(2)
BZP(ARNALDUS)

HAURÉAU, Jean Barthélemy

Published at Paris in 1881

(2)

BZP (Arnaldus)

22101566587

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/b24887249

ARNALDUS DE VILLANOVA
[1240? - 1311]

502

(2)

B27 (Arnaldus)

WELLCOME HISTORICAL MEDICAL LIBRARY

ARNAULD DE VILLENEUVE,

MÉDECIN ET CHIMISTE.

SA VIE.

Mort vers 1312. Si grande qu'ait été la renommée d'Arnauld de Villeneuve, les circonstances de sa vie sont très mal connues.

Le lieu de sa naissance est même si peu certain, qu'on a désigné tour à tour Milan, Bordeaux, Liria au royaume de Valence, Villeneuve près Vence, Villeneuve près Béziers, Villeneuve près Montpellier, et, dans la Catalogne, tel ou tel des dix-huit bourgs de cette province qui portent le nom de Villa-Nueva. Nous avons d'abord à rechercher ce que valent ces diverses conjectures.

La première sera facilement écartée. Manget, dans sa Bibliothèque des médecins, et Freind, dans son Histoire de la médecine, le font naître à Milan; ce qu'ils font, disent-ils, sur son propre témoignage. On lit en effet dans les Œuvres d'Arnauld, au feuillet 69 v°, col. 2, de l'édition de 1520, la phrase suivante : *Quando ex milio et panico fit talis cibus quod sunt excorticata, tunc vocatur pistum in lingua nostra, et coctum permiscent cum vino et aliquantulum salis, et vocatur pistum in vino seu pistinum, et iste cibus est in usu apud illos de civitate unde fui, et est civitas Mediolanum.* C'est bien là, sans aucun doute, une information précise et formelle. Cependant Manget et Freind n'auraient pas dû s'y fier, car le traité d'où nous venons de l'extraire n'est pas d'Arnauld; il est de Magnino, médecin milanais. Pourquoi les éditeurs d'Arnauld ont-ils inséré dans ses Œuvres ce traité de Magnino? C'est ce que nous expliquerons plus loin. Il nous suffit présentement de faire voir que l'origine lombarde d'Arnauld est mal prouvée. Mais du moins elle se fonde sur une trompeuse apparence, et, pour le dire natif de Bordeaux, on n'avait ni texte ni tradition, on n'avait rien. L'inventeur de cette fable paraît être un certain Jean de Gaufreteau, Bordelais trop jaloux de la gloire de son pays. S'il l'a prise quelque part, où l'a-t-il prise? C'est ce qu'il ne dit pas et ce que nous ignorons.

Manget, Bibliot. script. med., t. IV, p. 531. — Freind, Hist. de la méd., p. 231.

Gaufreteau (J. de), Chron. bordeloise, t. I, p. 26.

Les anciens témoignages, dont aucun ne mentionne Bordeaux, sont maintenant à produire. L'un des plus importants est celui de Jean Villani, contemporain d'Arnauld, qui s'exprime ainsi : *Nel detto anno* (l'année 1310) *mastro Arnaldo de Villanova, di Proenza, gran savio filosofo, in Parigi questionava, e annunziava*, etc. etc. Ce que répète en

Villani (Giov.), Storia, lib. IX, c. III.

Antonini Chr., l. XXI; cap. III, § 8.

latin, très fidèlement, Antonin, archevêque de Florence : *Eodem anno, quidam Arnaldus de Villanova, Provincialis, magnus philosophus, Parisiis dogmatizabat, et per prophetias Danielis et sibyllæ Erythrææ nitebatur adventum Antichristi et persecutionem ecclesiæ futuram esse inter 1300 et 1400 Domini annum, quasi in 1376 anno. Super qua materia librum edidit intitulatum : De speculatione adventus Antichristi.* Il faut reconnaître que Thomas Murchi et Symphorien Champier, dans les préfaces qu'ils ont jointes l'un et l'autre aux Œuvres d'Arnauld, Paul Lang, dans sa chronique citée par Antonio, et d'autres encore ont certainement pu, sur une attestation semblable, attribuer à la Provence l'honneur d'avoir produit ce médecin, ce chimiste illustre, ce téméraire théologien.

Antonio, Bibl. hisp. vet., t. II, p. 112.

Mais où Villani plaçait-il la limite de la Provence? Il était facile, en reculant cette limite vers l'ouest et le sud, d'attribuer à la Provence plusieurs villes, plusieurs bourgs, appelés Villeneuve. C'est une facilité de laquelle ont abusé quelques interprètes de l'annaliste florentin. Ils ont ainsi voulu se donner la liberté de choisir, parmi ces lieux divers, celui qui leur convenait le mieux. On ne sera pas étonné que de si libres choix aient provoqué de grosses querelles entre les Provençaux de la vraie Provence et leurs rivaux de la Narbonnaise ou du Languedoc.

Nous produirons d'abord l'opinion de Pierre-Joseph de Haitze, auteur d'un long roman sur la vie d'Arnauld, plus tard abrégé par Niceron et par Achard. Comme citoyen de la ville d'Aix, Pierre-Joseph de Haitze entend qu'Arnauld soit né dans le bourg de Villeneuve au diocèse de Vence; ce que répète Achard, en sa qualité de Marseillais. D'autre part, Astruc, étant de Montpellier, soutient que la Provence s'est autrefois étendue jusqu'au territoire de cette ville, et, comme il existe dans ce territoire un village aussi nommé Villeneuve, c'est là qu'il fait naître Arnauld; ce que ne manque pas de confirmer un autre médecin de Montpellier, le docteur Pouzin, dans une biographie succincte, où nous avons vainement cherché quelque information nouvelle.

Pierre-Joseph, Vie d'Arnauld, p. 14. — Niceron, Mém., t. XXXIV, p. 82. — Achard, Dict. de la Prov., t. IV, p. 318.

Astruc, Mém., p. 152.

Éphémér. méd. de Montp., t. II, mai 1826.

Hazon adhère pareillement à l'opinion d'Astruc. Mais si Montpellier a jamais fait partie de la Provence, pourquoi pas de même Agde et Béziers? Astruc prétend avoir dans son parti le docte Paul Colomiès, qui désigne, comme lieu natal d'Arnauld, Villeneuve dans la Gaule narbonnaise. Il se trompe, Colomiès donnant à cette Villeneuve le titre d'*oppidum*, que n'a jamais obtenu de personne le village voisin de Montpellier. Évidemment, pour Colomiès, comme pour Van der Linden et Mercklin, l'*oppidum Villanovanum in Gallia narbonensi* est Villeneuve-la-Grande, au diocèse de Béziers.

Hazon, Notice, p. 12.

Colomiès (P.), Opera, p. 12.

Lindenius renov., t. I, p. 90.

On le voit, toutes ces conjectures procèdent du texte de Villani, plus ou moins librement interprété. On appréciera qu'elles doivent être rejetées, quand nous en aurons fait connaître plusieurs autres qui procèdent de textes différents, de même date et non moins authentiques.

En tête d'un des ouvrages d'Arnauld, le commentaire sur le *Regimen Salernitanum*, on lit, dans le n° 14732 (fol. 71) de la Bibliothèque nationale : *Incipit Regimentum sanitatis, compositum seu ordinatum a magistro Arnaldo de Villanova, Cathalano, omnium medicorum nunc viventium gemma.* Voilà donc un témoignage indubitablement contemporain qui ne confirme aucunement tout ce que l'on a cru pouvoir tirer du texte de Villani. Nous sommes passés de Provence en Catalogne. On lit pareillement au titre et à l'*explicit* du même commentaire, dans le n° 6978 de la même bibliothèque, *a mag. Arnaldo de Villanova, Cathalano.* Réclame-t-on des autorités plus considérables que des copistes? Elles ne manquent pas. Durand de Saint-Pourçain, frère Prêcheur, qui fut évêque du Pui en 1318 et de Meaux en 1326, ayant occasion de nommer notre docteur dans son traité *De visione divinæ essentiæ ante diem judicii*, l'appelle aussi Catalan. Ajoutons que cette opinion est la plus généralement admise. Il est dit Catalan par Bernard de Luxembourg et par Gabriel Du Préau dans leurs Catalogues des hérétiques, par Nicolas Eymeric dans son *Directorium inquisitorum*, ainsi que par Bzovius, par Oudin et beaucoup d'autres. Enfin les premiers éditeurs

Bernard de Lux., Catal. hæret., verb. Arnaldus. — Prateolus, Elench. hæreticor.

Eymericus (N.), Director. inquisit. part. II, quæst. 28.

de ses Œuvres, au XVe siècle, n'ont pas même eu sur ce point la moindre incertitude; pour tous ceux qui ont cru devoir désigner sa patrie, Arnauld a été Catalan.

Il est vrai que tel n'a point été le sentiment de tous les Espagnols. Ainsi Jérôme Paulo, de Barcelone, et Jean Nuñez s'accordent à prétendre qu'il est né sur le territoire de Valence, en la ville ou près la ville de Liria; ce que mentionne Gaspard Escolano, mais sans adhérer, quoique Valençais, à une assertion qui ne lui paraît pas mériter une entière confiance. Il est remarquable qu'en France trois diocèses se disputent ce glorieux personnage, tandis qu'en Espagne Barcelone le donne à Valence et Valence le rend à Barcelone. Mais n'a-t-il pas été condamné comme hérétique? Il faut néanmoins arriver à dire, au risque d'affliger les Valençais, qu'il existe, pour placer le lieu de sa naissance au territoire de Valence, un témoignage plus considérable que tous les autres, celui de Clément V. Dans une lettre que nous citerons plus loin tout entière, ce pape, dont Arnauld était un des familiers, le dit positivement clerc de Valence : *Magister Arnaldus de Villanova, clericus Valentinæ diœcesis, physicus noster.* Cela ne paraît-il pas tout à fait décisif?

Escolano (G.), Hist. de Valencia.

Pour conclure, nous rejetons sans hésiter l'assertion de Villani, qui s'est trompé, croyant Arnauld né dans notre Provence, parce qu'il a vécu longtemps en France et plus ou moins longtemps à la cour d'Avignon. Il était certainement Espagnol, peut-être Catalan, plutôt Valençais, s'il n'était pas tout à la fois, comme nous le supposons, l'un et l'autre. C'est une supposition qu'il faut expliquer et justifier. Tous les historiens rapportent que, les Maures ayant été chassés du territoire de Valence vers l'année 1240, on fit venir dans ce pays presque désert, pour le peupler, huit cent quatre-vingt-quatre familles tirées de la Catalogne et de l'Aragon. Si donc Arnauld, comme on l'assure, est mort dans la soixante-troisième année de son âge, il est né bien peu de temps après cet événement. Que son père ait été l'un de ces émigrés catalans, Arnauld sera dit à juste titre, comme fils

Manget, op. cit., t. IV, p. 531. — Lindenius renov., t. I, p. 90.

d'un tel père, Catalan et Valençais : Catalan à cause de sa race, Valençais à cause de son lieu natal. Enfin, ce qui justifie cette supposition, par laquelle se trouvent conciliés les plus graves témoignages, c'est que Valence était alors un diocèse et non pas un état; il n'y avait pas, à proprement parler, un royaume, encore moins un peuple valençais. Dans ce pays, récemment conquis sur les Maures par les rois d'Aragon, les étrangers, Aragonais et Catalans, vivaient côte à côte sans se confondre, et vécurent ainsi longtemps.

La naissance d'Arnauld paraît avoir été tout à fait plébéienne. Il déclare lui-même, dans l'épître dédicatoire de son traité *De vinis*, qu'il éprouva dans sa jeunesse toutes les angoisses de la misère; ce qui fait dire à Pierre-Joseph de Haitze que « la Providence voulut l'élever aux sciences par « la route la plus sûre, qui est celle du détachement des ri- « chesses. » En ce cas, il ignora le secret dessein de la Providence, car il l'a vivement accusée de l'avoir si mal traité. Il fut du moins, assure-t-on, la souche de plusieurs maisons illustres. C'est ce que raconte La Mothe-le-Vayer : « Cet Ar- « nauld de Villeneuve estoit, dit-il, un des plus renommés « médecins de son temps, qui se servoit des remèdes chymi- « ques fort heureusement; et pour ce qu'il acquit par là de « grands moïens auprès des papes et des rois de Sicile, il a « laissé des meilleures maisons de Provence qui portent son « nom. » Il y a plus : ces meilleures maisons de Provence se sont elles-mêmes fait gloire de cette paternité tout à fait imaginaire. Olaus Borrichius raconte qu'étant, vers l'année 1665, en la ville d'Avignon, il y fit la rencontre d'un très noble baron, nommé de Villeneuve-Montpezat, qui, comme petit-neveu d'Arnauld, *trinepos Arnaldi*, s'était beaucoup occupé de chimie et s'était rendu fort habile dans cette science héréditaire. Pierre-Joseph de Haitze n'a pourtant pas admis cette fable, dont Astruc a très bien prouvé la frivolité.

Pierre-Joseph, Vie d'Arnauld, p. 17.

La Mothe-le-Vayer, Œuvres, t. I, p. 141.

Borrichius, De ortu et progr. chemiæ, p. 129.

Pierre-Joseph, Vie d'Arnauld, p. 165. — Astruc, Mémoires, p. 154.

En voici d'autres. Quelques lignes auraient suffi pour écrire toute la vie d'Arnauld sur les indications des anciens annalistes. Ces indications sont, en effet, bien peu nombreuses;

elles ne sont pas beaucoup plus intéressantes, et, quand elles offrent une date, elles se rapportent à des années que séparent de longs intervalles. L'imagination des biographes s'est chargée de combler les lacunes. Ainsi Pierre de Haitze affirme que, sous l'heureuse impulsion de sa détresse providentielle, Arnauld « prit le parti de cultiver les belles-lettres. » Nous savons, au contraire, qu'elle l'empêcha de les cultiver autant qu'il l'aurait voulu. Il déclare lui-même, dans la préface d'un autre traité, le *Novum lumen,* qu'il était, en matière de littérature, dépourvu des notions premières. C'est probablement ce qu'il veut dire encore lorsqu'il s'appelle, dans une autre préface, *homo sylvester, practicus rusticanus* (*De conservanda juvent. Præf.*). Il aurait pu, d'ailleurs, se dispenser de faire cet aveu. Comme Astruc et d'autres l'ont déjà remarqué, ses écrits sont d'un style dont l'incorrection et la barbarie doivent être, même pour son temps, signalées. En fait, Arnauld, né très pauvre, rechercha l'aisance, sinon la richesse, et comme on était plus certain d'y parvenir par les sciences pratiques que par les arts ou les lettres, il négligea les lettres et s'employa de tous ses efforts à devenir le plus tôt possible chimiste, physicien, médecin. Il avait sans doute appris de quelqu'un ce distique badin, souvent et tristement cité par les pauvres régents de philosophie :

Astruc, Mém., p. 164.

Dat Galenus opes, dat Justinianus honores,
Sed genus et species cogitur ire pedes.

Les biographes sont encore moins exacts quand ils nous montrent ensuite le jeune Arnauld allant faire ses premières études dans la ville d'Aix, à l'école où s'étaient, disent-ils, formés avant lui Raimond de Peñafort et Guillaume Duranti, l'illustre « Spéculateur ». La ville d'Aix ne possédait pas encore une école publique; Raimond de Peñafort et Guillaume Duranti se sont formés ailleurs; enfin, pour ce qui regarde Arnauld de Villeneuve, son séjour dans la ville d'Aix, au temps de son enfance, est absolument chimérique. Ses premiers maîtres furent quelques religieux dominicains. Dans une

Ibid., p. 21, 22. — Achard, ouvr. cité, p. 318. — Niceron, vol. cité, p. 83. — Rouard, Notice, p. 35.

Bibl. de Metz, n° 173.

lettre inédite aux frères Prêcheurs de Paris, il remercie Dieu de l'avoir fait élever dans un couvent de leur ordre : *Hujus religionis serenitatem æterna pietas mihi conferens in nutricem, lactavit ejus uberibus, educavit laboribus et solidis pabulis enutrivit, ut insiti amoris germen spirituale vinculo naturalis debiti perpetuo firmaretur in corde meo.* Les dominicains avaient sans doute ouvert en Espagne, comme ailleurs, des écoles gratuites pour les enfants pauvres. C'était de là qu'ils tiraient leurs novices. Arnauld ajoute que sa première ambition fut d'être admis un jour dans leur confrérie : *Puerilibus annis cor meum specialiter ferebatur ad obsequium ordinis et amplexum.* Mais on peut sur ce point hésiter à le croire, car il fait cette tardive déclaration à des gens qu'il veut séduire, dans un moment où il avait grand besoin de leur appui.

Ayant, poursuivent les biographes, quitté la ville d'Aix, Arnauld se rendit à Paris, où il séjourna dix ans. De Paris les mêmes biographes le transportent à Montpellier, où, disent-ils, il étudia la médecine pendant vingt ans. Quelques-uns ajoutent qu'il entendit à Montpellier ce Jean Calamida dont il a plusieurs fois parlé dans ses écrits, l'appelant son maître et prenant soin de consigner, pour l'instruction des médecins futurs, de quelle manière ce grand praticien traitait habituellement telle ou telle affection. Enfin, on le fait aller de Montpellier en Espagne, où, dit-on, il fréquenta les philosophes et les médecins arabes. Toute cette narration est encore de pure fantaisie. Rien ne prouve qu'Arnauld ait fait, au temps de sa jeunesse, un séjour quelconque soit à Paris, soit à Montpellier. Quand il parle de Jean Calamida, c'est la ville de Naples qu'il assigne pour théâtre à ses belles opérations. Or, il dit expressément qu'il l'eut pour maître en cette ville. Si donc il commença le cours de ses études dans son pays natal, il vint, cela n'est pas douteux, dans la ville de Naples se faire initier par un habile homme à la pratique de la médecine. Rentré plus tard à Valence, il fréquenta particulièrement les médecins musulmans, apprit leur langue et lut avec passion les livres de leurs maîtres. Toutes ses doctrines sont, il l'a reconnu maintes fois, celles

Arnaldi Opera, edit. anni 1620; præfat. — Pierre-Joseph, ouvr. cité, p. 23. — Colomiès, Opera, p. 2. — Castellanus (P.), Vitæ illustr. med., p. 153.

Arnaldi Opera, Breviar. medic. practicæ, præfat.; ibid., lib. II, c. XLI; lib. IV, c. X, XI.

Arnaldi Opera, Breviar., lib. II, c. XLI.

d'Avicenne et de Rasès; il ne cite guère Hippocrate et Galien sans citer en même temps leurs interprètes, et, quand il parut dans une chaire française, il fut le propagateur le plus applaudi des traditions de la science arabe. Ainsi l'on ne peut hésiter à croire qu'il acheva ses études médicales dans sa patrie, où l'on nous signale, après la conquête aragonaise, beaucoup de musulmans convertis, ou feignant de l'être pour vivre en paix avec les vainqueurs dans un pays si riche, sous un ciel si clément.

Arnauld était, en l'année 1285, un médecin de grand renom, quand il fut appelé près de Pierre III, roi d'Aragon, très gravement malade à Villafranca. Le messager envoyé près de lui le trouva dans la ville de Barcelone. C'est là, du moins, ce que rapporte l'historien Jérôme Çurita : *Y alli fue de Barcelona el maestro Arnaldo de Vilanova, que era uno de los mas famosos medicos que huvo en sus tiempos.* Le P. Abarca, de la compagnie de Jésus, raconte le même fait à peu près dans les mêmes termes. Arnauld eut le regret de ne pouvoir sauver le roi.

Çurita (G.), Anales, t. I, p. 298.

Abarca (P.), Los reyes de Arag., t. I, p. 322 v°.

Il est constant qu'il vint ensuite habiter Montpellier, peut-être en l'année 1289, quand fut instituée l'université de cette ville. Un assez grand nombre de documents prouvent même qu'il y fit un long séjour. Nous lisons dans un manuscrit de Paris qu'il y composa l'un des plus estimés de ses écrits, les Paraboles. Thomas James et Baluze ajoutent, d'après un manuscrit d'Oxford, qu'il publia dans la même ville son *Regimen sanitatis*, dédié au roi d'Aragon. Hésite-t-on à se fier au témoignage des copistes? Dans un appel qu'il fit au pape, en l'année 1300, Arnauld prend la qualité d'*habitator Montispessulanus*. Nous sommes encore informés par lui-même qu'il exerçait dans cette ville la profession de médecin. Il raconte, en effet, dans son Bréviaire de médecine pratique (livre I, chap. XXXVIII), que, soignant à Montpellier un homme mis en péril de mort par une hémorragie continue, il le vit subitement guérir par une bonne femme qui avait un secret. Enfin, suivant les termes d'une bulle de Clément V, citée par Baluze et par Astruc, non seulement

Germain, Hist. de la comm. de Montp., t. III, p. 2.

Catal. man. Angl. et Hibern., t. III, n° 1005. — Baluze, Vitæ pap. Aven., t. I, col. 1440.

Baluze, Vit. pap.

Arnauld pratiqua la médecine à Montpellier, mais il l'enseigna, et l'enseigna longtemps, *diu*. Riolan dit, il est vrai, que cette bulle est fausse. C'est lui qui s'est efforcé de tromper les gens, par esprit de dénigrement contre une école rivale de la sienne. La bulle qu'il rejette est très authentique, et, dans une autre bulle du même pape et du même jour, Arnauld et son confrère Jean d'Alais sont mentionnés tout à fait dans les mêmes termes : *Qui diu olim rexerunt... in studio prælibato*, c'est-à-dire *in studio Monspeliensi*. La ville de Montpellier a d'ailleurs pieusement conservé, durant une longue suite d'années, le souvenir de cet hôte illustre. On montrait encore, au temps d'Astruc, dans la rue du Campnau, en face du couvent des Capucins, la maison où, disait-on, il avait demeuré. C'était une maison ornée de figures sculptées, où l'on croyait voir des emblèmes magiques. Mais il n'a point été, comme l'assure Vignier, chancelier de l'université naissante de Montpellier. On ne s'explique même pas comment Vignier a pu donner quelque crédit à cette erreur. Assurément Arnauld était, selon le langage du temps, un clerc, puisque tout maître faisait partie d'un corps clérical; mais il n'était pas, comme nous disons, homme d'Église, clerc gradué, prêtre ou diacre, et ne pouvait en conséquence avoir mandat du pape pour conférer la licence ou le droit d'enseigner. On sait que les chanceliers étaient ordinairement pris parmi les chanoines.

Aven., t. II, p. 165. — Astruc, Mém. p. 155.

Germain, Hist. de la comm. de Montp., t. III, p. 432, 433.

Astruc, Mém., p. 153, 407.

Vignier, Bibliot. hist., t. III, p. 443.

Arnauld de Villeneuve se trouvait à Paris en l'année 1299. Il y était venu chargé de quelque message pa le fils aîné de Pierre III, Jacques II, roi d'Aragon. Si nous ignorons l'objet de ce message, nous ne pouvons douter du fait; dans une lettre au roi Philippe, dont nous ferons tout à l'heure connaître l'objet, Arnauld se dit lui-même : *Ego magister A., dictus de Villa Nova, non ut Arnaldus, sed ut nuntius inclyti principis et illustris consanguinei vestri, regis Aragoniæ.* Ayant rempli sa mission près du roi de France, Arnauld avait pris congé de lui. Il n'allait pas retourner immédiatement à Montpellier; un ordre du roi d'Aragon l'envoyait

maintenant vers l'archevêque de Toulouse. Il se disposait donc à partir pour la ville capitale du Languedoc, à la fin de décembre, le samedi venant après la fête de saint Thomas, quand, la veille de ce jour, vers le soir, il fut mandé par l'official de Paris, qui désirait, disait-il, l'entretenir un instant. Une telle invitation pouvait sembler inquiétante. Arnauld hésita d'abord à suivre le clerc envoyé par l'official; mais ce clerc insista si poliment et si vivement, qu'enfin Arnauld le suivit. Il aurait dû persévérer dans sa méfiance. Doué d'un esprit libre, novateur et conséquemment rebelle au frein de l'Église, Arnauld s'était fait des ennemis, non seulement parmi les religieux, que, pour sa part, il n'aimait guère, mais encore parmi les clercs séculiers, auxquels il n'avait pas l'habitude de témoigner une suffisante déférence. Sa présence à Paris ayant donc causé de l'émoi parmi les théologiens, quelques-uns d'entre eux avaient résolu de ne pas négliger cette occasion de lui faire un mauvais parti. A peine introduit chez l'official, il fut arrêté.

L'affaire était grave. Quatre ou cinq maîtres en théologie étaient venus à l'officialité dénoncer l'envoyé du roi d'Aragon comme auteur d'un écrit où se trouvaient, disaient-ils, les prophéties les plus effrayantes pour les fidèles et les plus outrageantes pour l'Église. Interprétant à sa manière le livre de Daniel et quelques dits non moins obscurs de la sibylle d'Érythres, il avait entendu prouver que l'Antéchrist devait apparaître vers le milieu du nouveau siècle, pour mettre à néant l'établissement de Jésus, des apôtres et des papes. C'est pourquoi l'official l'arrêtait, comme prévenu d'erreur, d'impiété, de blasphème, crimes définis par les lois ecclésiastiques. Chauffepié conteste qu'Arnauld ait jamais fait des prédictions quelconques touchant la venue de l'Antéchrist. Nous voudrions que Chauffepié, rarement exact, le fût en ce cas. Mais de ces prédictions, plusieurs fois reproduites, il existe au moins un texte authentique. Ayant eu la bonne fortune de le rencontrer, nous montrerons qu'il contient à peu près ce que les maîtres en

Chauffepié, Dictionn., t. I, p. 481.

théologie prétendaient y avoir lu. Arnauld s'avouait, d'ailleurs, l'auteur de l'écrit qu'ils mettaient à son compte, mais il s'en excusait en disant qu'il n'avait pas tenté le premier de résoudre le grand problème de la fin des temps. On l'appelait faux prophète. Il n'a pas manqué de faux prophètes contre qui l'Église n'a pas invoqué les rigueurs de la loi. Pourquoi donc lui faire un crime de ce qu'on a permis à tant d'autres?

Arnauld comptait ou, du moins, croyait pouvoir compter parmi ses amis Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne, alors présent à Paris. Il l'informe, la nuit venue, de son arrestation, et celui-ci fait prier l'official de relâcher son prisonnier. Mais ce fut une vaine prière. Le lendemain, Arnauld réclame l'intervention de quelques autres personnages. A son appel se rendent le vicomte Aimeri de Narbonne, G. de Nogaret et maître Alfino de Narni, légiste[1], clerc du roi, qui s'étonnent de le voir soupçonné d'un méfait quelconque et sollicitent sa mise en liberté. L'official l'accorde enfin, mais sous caution. La caution sera de trois mille livres. Si forte qu'elle soit, les personnages cités garantissent qu'elle sera fournie.

On instruit le procès avec la lenteur ordinaire, et, quelques mois après, l'accusé comparaît devant l'évêque de Paris et tout le collège des maîtres en théologie, étant présents comme témoins l'archevêque de Narbonne, maître Richard Leneveu, archidiacre d'Auge en l'église de Lisieux, le vicomte Aimeri, les sieurs G. de Nogaret et Simon de Marçay, chevaliers, avec une foule de clercs, plus ou moins passionnés contre l'accusé. Les accusateurs ayant extrait quelques passages de l'écrit par eux dénoncé, le chancelier de l'église de Paris remet entre les mains d'Arnauld une cédule contenant ces passages, et lui donne l'ordre d'en faire la lecture à haute voix. Arnauld proteste, alléguant qu'on ne peut juger un livre sur des phrases tronquées. Ce que lui fait dire la cédule n'est pas ce qu'il a dit; il fallait l'appeler

Hist. litt. de la France, t. XXVI, p. 539.

[1] Un titre de l'église de Narbonne qui se trouve dans la collection de Doat, à la Bibl. nat. t. LI, fol. 98, lui donne le titre de *Jurisperitus*.

appel, Guillaume de Plaisian, accuse le pape Boniface VIII d'avoir eu trop d'indulgence pour un livre suspect d'hérésie. Sans contredit, on a le droit de s'en étonner.

Antonini Chr. l. XXI, cap. III, § 8.

Antonin de Florence rapporte à l'année 1310 la condamnation prononcée par les docteurs de Paris contre Arnauld de Villeneuve. Le même chroniqueur ajoute que le condamné, quittant la France après cette aventure, s'enfuit en Sicile et dès lors ne cessa plus de courir le monde comme un malheureux proscrit. On voit combien il s'est trompé. Si les biographes venus après lui, n'ayant pas reconnu son erreur, l'ont aggravée, cela s'explique sans peine; sur une date fausse on ne saurait faire que de fausses conjectures.

Réconcilié, comme nous l'avons dit, avec l'Église, Arnauld ne revint pas néanmoins à Paris. Vainqueurs, ses ennemis auraient pu compatir à sa misère; vaincus, ils l'auraient persécuté, on n'en doute pas, avec acharnement. Il retourna peut-être vers le roi d'Aragon, ayant à lui rendre compte de son message. S'il le fit, il ne demeura pas longtemps à la cour de Jacques II, car il résidait en Italie, près de Benoît XI, dans les premiers mois de l'année 1304. On a même lieu de supposer qu'il était un des médecins de ce pape. On lit, en effet, dans les pièces d'une cause célèbre, celle de Bernard Délicieux, qu'Arnauld étant alors en cour romaine, Bernard lui fit porter un coffret contenant des potions et des poudres, avec un petit écrit sur la manière de s'en servir. C'était une recette pour empoisonner Benoît XI. Ce pape étant, comme on le sait, mort subitement d'une indigestion, la fable que nous venons de conter fut naïvement faite après sa mort. Il est certainement inutile de justifier Arnauld de ce crime imaginaire. Bernard lui-même en fut absous, pour sa part, malgré les dires de quelques témoins. Ces dires ne nous prouvent qu'une chose, c'est qu'Arnauld était à la cour du pape aux approches du 6 juillet 1304. Mais après la mort de Benoît XI, il revint en Espagne. Il y était, dit-il, durant la vacance du saint-siège, c'est-à-dire entre le 6 juillet 1304 et le 5 juin 1305, quand le roi d'Aragon l'appela pour lui demander l'explication d'un songe.

Hauréau, Bernard Délicieux, p. 148 et suiv., p. 162 et suiv.

Au dire de Rabelais, Arnauld fut un des rares mortels qui jamais ne rêvèrent. Où Rabelais a-t-il pris cela? Nous l'ignorons. C'est probablement une fable scolaire. Quoi qu'il en soit, Arnauld portait grand intérêt aux rêves des autres, croyant fermement qu'on peut, en les interprétant, prédire les événements futurs. Il a même fait un traité pour donner les raisons de cette croyance. Voici donc le songe qu'avait eu le roi Jacques : « Mon père m'est apparu, dit-« il, vêtu d'un habit splendide, et, m'ayant offert quatre « forts lingots d'or, il m'a recommandé de les porter au « monnayeur, qui ne manquerait pas d'en faire de la belle « et bonne monnaie; et puis il a ajouté : Le monnayeur, « c'est Arnauld de Villeneuve. » Que pouvait signifier un tel rêve? Arnauld nous assure qu'il ne tarda pas à l'expliquer. Jacques II était un prince mal réglé dans ses mœurs, très justement aussi peu respecté qu'aimé. Ayant donc l'occasion de lui donner une leçon de conduite, Arnauld en profita. Il avait vu, lui dit-il, sous les traits de son père, Dieu, le père de tous les élus, et les quatre grands lingots d'or étaient les quatre Évangiles. Pourquoi l'avoir désigné, lui, maître Arnauld, comme devant faire avec ces lingots de la bonne monnaie? Parce qu'il a fait sur les Évangiles de petits livres très clairs et très moraux. Si le roi veut prendre la peine de lire ces petits livres, il y trouvera bon nombre de maximes d'état, extraites des Évangiles pour l'instruction des princes. Il y verra, par exemple, que les rois, les chefs quelconques, ont été institués par Dieu lui-même dans l'intérêt non des grands, mais des petits. « Combien de fois par semaine, demanda-t-il au roi, donnez-« vous audience aux pauvres gens? — Une fois, répondit le « roi, dans mon palais, et, de plus, quand je me promène à « cheval, dans les champs, dans les villes, j'écoute volontiers « toutes les plaintes qu'on m'adresse. — Ainsi, lui répliqua « le moraliste évangélique, vous faites l'extraordinaire de « l'ordinaire. Chaque jour votre porte est ouverte à la cohue « de vos riches courtisans, le soir comme le matin, à toute « heure, et elle l'est aux pauvres le plus rarement possible,

Rabelais, Pantagruel, livr. III, ch. XIII.

Flacius Illyric., Catal. test. verit., p. 362.

Ibid., p. 364.

« malgré l'expresse volonté de Dieu, qui vous a fait roi. C'est « là traiter Dieu comme le cochon de saint Antoine, à qui « l'on donnait à manger le rebut des valets et des bêtes de « somme... » Enfin Arnauld dit au roi : « Vous avez, prince, « pour vous engager à mieux faire, les exemples de votre « aïeul, de votre père et du bienheureux Louis, roi des « Français. » Il y avait du bon chez Jacques II, malgré ses vices, car, loin de s'emporter contre cet audacieux donneur de conseils, il fit faire cinq copies des petits livres d'Arnauld, pour sa femme, pour ses fils et pour lui-même.

Flacius Illyric., Catal. test. verit., p. 363.

L'élection de Clément V rassura tout à fait Arnauld sur les conséquences éventuelles de ses anciens démêlés avec l'Université de Paris. Il revint donc en France et parut à la cour du nouveau pape. Gabriel de Lurbe dit, dans sa Chronique, à l'année 1306 : « Arnauld de Villeneufve, insigne « medecin, et Dominique de Athera, jacobin, disputent à « Bourdeaus, devant le pape Clement, de grandes et serieuses « questions. » C'est ce que répète Du Boulay, ajoutant que le médecin et le jacobin s'imputèrent réciproquement, au cours de cette dispute, un certain nombre d'hérésies. De cela nous n'avons pas la preuve; cependant nous ne refusons pas de croire Du Boulay sur parole. L'accusation d'hérésie était, en ce temps-là, si banale! Nous retrouvons Arnauld près du pape Clément V, en la ville d'Avignon, le 8 septembre 1308. C'est la date commune de trois bulles concernant la faculté de médecine de Montpellier, et, dans deux de ces trois bulles, Clément dit qu'il les publie sur les conseils d'Arnauld et de Jean d'Alais, anciens professeurs en cette faculté.

Lurbe (G. de), Chroniq. Bourdel., à l'année 1306.

Du Boulay, Hist. Univ. Paris., t. IV, p. 107.

Germain, Hist. de la comm. de Montpellier, t. III, p. 423, 431, 433. — Baluze, Vitæ pap. Aven., t. II, p. 165.

Mais peu de temps après, Arnauld était en Sicile, à la cour du roi de Trinacrie, Frédéric, frère de Jacques d'Aragon, qui l'avait fait appeler à son tour pour l'interroger, comme son frère, sur un songe. *Liceatne medico iter facere?* C'est une question que s'adresse Joachim Wigand au début d'un traité curieux sur les pérégrinations des médecins allemands, et son opinion est que généralement les médecins font mieux de rester en place. Tel est aussi l'avis de Gui

Wigandus (J.), De philiatr. itinerib., p. 1.

Patin. Arnauld de Villeneuve fut peut-être d'un avis contraire. Nous le voyons, en effet, dans ses livres, faisant des observations ou des opérations dans un grand nombre de villes de France, d'Espagne ou d'Italie. Comme nous le dirons plus loin, quelques-uns de ses écrits contiennent cette déclaration expresse qu'ils ont été rédigés à Barcelone, sur le territoire de Valence, à Naples, en Piémont. Les choses qu'il raconte nous le montrent encore en bien d'autres lieux. A Rome, il voit une pauvre femme guérir une esquinancie avec un emplâtre de sa façon (*Compend. medic. pract.*, liv. II, chap. I). A Bologne, il est témoin d'un cas singulier, dont le sujet est une jeune fille qu'on croyait à tort nubile (*ibid.*, liv. III, chap. I). Dans la vicomté de Lomagne, en Gascogne, il traite deux nobles dames affligées de n'avoir pas d'enfants, et les rend fécondes (*De sterilitate*, part. II, chap. VIII). Il nous apprend même, en tête de son traité *De vinis*, qu'il le composa sur la terre d'Afrique. Assurément cela nous dispose à croire qu'il avait un penchant naturel pour la vie errante. Cependant il est possible qu'il ait souvent voyagé sans intérêt, à contre-cœur, pour obéir à des clients à qui le droit de commander donnait celui d'être importuns. Comme on le voit, les plus frivoles raisons suffisaient aux rois pour le faire venir de très loin.

Quand Arnauld arriva dans l'île de Sicile, la cour du roi Frédéric était à Catane. Rendu sans délai près de ce prince, il reçut de lui de graves confidences. Frédéric n'était pas seulement agité par le rêve qu'il ne s'expliquait pas; il l'était encore par un doute plus commun en ce temps-là qu'on ne le suppose; il doutait que la religion chrétienne fût d'institution divine, et sur cette question d'importance il avait mieux aimé consulter, cela ne peut surprendre, un philosophe qu'un inquisiteur. Arnauld, l'ayant entendu, le rassura, le remit sur la voie, et puis le quitta pour rentrer en Espagne, où le roi Jacques l'avait encore appelé, désirant le voir avant d'entreprendre un voyage à Grenade. Il s'en allait, portant une lettre où le roi Frédéric déclarait à son frère de quel profit avaient été pour lui les bons con-

Flacius Illyric., Catal. test. verit., p. 272.

seils d'Arnauld. Ils avaient relevé son cœur abattu. Sa foi chancelait; ils l'avaient raffermie. Tout à fait persuadé par le savant Arnauld qu'il existe une loi divine, et qu'on doit se proposer avant tout de la suivre, il expliquait à son frère les motifs de sa conversion et l'exhortait à redevenir, comme lui, bon chrétien. Le roi d'Aragon répondit au roi de Trinacrie, le 3 des ides de juin 1309. On nous a conservé cette réponse, qui n'est pas une pièce moins curieuse que la lettre elle-même. Pour ce qui touche Arnauld, nous y voyons que Jacques avait dessein de le renvoyer à son frère, après l'avoir mis en rapport avec diverses personnes qui se trouvaient alors à la cour du pape. C'est l'indication obscure d'une mission qu'il ne devait pas tarder à lui confier. Nous allons maintenant parler de cette mission sur des documents qui nous la font mieux connaître.

Flacius Illyric., Catal. test. verit., p. 374.

Le 1er août 1309, après de longs et solennels débats, Clément V avait couronné roi de Sicile et de Jérusalem, en fait roi de Naples, le troisième fils de Charles II, Robert, nouvellement marié à Sancie d'Aragon, fille du roi de Majorque. Robert était sur le point de quitter la ville d'Avignon et d'aller prendre possession de son royaume, quand le roi Charles envoya près de lui, chargés d'une négociation importante, Arnauld de Villeneuve et le vice-chancelier d'Aragon. Les deux ambassadeurs n'arrivèrent pas ensemble à la cour du pape; Arnauld s'arrêta quelques jours à Marseille, retenu dans cette ville par l'état fâcheux de sa santé. Aussitôt qu'ils furent réunis, ils abordèrent le roi de Naples et lui firent connaître l'objet de leur voyage. Le roi de Trinacrie, Frédéric, avait, dirent-ils, résolu d'aller conquérir la terre sainte. Il était donc prêt à rendre la Sicile au nouveau roi de Naples, au prix fixé par le traité de 1302, et demandait simplement à Robert, comme don gracieux, de vouloir bien lui transmettre le titre vain de roi de Jérusalem. Robert était un politique clairvoyant, d'ailleurs conseillé par des gens très habiles. Ayant l'espoir de rentrer un jour en Sicile sans bourse délier, il répondit aux ambassadeurs qu'il avait aussi formé le dessein d'aller délivrer la terre

Çurita, An., t. I, p. 437. — Pierre-Joseph, ouvr. cité, p. 29. — Gaufridi, Hist. de Prov., t. I, p. 203. — Du Boulay, Hist. Univ. Paris., t. IV, p. 120. — Astruc, Mém., p. 159.

sainte, et qu'il avait même promis au pape d'exécuter bientôt cette entreprise. La négociation fut, on peut le croire, bien conduite, mais elle échoua.

On n'a pas la preuve qu'Arnauld ait ensuite revu l'Espagne. S'il y retourna, ce ne fut pas pour y faire un long séjour. Un homme de son mérite et de sa renommée devait mieux se plaire à la cour de Clément V qu'à celle de Jacques II. Pour le retenir, le pape le fit son médecin. Il paraît, toutefois, qu'il ne le retint pas très longtemps; le roi Robert, que Barthélemi de Capoue nommait le Salomon de son siècle, prince très distingué, qui avait le goût des beaux esprits et surtout des savants, l'attira près de lui, nous ne savons en quelle circonstance, et le traita si bien qu'il lui fit oublier, non seulement Saragosse et Catane, mais encore Avignon. Près de lui et pour lui, Arnauld écrivit plusieurs traités de médecine et d'alchimie, entre autres celui qui a pour titre : *De conservanda juventute*. C'est à Naples qu'il fit la rencontre de Raimond Lull, qui l'appelle son ami (*Experimenta, experim.* XIX), en reconnaissant qu'il lui doit une de ses plus belles expériences (*Experim.* XIII). Nous lisons, en outre, dans un écrit attribué à Raimond Lull que Robert, étonné de la science d'Arnauld, se fit l'écolier de son hôte et voulut apprendre de lui le dernier mot de la chimie. Il paraît qu'Arnauld ne lui cacha rien de ce qu'il savait ou croyait savoir. Se trouvant encore à Naples après le départ d'Arnauld, Raimond Lull aurait reçu la confidence des secrets dont le roi Robert se disait dépositaire : *Ea accepi a serenissimo rege Roberto sub secreti sigillo; quæ quidem experimenta ipse habuerat a peritissimo Arnaldo de Villanova, qui merito fons scientiæ vocari debet, quia in omnibus scientiis præ ceteris hominibus floruit.* Parmi les éminents docteurs que le roi Robert honora de sa familiarité, Giannone ne cite guère que des juristes italiens; il a complètement omis le Catalan Arnauld de Villeneuve. C'est une omission que nous devions signaler.

Giannone, Hist. du roy. de Napl., t. III, p. 222.

Manget, Bibl. chem., t. I, p. 838.

Antonio, Bibl. hisp. vet., t. II, p. 115.

La plupart des historiens rapportent la mort d'Arnauld à l'année 1313; mais, comme l'a déjà remarqué Lenglet du

Lenglet du Fr., Hist. de la phil. herm., t. I, p. 140.

Fresnoy, c'est une fausse date. Arnauld était mort avant le 15 mars 1312, ainsi que le prouve une lettre de Clément V, que nous allons citer tout entière pour en expliquer ensuite plusieurs passages qu'on a très mal interprétés. Adressée, durant le concile de Vienne, à tous les évêques et aux recteurs de toutes les universités, cette lettre est ainsi conçue : *Dudum quondam mag. Arnaldus de Villanova, clericus Valentinæ diœcesis, physicus noster dum adhuc viveret, pluries postquam assumpti fuimus ad culmen apostolicæ dignitatis, nobis dixit ore tenus se valde utilem librum super medicinæ practica compilasse, quem nobis frequenter dare promisit et etiam verbo dedit, in nos extunc in quantum potuit ejusdem libri dominium transferendo. Cum igitur M. Arnaldus morte præventus præfatum librum tradere nobis juxta hujusmodi promissionem nequiverit, fraternitati vestræ ac vestrum singulis in virtute obedientiæ per apostolica scripta mandamus quatenus omnes electos, abbates, priores et decanos moneant quod quicumque habet vel habere alium scit prædictum librum revelari et ad nos transmitti curet; quod sibi sub excommunicationis pœna fieri jubemus. Datum Viennæ, idibus Martiis, anno septimo.* On ne peut avoir aucune incertitude sur la date de cette pièce. Clément V, élu le 5 juin 1305, datait du jour de son couronnement, qui eut lieu le 14 novembre de la même année; ainsi le jour des ides de mars, l'an septième de son pontificat, est bien le 15 mars 1312. Remarquons, d'ailleurs, que cette lettre, écrite de Vienne, ne peut être postérieure au 6 mai 1312, jour de la dernière session du concile.

Du Boulay, Hist. Univ. Par., t. IV, p. 166.

Wailly (De), Élém. de paléogr., t. I, p. 281.

Voici maintenant quelques détails sur la mort d'Arnauld. Symphorien Champier le fait mourir à Tunis, Hazon à Genève. Ces deux assertions sont aussi peu fondées l'une que l'autre. Arnauld était à Naples, s'y trouvant bien et ne songeant plus à quitter une si belle ville, une cour si polie, quand le pape Clément, dont la santé n'était pas bonne, le rappela. Arnauld s'empressa d'obéir aux ordres du pape, et partit; mais il ne lui fut pas donné de terminer son voyage : il mourut en mer, durant la traversée. Cela ne veut pas dire, comme le rapporte Rainaldi, qu'il fut enseveli dans les flots

Raynaldus, An-

avec le navire qui le portait. Il faut encore mettre de côté cette fable tragique. Arnauld mourut dans son lit, de vieillesse ou de maladie, et le navire, qui devait le conduire sur la rive française, déposa son corps dans la ville de Gênes, où il fut très noblement inhumé. Van der Linden nous atteste que, de son temps, on montrait encore la tombe de marbre où reposait la dépouille de ce grand docteur : *ibi sepultus est cum marmoreo monumento quod adhuc ibi visitur.*

nal. eccl. ad ann 1310, n° 39.

Castellanus (P.), Vitæ illustr. med., p. 154.

Lindenius ren., t. I, p. 90.

Mais revenons à la lettre du pape Clément, pour réfuter les étranges commentaires qu'on a faits sur cette pièce. Elle paraît très claire. Arnauld étant mort sans avoir remis au pape un livre qu'il avait promis de lui donner, celui-ci rappelle cette promesse et réclame le livre, enjoignant à qui le détient de le restituer au plus tôt. Il est vrai que le pape n'en connaît pas le titre; mais il sait qu'il contient des préceptes de pratique médicale et qu'il est d'une grande utilité; ce qui suffit pour l'indiquer. Eh bien ! quelle que soit la clarté de cette lettre, celui qui l'a publiée le premier, Abraham Bzovius, y a vu le plus foudroyant monitoire. Le pape écrit, dit-il, à tous les évêques, à tous les recteurs et conséquemment à tous les inquisiteurs de la chrétienté, les sommant de rechercher dans les recoins les plus ténébreux d'abominables écrits, laissés, comme on l'assure, par Arnauld de Villeneuve, et de les juger, de les condamner, de les brûler sans délai. On peut douter que Bzovius ait ici commis une simple erreur; ce dominicain polonais, trop bien renté par les cardinaux et les papes, n'est pas un historien habituellement sincère. Cependant Luc Wadding, qui n'aimait pas les dominicains, l'a simplement, dans ce cas, taxé d'étourderie. C'est donc une étourderie bien surprenante. Mais on sera plus surpris encore de ce que, malgré l'observation de Wadding, renouvelée par Du Boulay, Hazon ait reproduit toute la narration de Bzovius. Cela nous imposait l'obligation d'en montrer de nouveau la fausseté. Non, jamais Clément V n'a donné l'ordre de juger et de brûler un écrit quelconque d'Arnauld, son médecin et son ami. Quant à ce livre de thérapeutique usuelle dont il s'agit dans la bulle du 15 mars

Wadding, Ann. Minor. ad ann. 1312, nos 6 et 7.

Du Boulay, Hist. Univ. Par., t. IV, p. 166. — Hazon, Notice, p. 13.

Fresnoy, c'est une fausse date. Arnauld était mort avant le 15 mars 1312, ainsi que le prouve une lettre de Clément V, que nous allons citer tout entière pour en expliquer ensuite plusieurs passages qu'on a très mal interprétés. Adressée, durant le concile de Vienne, à tous les évêques et aux recteurs de toutes les universités, cette lettre est ainsi conçue : *Dudum quondam mag. Arnaldus de Villanova, clericus Valentinæ diœcesis, physicus noster dum adhuc viveret, pluries postquam assumpti fuimus ad culmen apostolicæ dignitatis, nobis dixit ore tenus se valde utilem librum super medicinæ practica compilasse, quem nobis frequenter dare promisit et etiam verbo dedit, in nos extunc in quantum potuit ejusdem libri dominium transferendo. Cum igitur M. Arnaldus morte præventus præfatum librum tradere nobis juxta hujusmodi promissionem nequiverit, fraternitati vestræ ac vestrum singulis in virtute obedientiæ per apostolica scripta mandamus quatenus omnes electos, abbates, priores et decanos moneant quod quicumque habet vel habere alium scit prædictum librum revelari et ad nos transmitti curet; quod sibi sub excommunicationis pœna fieri jubemus. Datum Viennæ, idibus Martiis, anno septimo.* On ne peut avoir aucune incertitude sur la date de cette pièce. Clément V, élu le 5 juin 1305, datait du jour de son couronnement, qui eut lieu le 14 novembre de la même année; ainsi le jour des ides de mars, l'an septième de son pontificat, est bien le 15 mars 1312. Remarquons, d'ailleurs, que cette lettre, écrite de Vienne, ne peut être postérieure au 6 mai 1312, jour de la dernière session du concile.

Du Boulay, Hist. Univ. Par., t. IV, p. 166.

Wailly (De), Élém. de paléogr., t. I, p. 281.

Voici maintenant quelques détails sur la mort d'Arnauld. Symphorien Champier le fait mourir à Tunis, Hazon à Genève. Ces deux assertions sont aussi peu fondées l'une que l'autre. Arnauld était à Naples, s'y trouvant bien et ne songeant plus à quitter une si belle ville, une cour si polie, quand le pape Clément, dont la santé n'était pas bonne, le rappela. Arnauld s'empressa d'obéir aux ordres du pape, et partit; mais il ne lui fut pas donné de terminer son voyage : il mourut en mer, durant la traversée. Cela ne veut pas dire, comme le rapporte Rainaldi, qu'il fut enseveli dans les flots

Raynaldus, An-

avec le navire qui le portait. Il faut encore mettre de côté cette fable tragique. Arnauld mourut dans son lit, de vieillesse ou de maladie, et le navire, qui devait le conduire sur la rive française, déposa son corps dans la ville de Gênes, où il fut très noblement inhumé. Van der Linden nous atteste que, de son temps, on montrait encore la tombe de marbre où reposait la dépouille de ce grand docteur : *ibi sepultus est cum marmoreo monumento quod adhuc ibi visitur.*

nal. eccl. ad ann 1310, n° 39.

Castellanus (P.), Vitæ illustr. med., p. 154.

Lindenius ren., t. I, p. 90.

Mais revenons à la lettre du pape Clément, pour réfuter les étranges commentaires qu'on a faits sur cette pièce. Elle paraît très claire. Arnauld étant mort sans avoir remis au pape un livre qu'il avait promis de lui donner, celui-ci rappelle cette promesse et réclame le livre, enjoignant à qui le détient de le restituer au plus tôt. Il est vrai que le pape n'en connaît pas le titre; mais il sait qu'il contient des préceptes de pratique médicale et qu'il est d'une grande utilité; ce qui suffit pour l'indiquer. Eh bien ! quelle que soit la clarté de cette lettre, celui qui l'a publiée le premier, Abraham Bzovius, y a vu le plus foudroyant monitoire. Le pape écrit, dit-il, à tous les évêques, à tous les recteurs et conséquemment à tous les inquisiteurs de la chrétienté, les sommant de rechercher dans les recoins les plus ténébreux d'abominables écrits, laissés, comme on l'assure, par Arnauld de Villeneuve, et de les juger, de les condamner, de les brûler sans délai. On peut douter que Bzovius ait ici commis une simple erreur; ce dominicain polonais, trop bien renté par les cardinaux et les papes, n'est pas un historien habituellement sincère. Cependant Luc Wadding, qui n'aimait pas les dominicains, l'a simplement, dans ce cas, taxé d'étourderie. C'est donc une étourderie bien surprenante. Mais on sera plus surpris encore de ce que, malgré l'observation de Wadding, renouvelée par Du Boulay, Hazon ait reproduit toute la narration de Bzovius. Cela nous imposait l'obligation d'en montrer de nouveau la fausseté. Non, jamais Clément V n'a donné l'ordre de juger et de brûler un écrit quelconque d'Arnauld, son médecin et son ami. Quant à ce livre de thérapeutique usuelle dont il s'agit dans la bulle du 15 mars

Wadding, Ann. Minor. ad ann. 1312, n°s 6 et 7.

Du Boulay, Hist. Univ. Par., t. IV, p. 166. — Hazon, Notice, p. 13.

1312, on l'a retrouvé, et il est imprimé dans les Œuvres d'Arnauld sous ce titre : *Practica summaria, ad instantiam Clementis, summi pontificis.*

L'inquisition se fit, en effet, un devoir de flétrir la mémoire d'Arnauld, mais après la mort de Clément V. Nous n'avons pas toutes les pièces de la procédure; Nicolas Eymeric nous a, du moins, conservé la sentence finale, qui contient des détails très curieux. Il nous reste à les faire connaître.

Arnauld de Villeneuve était mort en possession d'une très grande renommée, qu'il a longtemps conservée. Il avait été le premier médecin de son temps. Mais il avait encore moins étonné ses contemporains par ses cures inespérées que par ses expériences chimiques. Elles avaient tellement frappé l'imagination des plus graves personnages, soit à la cour des rois, soit à celle des papes, qu'on n'hésitait pas à raconter qu'il avait fait de vrais prodiges. Ainsi Jean Andrea, dans un passage souvent cité de ses additions au *Speculum* de Guillaume Duranti, rapporte que, devant tous les familiers du pape, en la ville d'Avignon, il convertit des lames de cuivre en lames d'or très pur, offrant de les soumettre aux épreuves de tous les orfèvres. Il aurait encore, selon Mariana, fait une chose bien plus merveilleuse; il aurait essayé de produire un homme : *Ay quien diga, por lo menos el testado lo testificato, que intento con simiente de hombre y otros simples que mezclo in cierto vaso, de formar un cuerpo humano.* Mais Arnauld ne s'était pas contenté d'être un tel médecin, un tel chimiste; il avait encore eu l'audace de se faire compter parmi les théologiens, et, dans un certain nombre de petits livres écrits en latin et dans la langue d'oc, il avait librement malmené les ministres de l'Église, surtout les moines, et même proposé des dogmes nouveaux. Nous avons déjà vu poursuivre et condamner un de ces petits livres. Après sa mort, sous un pape moins indifférent à la théologie que Clément V, de nouvelles poursuites furent conseillées et bientôt après commencées.

Du Fail, Contes d'Eutr., édit. de 1842, p. 195. — Theatrum chem., t. IV, p. 317. — Astruc, Mémoir., p. 161. — A. Germain, De la médec. à Montpell., p. 6.

Mariana, Hist. de Esp., lib. XIV, c. IX. — Germain, De la médec. à Montp., p. 5. — Schottus (Andr.), Hisp. bibl., t. II, p. 327.

En l'année 1317, dans la ville de Tarragone, un inqui-

Eymeric. (Nicol.),

siteur nommé Jean *de Longerio* et le prévôt de cette église, remplissant les fonctions de vicaire durant la vacance du siège, Geoffroi *de Crudillis,* soumirent à leur examen treize petits livres d'Arnauld, y trouvèrent quinze propositions hérétiques ou suspectes d'hérésie et les condamnèrent en si bonne forme que la plupart des historiens, non seulement ont enregistré cette condamnation, mais y ont souscrit.

Director. inquis., part. II, quæst. 11, 28. — Du Boulay, Hist. Univ. Paris., t. IV, p. 121.

Il avait premièrement prétendu que l'humanité divinisée en la personne de Jésus-Christ ne vaut pas moins que la divinité humanisée; ce qui parut aux juges un dire nouveau, conséquemment téméraire, et pouvant autoriser des conclusions contraires à la foi. Il avait ensuite émis sur une question du même genre, la science ou l'entendement du Dieu fait homme, une proposition nominaliste qui nous aide à comprendre la première : il avait dit que, la faculté de penser étant propre, non pas à l'humanité ou à la divinité, mais au sujet individuel, l'intelligence n'est pas, en la personne de l'Homme-Dieu, divisible selon les deux natures, et qu'il sait en tant qu'homme tout ce qu'il sait en tant que Dieu. Cependant l'inquisiteur et le prévôt de Tarragone n'auraient peut-être pas remarqué, dans les petits livres d'Arnauld, ces propositions plus ou moins nouvelles, s'ils n'y en avaient pas rencontré d'autres, moins théologiques, mais plus agressives. Or il y disait encore que tout le peuple des prétendus fidèles était passé sous l'empire du diable, n'ayant plus de chrétien que le nom; que tous les moines, tous les religieux, falsifiaient la doctrine du Christ; que les œuvres de miséricorde sont plus agréables à Dieu que le sacrifice de l'autel; enfin, que, pour mériter la vie éternelle, il faut traiter charitablement son prochain, et non pas édifier des chapelles ou léguer de quoi payer des messes anniversaires. Voilà ce qui paraît avoir surtout scandalisé l'inquisiteur et le prévôt. Ayant donc extrait quinze phrases ou plutôt quinze membres de phrase où se trouvaient ces propositions malsonnantes, ils les condamnèrent et supprimèrent en même temps les treize petits livres qui les contenaient. Sprengel rapporte cette sentence aux premières années de

Sprengel, Hist.

de la méd., t. II, p. 438.

la vie d'Arnauld, et le fait ensuite errer à travers le monde, fuyant l'Espagne, les inquisiteurs et le bûcher. On voit combien il s'est trompé. Arnauld fut condamné quand il n'était plus là pour se défendre. Ajoutons que l'affaire eut des suites. La mémoire d'Arnauld fut sans doute vengée par quelques-uns de ses nombreux disciples, car les confrères de l'inquisiteur s'employaient encore longtemps après à justifier la sentence de Tarragone. Échard cite deux écrits publiés contre les propositions d'Arnauld par deux dominicains d'Aragon, qu'il nomme Pierre Moza et Sanchez Besavan.

Quétif et Éch., Script. ord. Præd., t. I, p. 722, 771.

Nous avons maintenant à parler des nombreux ouvrages attribués à cet illustre docteur. Les uns sont imprimés; beaucoup sont inédits, et d'autres enfin, s'ils ne sont pas perdus, n'ont pas encore été retrouvés. En les désignant dans cet ordre, selon la méthode de nos prédécesseurs, nous nous efforcerons de discerner ceux dont Arnauld est l'auteur véritable de ceux qu'on a mis à son compte par erreur ou par fraude. Cette distinction ne sera pas toujours facile.

SES OEUVRES IMPRIMÉES.

On a plusieurs éditions des œuvres d'Arnauld de Villeneuve, qui, données comme complètes, ne le sont pas. La première, qui parut à Lyon, en 1504, in-fol., chez François Fradin, contient cinquante-cinq traités réunis sous ce titre : *Hæc sunt Arnaldi de Villanova quæ in hoc volumine continentur,* etc., etc. La seconde, qui est une reproduction de la première, fut publiée, l'année suivante, à Venise : *Hæc sunt Opera Arnaldi de Villanova nuperrime recognita ac emendata diligentique opere impressa; Venetiis, 1505, per Bonetum Locatellum, presbyterum;* in-fol. L'auteur de ces éditions est un médecin de Gênes, nommé Thomas Murchi. Chargé d'accompagner à la cour de France le fils aîné de Jean-Louis de Fiesque, ce médecin avait curieusement recherché les œuvres inédites d'Arnauld de Villeneuve dans toutes les

villes où l'avait conduit l'humeur voyageuse de Louis XII. Après quatre ans de recherches, il publia ce recueil, dont le succès nous est attesté par le nombre des éditions qui suivirent de près les deux premières : Lyon, 1509, Fradin, in-fol.; Lyon, 1520, in-fol., avec quelques additions et une Vie d'Arnauld par Symphorien Champier; Lyon, 1532, in-fol.; Bâle, 1585, in-fol., avec des notes de Nicolas Taurellus. L'année suivante, les œuvres médicales furent séparément publiées sous ce titre : *Arnaldi Villanovani, summi philosophi et medici excellentissimi, Praxis medicinalis, universorum morborum humani corporis curandi viam ac methodum summa cum doctrina et certa experientia præscribens;* Lyon, *J. Stratius,* 1586, in-fol. Un autre recueil, contenant les œuvres astronomiques et chimiques, parut en même temps, sorti des mêmes presses : *Arnaldi Villanovani, summi philosophi et medici quondam Pont. opt. max. excellentissimi, tractatus varii exoterici ac chymici;* Lyon, *Stratius,* 1586, in-fol.

Notre première tâche sera de mentionner successivement, dans l'ordre qui leur a été assigné par Thomas Murchi, chacun des traités que renferment les éditions de 1504 et de 1505. Nous ferons ensuite connaître ceux qui furent imprimés pour la première fois, en 1520, par Symphorien Champier, ou, plus tard encore, en d'autres recueils.

I. *Medicinalium introductionum speculum;* commençant par : *Introductiones appellantur indebite, quæ propria et communia principiorum artis vocabula non exprimunt.* Il s'agit ici de l'homme considéré comme objet de la science médicale, et des méthodes diverses qu'emploie l'art de guérir. C'est un des plus longs traités que nous ait laissés Arnauld de Villeneuve, et, bien qu'il n'ait pas été souvent imprimé, n'étant guère pratique, il lui fait beaucoup d'honneur. Il est intitulé, dans le n° 6969 de la Bibliothèque nationale, *Medicinalium considerationum speculum.* A l'*explicit* d'une autre copie, n° 14732 de la même bibliothèque, nous lisons qu'Arnauld le composa lorsqu'il était à Montpellier. M. Hain en cite une édition go-

Hain, Repertor. bibl., t. I, p. 223.

thique, in-4°, sans date, publiée à Leipzig par Martin Mellerstadt.

II. *Liber de diversis intentionibus medicorum;* commençant par : *Æternæ sapientiæ lumen defluat in cor tuum et divinæ potentiæ virtus labia tua corroboret.* C'est encore un traité sur les principes de la science médicale. On demande à la médecine de maintenir ou de rétablir la santé. Le médecin connaîtra donc les lois de l'hygiène et les règles de la thérapeutique. Mais ce qui lui importe avant tout, c'est d'étudier à fond le sujet sur lequel il doit opérer, c'est-à-dire l'organisation de la personne humaine. Or suivant quelle méthode fera-t-il cette étude? Qu'il observe d'abord, et raisonne ensuite. Les principales fonctions de la vie et les principaux organes du corps, voilà ce qu'il doit premièrement connaître. La science des choses particulières est le fondement de tout le reste. C'est, on le voit, la méthode péripatéticienne transportée de la philosophie dans la médecine.

Nous ne connaissons aucune édition séparée de ce traité. Il manque même dans le recueil des œuvres d'Arnauld qui a pour titre *Praxis medicinalis;* ce qui semble prouver qu'on ne le goûtait plus au XVIe siècle. On en rencontre un exemplaire manuscrit dans le n° 17847 (fol. 96) de la Bibliothèque nationale.

III. *De humido radicali;* commençant par : *Incipit libellus magistri Arnaldi de Villanova de humido radicali, continens tractatus duos.* Arnauld cite dans ce traité celui qui précède : *In libro quem in medicina fecimus De intentionibus medicorum ad hoc aperuimus viam studentibus.* La dernière phrase du même traité nous offre aussi l'occasion de faire une courte remarque. Voici cette phrase, non d'après les éditions, où elle est corrompue, mais d'après les nos 6949 (fol. 107) et 17847 (fol. 98) de la Bibliothèque nationale : *Misericordia creatoris . . . præsens opusculum in manus intelligentis perducat, quem, inter præsentes professores, lacrymamur non posse perfecte cognoscere nisi vivum.* Cet éminent professeur qu'Arnauld dé-

Arnaldi Villan. Opera, fol. 47 v°, col. 2.

signe en des termes si peu clairs, quoique très particuliers, quel est-il? On lit à la suite de cette phrase, dans le n° 6949, l'annotation suivante, qui paraît être du XIVe siècle : *scilicet magistrum Ermengaldum.* Il s'agirait donc, selon l'auteur de cette note, du célèbre Armengaud de Blaise, médecin de Montpellier. Mais pourquoi son contradicteur, Arnauld de Villeneuve, dit-il gémir de ne pouvoir le connaître que durant sa vie? Cela semble indiquer qu'il veut parler d'un médecin juif, les juifs et les chrétiens ne devant pas, après la mort, se rencontrer au même lieu. On n'apprend pas néanmoins qu'Armengaud de Blaise ait été juif. L'auteur de la note paraît donc s'être trompé. Voir plus loin la notice sur Armengaud.

IV. *Commentum super libello De mala complexione diversa, cum textu Galieni.* Les premiers mots du commentaire sont : *Intendit Galienus in hoc tractatu ostendere quomodo malitia complexionis diversæ introducatur in membrum unum sive in corpus totum.* Ce commentaire est long; cependant Arnauld a regretté de ne l'avoir pas fait encore plus étendu, ayant eu, dit-il, l'esprit troublé, durant son travail, par diverses tribulations. Voici comment il exprime ce regret en déposant la plume : *Hortamur autem lectores, tam baccalarios quam magistros, ut frequenter perlegant hunc tractatum, quem inter opera Galieni difficillimum et valde obscurum opus invenimus . . . Nos autem circa expositionem ipsius non potuimus illam diligentiam observare quam exigebat materia, propter varios labores instantium tribulationum quæ studium nostræ mentis perturbaverunt.* Arnauld ne paraît pas avoir eu, dans le cours de sa vie, plus d'une fâcheuse affaire; il est donc probable que ce passage, d'un ton si mélancolique, renferme une allusion à ses démêlés avec les théologiens de Paris.

V. *Quæstiones super libro De mala complexione diversa;* commençant par : *Quæritur utrum natura, in quantum orbata, intendat sibi fœtum orbatum assimilare.* Ces questions se rapportent encore au célèbre traité de Galien. Peu satisfait, comme il l'a déclaré, de son commentaire, Arnauld l'aura

voulu compléter par quelques dissertations particulières sur les points qu'il avait, à son jugement, mal éclaircis. Il faut remarquer la forme de ces questions. C'est le seul ouvrage d'Arnauld composé selon cette méthode, qui est proprement la méthode scolastique.

VI. *Liber de regimine sanitatis Arnaldi de Villanova, quem Magninus Mediolanensis sibi appropriavit, addendo et immutando nonnulla;* commençant par : *Quod regimen sanitatis sit necessarium duplici via investigare contingit.* Ainsi le titre dénonce un larcin; mais la dénonciation paraît calomnieuse. On avait plusieurs fois imprimé cet ouvrage, durant le xve siècle, sous le nom de Magnino, médecin milanais. Pourquoi Thomas Murchi s'est-il cru permis de substituer à ce nom celui d'Arnauld? Il ne le dit pas. Nous supposons qu'il aura trouvé, dans certains passages du livre, des opinions, des recettes déjà recommandées en d'autres écrits d'Arnauld, et que, frappé de ces ressemblances, il aura voulu voir dans Magnino, non le disciple, mais le plagiaire de l'illustre docteur.

Toute accusation de ce genre est facilement acceptée, alors même qu'elle n'est pas du tout justifiée. On ne s'étonne donc pas de voir le propos de Murchi répété par Van der Linden, par Vincent Placcius et par Antonio. Il s'est rencontré néanmoins des gens que cela n'a pas satisfaits, et qui, sans doute pour rendre raison des mêmes analogies, ont cru devoir inventer autre chose. Telle est cette nouvelle fable : Magnino n'aurait jamais existé; Arnauld de Villeneuve, chassé de toutes les rives, cachant sa tête partout menacée, aurait publié plusieurs de ses derniers ouvrages sous le faux nom de Magnino. L'inventeur de cette fable paraît être un historien d'ailleurs recommandable, Curtius, ou Curti, qui l'aurait d'abord racontée dans son livre *De scriptoribus medicis Mediolanensibus.* De lui Manget l'a reçue et, lui faisant bon accueil, il l'a facilement accréditée. Mais, comme l'a très bien démontré Philippe Argelati, l'existence de Magnino n'est pas sérieusement contestable. Les anciens bibliographes le connaissent, et, si plusieurs de ses opinions

Placcius (V.), De lib. anon., p. 222. — Antonio, Bibl. hisp. vet., t. II, p. 116.

Argelati, Bibl. scr. Mediol., t. II, p. 830.

sont conformes à celles d'Arnauld, sa manière d'écrire est différente. Il n'y a pas de conjecture à faire ni d'explication à fournir : Arnauld et Magnino, qui vécurent peut-être dans le même siècle, sont deux personnages qui doivent ne pas être confondus. C'est ce que répètent, après Argelati, Dominique Mansi, Tiraboschi et d'autres, et c'est ce que nous tenons, avec eux, comme pleinement démontré. Ainsi nous retranchons des œuvres d'Arnauld, pour le rendre à Magnino, ce *Liber de regimine sanitatis*, sur lequel on a longtemps plaidé, sans qu'il y eût matière à procès.

Fabricius, Bibl. med. et inf. ætat., t. V, p. 4. — Tiraboschi, St. della letter. ital., édit. de 1782, t. V, p. 256.

VII. *Regimen sanitatis, ad inclytum regem Aragonum directum et ordinatum;* commençant par : *Prima pars vel consideratio sanitatis conservandæ pertinet aeris electioni;* aux fol. 94 de l'édition de 1505 et 82 de l'édition de 1520. C'est un traité d'hygiène en dix-neuf chapitres, qui contient des préceptes très variés. La fréquence des manuscrits prouve qu'on l'a beaucoup lu. Nous le trouvons notamment dans les n°s 6978, 9328 et 14732 de la Bibliothèque nationale, 178 de Metz, 797 de Tours, 456, 570 et 666 de Munich et 4761 de Vienne. M. Hain en désigne une édition gothique, sans date et sans nom de lieu, ainsi qu'une autre, pareillement sans date, publiée à Louvain chez Jean de Westphalie, à la suite du *Regimen Salernitanum*. L'une et l'autre sont in-4°. Un volume du même format, sans indication ni de lieu ni de date, nous offre, avec le *Regimen sanitatis*, le traité sur l'art de connaître les poisons, dont nous parlerons plus loin, et le *Liber de epidemia* de *Valescus de Taranta;* en français, Balescon de Tarare. On connaît encore deux éditions partielles du même ouvrage, de Paris, 1573, et de Cologne, 1586, in-8°, sous ce titre : *Consilium ad regem Aragonum de salubri hortensium usu*, avec le traité de Dioclès de Caryste *De tuenda valetudine*. Dans le recueil cité des œuvres médicales d'Arnauld, *Praxis medicinalis*, Lyon, 1586, fol. 62-75, le titre de *Regimen sanitatis* a été remplacé par celui-ci : *Tractatus de conservatione sanitatis*. Mentionnons enfin diverses traductions. En voici d'abord une

Hain, Repertor. bibl., t. I, p. 225; t. IV, p. 200.

espagnole : *Regimiento de sanidad, en que se contiene en que maniera conviene usar del comer y bever, y del exercicio y del dormir,* etc. ; Séville, 1526, in-fol. On en désigne ensuite une hébraïque. Assémani, qui la cite, l'attribue à Crescas de Casale. M. Neubauer a lu sur le manuscrit vu par Assémani, à la bibliothèque de l'Escurial, Crescas de Schaktelar. Deux exemplaires d'une même traduction, à laquelle manque le nom du traducteur, sont à la Bibliothèque nationale, sous les nos 1128 et 1176 du fonds hébreu. C'est peut-être celle de Crescas. Enfin, une version italienne du dix-neuvième chapitre est dans un volume de Florence, sous ce titre recueilli par Bandini : *Trattato delle morici, facto da maestro Arnaldo de Villanova.* Bandini suppose à bon droit que ce prétendu *trattato* n'est qu'un fragment. En ayant cité les premiers et les derniers mots, Bandini nous a donné le moyen de reconnaître à quel traité ce fragment appartient.

Arch. des miss. scientif., 2e série, t. V, p. 428.

Catal. des mss. hébr. de la Bibl. nat., nos 1128 et 1176.

Bandini, Bibliot. Leop., t. II, p. 16.

Un manuscrit du collège Caius et Gonville, à Oxford, est désigné par Thomas James sous ce titre : *Regimen sanitatis ad regem Aragonum in præclaro studio Montis Pessulani.* On peut, comme il semble, accepter sans aucune défiance le renseignement que ce titre fournit.

Catal. man. Angl. et Hibern. t. I, 3e partie, no 1005.

VIII. *De conservanda juventute et retardanda senectute ;* commençant par : *Serenissimo ac sapientissimo principi inclyto domino Roberto, digna Dei provisione Hierusalem, Siciliæ regi illustrissimo.* Ce prince n'étant devenu roi qu'en 1309, Arnauld composa ce traité peu d'années avant de mourir. C'est un opuscule qui ne contient, outre la préface, que trois chapitres. Les manuscrits en sont rares. M. Henschel nous en signale un dans une bibliothèque de Breslau. Il a été imprimé, hors des Œuvres complètes, en 1511, à Leipzig, in-4°, avec le *Liber de conferentibus et nocentibus principalibus membris.* Le P. Niceron en cite une traduction italienne, sous ce titre : *Trattato del conservar la gioventù;* Venise, 1550, in-8°. Jonas Drummond en fit une version anglaise sous le règne d'Henri VIII : *The defence of age and recovery of youth of Arnold de Villanova, translated by Jonas Drummond, and dedi-*

Niceron, Mém., t. XXXIV p. 98.

cated to my lady Margaret, niece to Henry VIII. Les Catalogues d'Angleterre et d'Irlande désignent un manuscrit de cette version dans la bibliothèque Hans Sloane.

Catal. man. Angl. et Hibern., t. II, 1re part., n° 8880.

IX. *De considerationibus operis medicinæ;* commençant par : *Virtutem querimoniæ tuæ percipientes, nuper tibi, carissime, significavimus.* L'objet principal de ce traité considérable est la phlébotomie. C'est pourquoi, dit Arnauld dans la préface, *si quis hoc opus intelligens vocet librum de phlebotomia . . . non peccabit.* Quelques copistes ont usé de cette permission : un exemplaire que nous offre le n° 6971 (fol. 1) de la Bibliothèque nationale est intitulé : *Liber de phlebotomia.* Il a pour titre, dans le n° 17847 (fol. 57) de la même bibliothèque : *De considerationibus operis artificis medicinæ.* Arnauld a dédié cet ouvrage à un médecin de Cologne qu'il nomme *Grosseynus.* Il le traite avec honneur, tandis qu'il qualifie la plupart de ses confrères en des termes très méprisants. Ils ont, dit-il, appris par cœur à l'école quelques préceptes d'Hippocrate ou de Galien, et les observent tant bien que mal sans les comprendre; ils ont fait leurs classes avec ces vieilles faiseuses de charpie qui, du matin au soir, chantent des chansons auxquelles elles n'entendent rien : *Medicinalia didicerunt cum vetulis carpinantibus quæ cantantes suorum carminum significationes ignorant.* Son intention serait de les éclairer. Dans ce dessein, il a fait sur Hippocrate et sur Galien plusieurs commentaires qu'il voudrait bien mettre sous leurs yeux. Mais il craint d'exciter encore leur envie, dont il a déjà ressenti les premiers effets : *Quantam enim pestilentiam scandalorum, necnon perniciem corporis, nobis nostrisque sociis in desiderio veritatis tentaverunt suscitare tibi narrare non expedit, quia notum est vulgo.* Arnauld semble dire, dans cette phrase d'un style barbare, que les théologiens l'ont persécuté pour complaire aux médecins.

Arnaldi Villan. Opera (1505), fol. 104, col. 1.

Arnaldi Opera, (1505), fol. 109, col. 2.

Ibid., fol. 104.

X. *De phlebotomia;* commençant par : *Omni tempore, si necessitas urget, phlebotomia est adhibenda.* C'est une courte instruction; elle occupe à peine une colonne. On n'en con-

naît pas d'édition séparée; mais elle se trouve, jointe à d'autres œuvres d'Arnauld et de Magnino, dans un volume gothique, in-4°, sans lieu ni date. Selon Van der Linden, cet opuscule n'est pas d'Arnauld; c'est, dit-il, à Magnino qu'il faut l'attribuer. Telle paraît être aussi l'opinion d'Argelati.

Lindenius ren., t. II, p. 770.

Argelati, ouvr. cité, t. II, p. 830.

XI. *Medicationis parabolæ secundum instinctum veritatis æternæ;* commençant par : *Omnis medela procedit a summo bono.* Ce traité, divisé en sept parties, nous offre une série de trois cent quarante-cinq aphorismes ou préceptes thérapeutiques, brièvement commentés. Mais le commentaire n'est pas d'Arnauld; Arnauld n'a fait que rédiger les aphorismes. C'est ce que prouvent divers passages du commentaire, celui-ci, par exemple : *In hoc aphorismo magister Arnaldus intendit probare quod...*; et cet autre : *Respondit inclytus Arnaldus : Imo aliquoties;* et cet autre encore : *Inclytus auctor, præmissis demonstratis, ex eis vult elicere;* et bien d'autres, qu'il est superflu de citer. Les anciens manuscrits, comme, par exemple, les nos 6971 (fol. 103) et 17847 (fol. 45) de la Bibliothèque nationale, ne contiennent que les aphorismes; le commentaire n'y est pas. Il est probable que telles sont les copies indiquées dans les nos 205 et 666 de Munich. Une édition de l'année 1534, dans un recueil publié à Lyon sous le titre d'*Articella,* nous offre aussi les seuls aphorismes. En deux autres éditions, de Bâle, 1560 et 1565, in-8°, ils sont suivis d'un commentaire différent, qui porte le nom de Georges *Pictorius.* On lit, à la fin de la copie qui se trouve dans le n° 6971 de la Bibliothèque nationale : *Expliciunt Parabolæ, seu aphorismi generales excellentissimi magistri Arnaldi de Villanova, editi in Montepessulo, anno Dom. 1300, quos præsentavit regi Franciæ,* c'est-à-dire à Philippe le Bel.

Articella, p. 90.

Quelques chapitres de ces aphorismes ont été transcrits à part. Ainsi nous avons trois copies de ceux qui concernent la mémoire dans les nos 6971 (fol. 118), 7106 A (fol. 1) et 15107 (fol. 170) de la Bibliothèque nationale. Nous signalons ces copies partielles pour prévenir les erreurs que pour-

raient causer et sembleraient justifier les titres fournis par les catalogues.

Van der Linden et Mercklin croyaient, comme nous l'avons dit, Arnauld Provençal. Or ils trouvaient l'auteur des Paraboles appelé Catalan dans l'édition de Georges *Pictorius*. Amenés ainsi à distinguer deux Arnauld, ils ont attribué les Paraboles au Catalan, qui n'aurait fait que ce livre. Nous n'avons plus à réfuter cette distinction, dont on connaît l'origine.

Lindenius ren. t. I, p. 89.

XII. *Tabulæ quæ medicum informant specialiter cum ignoratur ægritudo;* commençant par : *Antequam innotescat,* etc., *Quia canon præcedens obligat medicum ad prohibendum ægro nociva.* Mais tel n'est pas le véritable *incipit* de ce traité, dont le premier chapitre se lit, dans l'édition, au feuillet 316, *verso.* C'est à ce premier chapitre que font allusion les mots *canon præcedens.* L'éditeur a lui-même reconnu plus tard la faute qu'il avait commise. Il a fait d'un traité deux traités et publié la fin avant le commencement.

XIII. *Aphorismi de ingeniis nocivis, curativis et præservativis morborum, speciales corporis partes respicientes;* commençant par : *Ægritudines capitis vel cerebri sunt, vel inte gumine aut in ramis ejus.* Ce texte est vicieux; il faut lire, comme dans le n° 6971 (fol. 113) de la Bibliothèque nationale : *Ægritudines capitis in cerebro sunt, vel in tegumentis aut in ramis ejus.* Le titre de cette copie est simplement : *Aphorismi speciales.* Ce sont des préceptes, dont les uns se rapportent à l'art de discerner les maladies, les autres à l'art de les guérir. Dans l'édition des *Medicationis parabolæ* qui porte la date de l'année 1534, ces aphorismes spéciaux sont joints aux aphorismes généraux, autrement nommés Paraboles. Notons encore entre les textes une différence qui pourrait causer quelque erreur.

Dans le n° 17847 de la Bibliothèque nationale (fol. 53), se lisent, séparés des autres, treize de ces aphorismes spéciaux, dont le premier est ainsi conçu : *Conservatio sanita-*

tis in lapsis corporibus cum his quæ lapsum corrigunt leniter securius exercetur. On les trouvera vers la fin dans le texte imprimé.

XIV. *Liber de parte operativa;* commençant par : *Sanitas pro tanto finis dicitur medicinæ quoniam est illud in quo quiescit principium, scilicet medicus vel minister naturæ.* Dans le recueil intitulé *Praxis medicinalis* les premiers mots de ce traité sont: *Sanitas utique dicitur ideo finis.* C'est un ouvrage considérable, qui contient beaucoup de définitions et un certain nombre de prescriptions. Nous n'en connaissons pas d'édition séparée.

XV. *De regimine castra sequentium;* commençant par : *Exercitus debet castrametari ad longam stationem in locis non paludosis.* Arnauld aurait dû composer sur cette matière un long traité; en son temps, où les guerres étaient si fréquentes, il aurait été très utile. Celui dont nous venons de reproduire le titre est fort court; il occupe environ deux colonnes dans l'édition de Murchi.

XVI. *Commentum super Regimen Salernitanum.* Ce titre de *Regimen Salernitanum* n'est pas suffisamment clair. L'ouvrage commenté est un poème commençant par :

Anglorum regi scribit scola tota Salerni,

dont il existe beaucoup de manuscrits, intitulés *Regimen sanitatis* ou *Flos medicinæ.* L'auteur de ce poème est, dit-on, un certain Jean de Milan, qu'on fait vivre au commencement du XIIe siècle. Les premiers mots du commentaire sont : *Iste est libellus editus a doctoribus Salerniensibus.* Il est très étendu, et, parmi toutes les œuvres médicales d'Arnauld, c'est peut-être celle qui a contribué le plus à sa renommée. On en connaît six éditions du XVe siècle, sans lieu ni date, in-4°; du même temps, mais sans date précise, une de Venise et une de Louvain, également in-4°. Les éditions datées du même siècle ne sont pas moins nombreuses.

Hain, Rep. bibl., t. IV, p. 199, 200.

M. Hain en cite neuf : Pise, 1484, in-4°; Besançon, 1487; Strasbourg, 1491, deux éditions différentes de la même année; Leipzig et Paris, Balligault, 1493; Cologne, 1494; Paris, Lenoir, 1497; Strasbourg, 1499, in-4°. Une dixième édition du même siècle, publiée à Paris, chez Bocard, en 1493, in-4°, n'a pas été citée par M. Hain. Nous avons, au siècle suivant, les éditions de Paris, Ledru, 1505; Francfort, 1545, 1551; Paris, Cavellat, 1555; Francfort, 1557, 1559, 1568; Lyon, 1577; Paris, 1580; Genève, 1591, sous le titre de *Medicina Salernitana;* Paris, Jean Petit et Cavellat, sans date, in-8° et in-16. Enfin une édition de 1594, in-16, n'offre aucun nom de lieu. Au XVIIe siècle (on s'en étonne davantage), ce manuel de thérapeutique était encore dans toutes les mains, comme le prouve la fréquence des éditions qui furent alors successivement publiées, le plus souvent sous le titre de *Schola Salernitana:* Francfort, 1612, in-16; Rome, 1615, in-fol.; Montpellier, 1622, in-16; Paris, 1625, in-8°; Francfort, 1628; Genève, 1638, in-16; Rotterdam, 1649, 1657, in-12; Anvers, 1662; Rotterdam, 1667; la Haye, 1683, in-16. Il est vrai que, toujours réimprimé sous le nom d'Arnauld de Villeneuve, le commentaire avait été, depuis le XIVe siècle, plus d'une fois remanié. Des docteurs de Montpellier l'avaient déjà, dès l'année 1480, beaucoup modifié; il fut encore remanié plus tard par Jean Curion et Jacques Crel, docteurs d'Erfurt, par René Moreau, Zacharie Sylvius et d'autres. Cependant on a justement laissé le nom d'Arnauld à ce commentaire tant de fois corrigé et augmenté; le fond est resté de lui, si nombreuses qu'aient été les corrections des autres, soit médicales, soit littéraires.

XVII. *Breviarium practicæ a capite usque ad plantam pedis, cum capitulo generali de urinis et tractatu de omnibus febribus, peste, empiala et liparia;* commençant par : *Post obitum bonæ memoriæ magistri Joannis Calamidæ, medicinalis scientiæ professoris.* Cet ouvrage important se divise en quatre livres, dont le premier traite des affections de la tête, le second de

celles qui sont propres aux autres parties du corps, le troisième des maladies des femmes, le quatrième des fièvres. Il a conservé longtemps l'estime des praticiens. On en connaît cinq éditions séparées. La première fut publiée à Milan, en 1483, in-fol., par les soins de Christophe de Ratisbonne. Les deux suivantes sont de Venise, 1494, 1497, également in-fol. On en cite enfin une autre de Lyon, 1532, publiée par Jacques Myt. Arnauld a, dit-il, composé cet ouvrage loin des cours et des villes tumultueuses, dans une retraite tout à fait propice au travail de l'esprit, un monastère cistercien, qu'il appelle en latin *Domus nova* (lib. II, c. XXVI). N'est-ce pas Casanova, au diocèse de Turin? Tiraboschi souscrit sans hésitation à cette conjecture.

Hain, Rep. bibl., t. I, p. 223.

Tiraboschi, St. della letter., édit. de 1782, t. V, p. 255.

Tout n'est pas grave dans ce Bréviaire. Voici, par exemple, le récit d'une guérison par un procédé bizarre. « Un prêtre, « dit Arnauld, me guérit aux mains plus de cent verrues « de la manière que je vais dire. Quand je l'allai trouver, il « commença par toucher de ses mains mes verrues et à faire « sur elles le signe de la croix; puis il me dit : « Va, tu seras « bientôt guéri. » Ensuite il se dirigea vers une pariétaire, « et, s'étant agenouillé devant elle, il récita toute l'oraison « dominicale; mais, au lieu de la terminer par : « Délivre-« nous du mal, » il dit : « Délivre maître Arnauld des poi-« reaux et verrues qu'il a aux mains. » Il cueillit après cela les « cimes de trois tiges de la pariétaire, en disant trois *Pater* « *noster*, et plaça ces trois cimes à terre dans un lieu humide « et retiré; et, quand elles commencèrent à se flétrir, mes « verrues commencèrent à se guérir. Ainsi j'en fus totalement « débarrassé dans l'espace de dix jours. » Rabelais doit avoir lu les œuvres d'Arnauld lorsqu'il étudiait la médecine à l'école de Montpellier. On s'étonne donc, s'il est bien l'auteur du livre V de *Pantagruel*, qu'il n'en ait pas tiré cette recette pour guérir les verrues; elle vaut, en effet, tous les spécifiques cités au chapitre XXI, comme employés avec un égal succès par les officiers de la reine de la Quinte-essence. On trouve encore dans le même Bréviaire : *Oratio bona contra squinantiam : Domine Jesu Christe, vere Deus noster, per*

Arnaldi Opera, Breviar., lib. II, c. XLV.

Ibid., lib. II, c. I.

virtutem nominis tui Jesu et per orationem servi tui Blasii liberare digneris A., famulum tuum... Nous citons ces passages pour montrer quel était, en ce temps, le désaccord des idées, même dans les meilleurs esprits. Assurément Arnauld de Villeneuve était un homme relativement éclairé, qui, zélé pour la vérité, pour la science, faisait profession de dédaigner les superstitions populaires; et pourtant il croyait à l'efficacité de telles recettes, l'ayant, dit-il, éprouvée.

D'autres remarques sont à faire à l'occasion de ce traité. La première phrase, dont nous avons reproduit quelques mots, est ainsi conçue : *Post obitum bonæ memoriæ magistri Johannis Calamidæ, medicinalis scientiæ professoris reverendissimi, domini mei et magistri specialis, ego quoddam opus in practica medicinæ compilare proposui.* Quel est ce Jean Calamida? En quelle ville enseignait ce professeur de médecine, autrefois illustre, comme il paraît, et maintenant tout à fait inconnu, dont Manget lui-même ne parle pas? Quelques-uns le placent à Montpellier, M. Hoëfer à Barcelone, mais par conjecture. Or c'est toujours à Naples que le Bréviaire nous le montre traitant ses malades. Nous lisons au livre II, chap. XLI : *Memini me vidisse Neapoli plures asciticos quos magister meus curabat temporibus meis, quando cum eo studebam;* un peu plus bas, dans le même chapitre : *Magister meus mittebat hydropicos ad sudatorium prope Neapolim;* enfin, au livre IV, chap. XI : *Magister meus jussit suspendi ad caput lecti cujusdam militis Neapolitani.....* Ainsi la conjecture de M. Hoëfer ne semble pas fondée.

Sprengel, Hist. de la méd., t. II, p. 438. — Hoëfer, Biogr. gén., t. III, col. 279.

Astruc, qui avait lu ces passages, en a conclu que l'auteur du Bréviaire, ayant fait ses études médicales en la ville de Naples, ne pouvait être Arnauld de Villeneuve, qui, dit-il, n'était pas venu dans cette ville avant l'année 1309. A cela nous devons d'abord répondre que l'auteur du Bréviaire s'appelait certainement Arnauld; en effet, ce nom se lit en toutes lettres dans le récit de la cure des verrues. Nous trouvons ensuite qu'avant de rédiger son Bréviaire cet Arnauld avait pratiqué la médecine à Montpellier, car il le déclare expressément en racontant une autre cure : *Quidam in Monte-*

Astruc, Mém. p. 164.

pessulano passus est fluxum sanguinis. . . ; et cum fecissem omnia quæ credebam utilia. . . . (lib. I, cap. XXXIII). Or on ne connaît pas un autre Arnauld médecin à Montpellier en ce temps-là, et, s'il avait existé, l'on aurait assurément conservé le souvenir d'un homme si savant, auteur d'un si gros livre. On lit enfin, au début d'un traité dont nous parlerons tout à l'heure : *Licet enim in nostris curis generaliter tractaverimus de morbis membrorum et curis eorum a capite usque ad pedes, tamen hic videtur sub compendio. . .*; où l'on voit que, dans le second traité, le titre du premier est cité, l'auteur disant qu'il abrégera le premier dans le second. Mais quel est ce second traité? C'est une des œuvres les plus célèbres et les plus authentiques d'Arnauld de Villeneuve, sa Pratique sommaire, composée pour le pape Clément V. Il est donc bien évident qu'Astruc s'est trompé.

Arnauld cite dans son Bréviaire un très grand nombre de médecins qui, n'ayant pas tous écrit, ne sont pas tous connus : Campanus (lib. I, cap. XII); Pierre d'Espagne (lib. I, cap. XXVIII; lib. IV, cap. XI, XVIII); Jean de Pérouse (lib. I, cap. XXVI; lib. II, cap. XXXIX), qu'il désigne comme un de ses contemporains (*Dixit mihi Joannes de Perusia*); Fernel de Pise (lib. I, cap. XXIX); Bruno Lasca, de Florence (lib. II, cap. II), auteur d'une Chirurgie achevée en 1252; Pierre de Rieti (lib. II, cap. I); Roland de Parme, professeur à Bologne (lib. II, cap. II); Henri Angique (lib. II, cap. V), autre contemporain (*Juravit mihi Henricus Angique*); Michel Scot (lib. II, cap. V, XXIII); frère Thomas (lib. II, cap. XVIII); N. de Ferrare (lib. II, cap. XXXIII); Thierri de Rieti (lib. II, cap. XLIII); Jean de Florence (lib. II, cap. XLV); François Thierri (lib. III, cap. XXII); Hector l'Anglais (lib. IV, cap. XXVII); Pierre Maroni de Salerne (lib. IV, cap. XXVII) et Bernard de Forestet, de Montpellier (lib. II, cap. XLVI).

C'est bien cet ouvrage, et non pas celui que nous mentionnerons à la suite, qui est intitulé, dans le n° 3074 de Munich, *Practica, sive Breviarium.* Notons enfin que tout le quatrième livre, *De febribus,* a été inséré dans un recueil spécial sur la cure des fièvres, publié à Venise en 1576,

De febribus, 3e part.

in-fol. Antonio s'est donc trompé quand il a grossi le catalogue des œuvres d'Arnauld d'un traité particulier sur les fièvres. S'il avait pris soin de rechercher le recueil que nous venons de désigner, il aurait aussitôt reconnu son erreur.

XVIII. *Practica summaria, seu regimen ad instantiam domini papæ Clementis;* commençant par : *Licet enim in nostris curis generaliter tractaverimus de morbis membrorum.* Cette Pratique vraiment sommaire se compose de vingt-neuf chapitres assez courts, où il n'y a que des recettes. Ajoutons que la plupart de ces recettes sont d'un astrologue ou même d'un magicien plutôt que d'un médecin. On en désigne une copie dans le n° 2848 de Munich, et une autre dans la bibliothèque de l'université de Breslau. Gaetano Marini pense que c'est l'ouvrage si curieusement recherché par Clément V, après la mort d'Arnauld. Cette opinion paraît bien fondée.

Henschel, Cat. cod. Vrat., col. 48. Marini, Degli arch. pont., t. I, p. 44.

XIX. *Liber de modo præparandi cibos et potus infirmorum in ægritudine acuta;* commençant par : *De cibis præparandis et potibus in infirmis videamus et quod eorum malitia reprimatur.* Dans le n° 230 du collège Merton, à Oxford, cet opuscule est intitulé : *De præparatione ciborum secundum Musardum;* d'où l'on pourrait inférer qu'il est d'un certain *Musardus.* Mais voici la correction et l'explication de ce titre corrompu. Il faut lire d'abord, au lieu de *Musardum, P. de Massadi,* ou, mieux encore, *Petrum Musandinum.* Manget ne parle pas de ce Pierre Musandin; mais il est plusieurs fois cité par Gilles de Corbeil et par Gentile de Foligno. Ce fut un médecin de quelque renom. Il faut ensuite remarquer que, si le nom de ce médecin se lit dans le préambule du traité *De modo præparandi cibos et potus infirmorum,* cela ne veut pas dire que l'ouvrage soit de lui; cela signifie simplement que l'auteur de ce traité, se proposant de recommander à son tour certaines prescriptions de Pierre Musandin, reconnaît sincèrement les avoir empruntées à quelque écrit de cet ancien maître.

Du Cange, Gl., au mot Musandinus. — Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 510.

C'est probablement le même traité qui est mentionné dans le Catalogue de Munich, au n° 456, sous ce titre obscur et certainement incorrect : *De modo tenendi quem usus est Arnoldus de Villanova cum visitavit infirmos.* Ce titre semble, du moins, confirmer l'attribution de Murchi. Il est vrai que ni le nom d'Arnauld ni tout autre ne précède un traité sur la même matière qui est trois fois cité par Bandini, dans le catalogue de la bibliothèque Laurentienne et dans celui de la bibliothèque Léopoldine, et dont tel est aussi l'*incipit : De cibis et potibus præparandis infirmis videamus et qualiter eorum malitia reprimatur.* Mais l'*explicit* des deux traités n'est pas du tout le même. L'écrit que désigne Bandini est peut-être de Musandin.

Bandini, Catal. cod. lat. bibl. Laurent., t. III col. 63. — Idem, Catal. bibl. Leop., t. II, col. 197 et 420.

XX. *Compendium regimenti acutorum;* commençant par : *Nota quod quinque sunt considerationes libri regimenti acutorum.* Il y a dans ce traité quelques passages qui se rapportent à l'histoire de la médecine; on y trouve l'exposé de cinq méthodes différentes en ce qui regarde l'alimentation des malades.

XXI. *Regimen sive consilium quartanæ;* commençant par : *Quod si aliquis se diligenter secundum terminum rexerit, erit morbus in suo genere salubris et brevis.* Ce traité est à l'adresse d'un pape, peut-être de Clément V. *Paternitas vestra* semble désigner un pape, et, dans cette autre phrase : *Nec seducatur vestra peritia, clemens pater, dolosis promissionibus,* le mot *clemens* n'est-il pas un nom propre qui réclame une lettre capitale? Il existe une copie de ce traité dans le n° 11200 de Vienne.

XXII. *Consilium sive cura febris ethicæ;* commençant par : *Patiens pro quo tam sollicite quæsivistis consilium.* C'est encore un très court traité, ou plutôt une consultation. *Ethicæ* est là pour *hecticæ,* la fièvre constante, habituelle.

XXIII. *Consilium sive regimen podagræ;* commençant par :

Regimen sit tale. Une version allemande de cette consultation a été publiée à Strasbourg, 1576, in-8°, avec quelques opuscules de médecine chimique. Le texte latin est dans le n° 456 de Munich. Il est encore signalé par un ancien catalogue comme existant dans la bibliothèque de Robert Burscough.

Catal. manusc. Angl. et Hib., t. II, 2e part., n° 7675.

XXIV. *Tractatus de sterilitate tam ex parte viri quam ex parte mulieris;* commençant par : *Sapientis verbum est istud : Data est particularibus virtus generativa ut perpetuetur esse individuum.* Un peu plus long que les précédents, ce traité ne paraît pas avoir eu beaucoup de succès. Nous n'en connaissons pas d'édition séparée. Il en existe une copie, de l'année 1387, dans le n° 77 de Munich.

XXV. *Compilatio de conceptione;* commençant par : *Maris et feminæ commixtio causa est generationis naturalis cujuslibet hominis.* Une copie de cette compilation est dans le n° 6971 (fol. 69) de la Bibliothèque nationale, une autre dans le n° 205 de Munich. C'est probablement le même traité qui est intitulé : *Tractatus de imprægnatione mulierum,* dans un manuscrit de Breslau.

Henschel, Cat. cod. Vrat., col. 17.

XXVI. *Signa leprosorum;* commençant par : *Cognoscuntur leprosi quinque signis.* M. Coxe nous signale un exemplaire de cet opuscule, à Oxford, collège Saint-Jean-Baptiste, n° 197. Le nom de l'auteur ne s'y trouve pas. Mais il paraît se trouver dans le n° 77 de Munich.

XXVII. *Tractatus de bonitate memoriæ;* commençant par : *Primo sunt necessaria ista : evacuare materiam impedientem et alterare malam complexionem.* Ce sont des recettes médicales pour assainir l'organe de la mémoire. « Rien de plus fri- « vole, dit Niceron, que ce petit ouvrage. » Il faut souscrire à ce jugement, qui n'est pas trop sévère; mais Niceron aurait dû reconnaître qu'Arnauld n'est pas l'auteur d'un ouvrage où il est nominalement cité. Cette citation paraît se rapporter

Niceron, Mém., t. XXXIV, p. 100.

aux aphorismes sur la mémoire, dont nous avons précédemment parlé (n° XI).

XXVIII. *De amore qui heroicus nominatur;* commençant par : *Quanto, carissime, dilectionis affectu sinceritatis dilectionem fuero consecutus.* Au chapitre II, vers la fin, Arnauld dérive le mot *heroicus* du latin *herus* et non du grec ἔρως; ce qui prouve clairement qu'il ignorait cette langue grecque, qu'il savait si bien selon Symphorien Champier. Il s'agit, en effet, de la passion érotique. Ce traité nous étant offert sous le nom d'Arnauld par divers manuscrits, notamment par les nos 17847 (fol. 104) de la Bibliothèque nationale et 456 de Munich, nous ne doutons pas qu'il ne soit de lui; ce que nous hésitons à croire, c'est qu'on en puisse tirer quelque observation utile.

XXIX. *Remedia contra maleficia;* commençant par : *Sunt quidam qui maleficiis impediti.* Il s'agit ici des maléfices qui mettent obstacle à l'union charnelle. L'auteur indique les moyens de les déjouer. Cet opuscule est d'un médecin qui vécut après le milieu du XIIIe siècle, puisque Gilbert l'Anglais y est plusieurs fois cité; mais il nous semble peu croyable qu'il soit d'Arnauld. Il y a vraiment trop de sottises. Nous en trouvons un manuscrit sans nom d'auteur dans le n° 277 de l'École de médecine de Montpellier. Les inquisiteurs d'Espagne l'ont mis au nombre des livres par eux défendus. On ne leur reprochera pas cette décision.

Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 393.

Sandoval (B. de), Index libr. prohib., 2e part., p. 36.

XXX. *Cautelæ medicorum;* commençant par : *Videndæ sunt cautelæ circa urinas, quibus possumus nos cavere a deceptoribus.* Recommandations adressées aux médecins touchant leur manière d'agir à l'égard des malades. Les précautions que le médecin doit d'abord prendre, soit pour discerner l'affection d'un malade, soit pour le persuader qu'il la discerne, sont au nombre de dix-neuf. L'auteur insiste beaucoup sur le second point. Parmi les artifices dont le médecin usera dans ce cas, on lui recommande particulièrement l'emploi

des termes techniques. Un malade souffre, dit-il, aux jambes, à la tête; le médecin interrogé répondra : « Cela vient du « foie, de l'estomac; il y a obstruction. » Et l'auteur ajoute : *Specialiter utere hoc nomine* obstructio, *quia non intelligunt quid significat et multum expedit quod non intelligatur locutio ab eis.* Il ne s'agit pas, qu'on l'entende bien, de dissimuler au malade une affection qu'on juge grave; il s'agit de se faire valoir en le trompant. La suite le prouve clairement. Nous traduisons : « Médecin, quand on vient te prier d'aller voir « un malade..., demande d'abord depuis combien de temps « cette personne est souffrante, comment le mal l'a prise, « et, en questionnant le messager sur les accidents sur- « venus, tâche, si tu le peux, d'avoir une opinion sur la ma- « ladie. Cela est nécessaire. Il pourra bien arriver qu'après « avoir observé les déjections et l'urine du malade, tu ne « reconnaisses pas sa maladie; mais si tu lui parles des acci- « dents qu'il a précédemment éprouvés, il aura pleine con- « fiance en toi, comme dans un sauveur... Enfin, en quit- « tant le malade, n'omets pas de dire que son état est grave. « S'il échappe ensuite, cela grandira ton mérite et ta gloire. « S'il meurt, ses amis diront que tu avais désespéré de lui. »

Tel n'est pas, à vrai dire, le caractère de toutes les recommandations que contient ce petit livre; elles sont, au contraire, pour la plupart, vraiment médicales. Mais nous avons cité de préférence celles qui ne le sont pas, pour montrer qu'Arnauld, ennemi déclaré des charlatans, employait néanmoins et même conseillait quelques-uns de leurs stratagèmes.

C'est peut-être un commentaire de ce traité qui se trouve dans le n° 5488 de Vienne, sous ce titre : *Prognostica, commentario instructa, sive tabula de cautelis medicorum et crisi.*

XXXI. *Tractatus de venenis;* commençant par : *Creator omnium Deus, in sæcula benedictus, percutiens pie ac sanans.* Nous ne connaissons pas une édition séparée de ce traité; mais nous en pouvons désigner deux anciennes copies, l'une et l'autre avec le nom d'Arnauld, dans le n° 257 de Munich et le n° 6971 (fol. 78) de la Bibliothèque nationale.

On pourrait, néanmoins, en lisant l'ouvrage tel qu'il est imprimé, y trouver une bonne raison pour douter qu'il soit d'Arnauld, car il y est nommé. Mais, comme on va le voir, c'est la chose la plus singulière que son nom placé là. L'auteur du livre donne une recette pour arrêter l'hémorragie, faisant honneur de cette recette à certain Pierre *Cellerarius*. Or, à la suite, dans le texte même, nous voulons dire dans le texte imprimé, se rencontre la phrase suivante : *Nota quod in Antidotario quod dicitur Arnaldi reperitur, in cap. de Athanasia, simile dictum; ex quo inferunt multi quod illud Antidotarium fuit Petri Cellerarii et non Arnaldi; quod non est inferendum.* Mais qu'on relise cette phrase avec quelque attention, on verra bien qu'elle n'est pas à sa place; c'est évidemment une note écrite à la marge du traité dans quelque manuscrit, et plus tard introduite dans le texte par un copiste étourdi. Faut-il répéter que tous les copistes du moyen âge n'étaient pas suffisamment lettrés, et que bien souvent ils n'ont pas compris ce qu'on les chargeait d'écrire? Nous confirmerons, d'ailleurs, une remarque faite dans cette note marginale. Il est vrai que la recette contre l'hémorragie se trouve, au chapitre de la tanaisie, *athanasia*, dans l'*Antidotarium* dont nous parlerons plus loin. Mais cela ne prouve aucunement, comme le fait observer l'auteur de la note, que l'*Antidotarium* soit de Pierre *Cellerarius* et non pas d'Arnauld. En effet, Arnauld a pu deux fois reproduire la recette de Pierre *Cellerarius*, la trouvant bonne, dans l'*Antidotarium* et dans le traité *De venenis*.

Sont cités dans ce traité *De venenis*, parmi les médecins modernes, outre Pierre *Cellerarius*, Gilbert, Roger, Albert, Hugues, Nicolas de Reggio. C'est, d'ailleurs, un des ouvrages d'Arnauld où les plus récents critiques ont trouvé le moins à reprendre. Ils ont même remarqué que les poisons y sont bien classés et les symptômes de l'empoisonnement bien décrits.

Hoëfer, Hist. de la chimie, t. I, p. 417.

XXXII. *Libellus de arte cognoscendi venena, cum quis proponit ea alicui ministrare;* commençant par : *Timens de vene-*

nis caveat sibi de manu ministrantis cibos et potus suos. Les empoisonnements étaient alors très fréquents; quiconque offrait un obstacle à la satisfaction d'une convoitise ne pouvait ni manger ni boire sans quelque défiance. Aussi ne faut-il pas s'étonner du succès obtenu par ce très court traité sur l'art de discerner les poisons. Les copies en sont nombreuses. Nous citerons celles qui se rencontrent dans le n° 630 des manuscrits français à la Bibliothèque nationale et dans le n° 456 des manuscrits latins de Munich. M. Hain en indique trois éditions publiées au xve siècle : deux sans date et sans nom de lieu; la troisième, de Milan, 1475, in-4°. Nous en indiquerons une quatrième, de Padoue, 1487, in-4°, dans un recueil où se trouvent encore le *Libellus de venenis* de Pierre d'Abano et le Traité de la Peste de Balascon de Tarare.

XXXIII. *Tractatus de dosibus theriacalibus;* commençant par: *Testatur Galienus, quinto de Simplicibus medicinis, quod medicina quæ tota sui substantia seu proprietate liberat a veneno . . .* On lit à la fin de ce traité quelques mots très dédaigneux à l'adresse des jeunes praticiens qui s'obstinaient, par présomption, à négliger les remèdes qu'offre la nature. L'auteur veut parler ici des spécifiques les plus simples comme des plus composés. Ce passage contient donc un renseignement qui doit être signalé aux historiens de la médecine. Nous avons à la Bibliothèque nationale deux copies de ce traité, dans les n°s 6969 (fol. 147) et 6971 (fol. 73). Il est encore à la bibliothèque de Munich dans le n° 411, et on en lit des extraits dans le n° 294 du Nouveau Collège, à Oxford. Ce doit être le même ouvrage qui nous est signalé dans la bibliothèque de Saint-Pierre, à Cambridge, sous ce titre : *Distinctio ponderum medicinalium et mensurarum, secundum Arnoldum de Villanova.* Catal. manusc. Angl. et Hib., t. I, 3e part., n° 1868.

XXXIV. *Liber aphorismorum de graduationibus medicinarum per artem compositarum;* commençant par : *In medicinis per artem compositis considerant artificiali processu situm complexio-*

nis resultantis ex simplicibus invenire. Cette nouvelle série d'aphorismes est sans nom d'auteur dans le n° 3520 de Munich.

XXXV. *Simplicia;* commençant par : *Cum non sit medicus nisi administrator rerum naturalium.* Il s'agit des médecines simples, c'est-à-dire non composées. Ce traité n'est pas d'Arnauld, selon Gesner et Astruc, parce qu'on y trouve cités Jean Platearius, « plus récent qu'Arnauld, » et Arnauld lui-même. Cet argument, qui paraît décisif, ne l'est pas; il n'a même aucune valeur, quoique proposé par Gesner et confirmé par Astruc. D'abord nous avons recherché vainement une citation qui porte le nom d'Arnauld, dans les exemplaires manuscrits de ce traité; il est donc probable, comme Niceron l'a pensé, qu'on a mal à propos introduit ce nom dans l'imprimé. Ensuite il n'est pas vrai que Jean Platearius soit un auteur plus récent qu'Arnauld; il est, au contraire, beaucoup plus ancien, puisqu'il est fréquemment cité, comme on l'a dit, par Vincent de Beauvais. Enfin tous les manuscrits de l'ouvrage s'accordent à dire qu'il est d'Arnauld; nous n'avons besoin d'alléguer que les n°s 205 de Munich, 6910 A et 7063 de la Bibliothèque nationale. Il a été publié séparément à Venise, en 1520, in-4°, sous ce titre : *Aggregator practicus de simplicibus, seu herbolarium de virtutibus herbarum.* Dans les volumes cités de la Bibliothèque nationale, le titre est *Areolæ seu tabulæ mag. Arnaldi de Villanova,* et c'est le titre sous lequel Arnauld désigne lui-même cet ouvrage dans un traité dont nous parlerons plus loin, au n° LX. Nous avons de même les *Areolæ* de Jean de Saint-Amand.

Astruc, Mém., p. 164.

Niceron, ouvr. cité, p. 101.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 409.

Pour ne rien omettre, ajoutons que, dans le n° 7016 A des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale (fol. 68), se rencontre le titre suivant : « Sensoyt les secre de maistre « Regnalx de Villenoue des herbes precieuse. » Cela semble, en effet, indiquer une traduction française des *Areolæ* d'Arnauld, quelquefois appelé Regnauld; mais il n'y a sous ce titre plein de promesses qu'un extrait de deux pages sur la violette, la jusquiame, etc., etc.

XXXVI. *Antidotarium;* commençant par : *Lamentabatur Hippocras eo quod medicina, scientiarum nobilissima, propter indisciplinam utentium et vane judicantium in effectu est præ cunctis scientiis sterilis facta.* Ce traité, d'une assez grande étendue, n'est pas seulement une nomenclature de médicaments; l'auteur en fait l'analyse, dit comment ils sont fabriqués et dans quel cas ils sont employés. La Bibliothèque nationale ne possède aucune copie de cet Antidotaire sous le nom d'Arnauld; mais on le rencontre sous ce nom dans le n° 257 de Munich et dans le n° 173 de Metz, où il occupe cent treize colonnes. Il y a de grandes différences entre le texte de ce manuscrit et celui de l'imprimé.

XXXVII. *Liber de vinis;* commençant par : *Sacræ ac semper victoriosæ regiæ majestatis vestræ humilis servulus terræ.* Il s'agit des vins artificiels, c'est-à-dire pharmaceutiques. Les premiers mots de la dédicace nous apprennent que l'auteur a fait ce traité pour un roi; mais le nom du roi n'est pas indiqué. Ce nom se lit en tête d'une version abrégée en langue hébraïque que contient le n° 1128 du fonds hébreu, à la Bibliothèque nationale. Robert, roi de Naples, serait ce roi toujours victorieux. Nous voyons plus loin, dans le texte latin de la même dédicace, qu'Arnauld avait rédigé son écrit sur la terre d'Afrique : *Indiscretus Fortunæ impetus..., lætitiæ meæ festis infestans, commovit super me aquilonem et duxit me in Africam ad miseriam ipsam.* C'est le seul document où il soit parlé de ce transport involontaire d'Arnauld sur la terre africaine. Cependant on ne peut douter que le traité soit de lui. D'abord il lui est constamment attribué, même par les manuscrits. Nous le trouvons sous son nom, sans la dédicace, dans les nos 6948 (fol. 103), 7058 (fol. 1) et 7817 (fol. 57) de la Bibliothèque nationale. Son nom se lit encore dans le n° 207 de Munich et dans un manuscrit de la Bodléienne désigné par les Catalogues d'Angleterre et d'Irlande. En outre, deux éditions séparées ont été publiées sous le même nom, sans date et sans indication de lieu. L'une, du xve siècle, est mentionnée par M. Hain; l'autre,

Catal. des mss. hébr. de la Bibl. nat., n° 1128.

Catal. man. Angliæ et Hibern., t. I, part. 1, n° 1644.

Hain, Repertor. bibl., t. I, p. 224.

de Lyon, 1517, se trouve dans un recueil in-4°, avec d'autres opuscules d'Averroès et de Magnino. Enfin le même traité, traduit en allemand par Guillaume Hirnkofen, a été si souvent imprimé que M. Hain en a pu désigner six éditions du XVe siècle. Or elles portent toutes le nom d'Arnauld. Ajoutons que les historiens de la médecine se sont tous accordés à lui faire honneur de cet ouvrage. Suivant Hermann Conring, cité par Astruc, l'Europe latine ignorait, avant de l'avoir lu, les propriétés de l'esprit-de-vin, et elle doit à Arnauld de les lui avoir révélées.

Astruc, Mém., p. 162.

Hagen, Catalog. cod. Bern., p. 456.

M. Hagen reproduit ainsi le titre d'un manuscrit de Berne : *Elixir doctissimi physici Arnaldi de Novavilla de vinorum confectionibus.* Ce manuscrit contient sans doute le traité *De vinis.* Il est encore plus librement intitulé dans le n° 7817 de la Bibliothèque nationale, où on lit : *Liber Arnoldi de Villanova de secretis magnis medicinæ et virtutibus mirabilibus specierum et artificialium vini.*

XXXVIII. *Tractatus de aquis medicinalibus;* commençant par : *Sed quia aquarum nonnullis est usus in medicinis habendus, de eis ideo aliqua sunt dicenda.* Mais ce commencement n'est pas conforme dans les manuscrits et dans les éditions. Nous le lisons ainsi dans le n° 7817 (fol. 76) de la Bibliothèque nationale : *Et quia de aquis nonnullis est usus in medicinis habendus, de his aliqua sunt dicenda.* Ce petit livre, bien placé après le *De vinis,* traite uniquement des eaux artificielles; on n'y trouve la mention d'aucune eau naturelle. Nous en citerons encore une copie dans le n° 257 de Munich.

XXXIX. *Liber de ornatu mulierum;* commençant par : *Quando vult domina corpus suum depurare ab omni sordicie, intret primitus balneum.* C'est un des traités les plus curieux d'Arnauld de Villeneuve; il contient des détails très instructifs sur tous les artifices employés par les femmes du moyen âge pour corriger les défauts de la nature ou réparer l'outrage des ans. Ainsi l'on a dans ce traité le manuel complet d'une femme coquette et même d'une femme galante

au temps de Philippe le Bel. Ajoutons qu'il n'a pas seulement la toilette pour objet. Mais nous ne dirons, sur ce point, rien de plus; nous n'oserions pas faire la plus vague allusion à ce que renferment quelques paragraphes. On enseignait publiquement, au moyen âge, ce que, de nos jours, les honnêtes gens ignorent et veulent ignorer.

XL. *Tractatus de decoratione;* commençant par : *Faciei decor et venustas non tantum capiti sed et toti corpori convenit.* La matière de cet opuscule est celle du précédent. Or, il n'est guère vraisemblable qu'Arnauld de Villeneuve ait écrit deux traités sur cette matière. Aussi ne rencontrons-nous aucun manuscrit du second sous le nom d'Arnauld. Il est sans nom d'auteur dans le n° 125 du collège *Corpus Christi*, à Oxford; il est sous le nom d'un certain Richard dans le n° 164 du collège de la Madeleine, dans la même ville. Ce Richard est peut-être le médecin renommé que l'on a coutume d'appeler Richard l'Anglais; cependant on n'a pas encore inscrit au catalogue de ses œuvres un traité quelconque sur les secrets de la toilette.

Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 383-393.

XLI. *De coitu;* commençant par : *Creator omnium Deus, volens animalium genus firmiter ac stabiliter permanere.* Cette dissertation physiologique ne paraît pas offrir beaucoup d'observations originales; à tout propos l'auteur cite Hippocrate et Galien. On en désigne une copie, sans nom d'auteur, dans le n° 318 de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier.

XLII. *Tractatus de conferentibus et nocentibus principalibus membris corporis nostri;* commençant par : *Est sciendum breviter quod conferunt capiti seu cerebro fœtida.* Cet opuscule a été imprimé à Leipzig, en 1511, in-4°, avec le traité *De conservanda juventute;* il l'a été encore à Bâle, en 1560 et en 1565, in-8°, avec les *345 Parabolæ.* Il est manuscrit, à Munich, sous le n° 456; à Metz, sous le n° 173.

XLIII. *Commentum super canonem : Vita brevis.* Le com-

mentaire commence par : *Perfecta expositio cujuslibet aphorismi et cujuslibet documenti consistit in tribus.* Ces mots *Vita brevis, ars longa* sont un canon d'Hippocrate. Ce commentaire et ceux qui suivent n'ont pas été imprimés dans le recueil intitulé *Praxis medicinalis.* En voici les titres et les premiers mots : 1° *Tabula super : Vita brevis;* commençant par : *Cum Hippocras, more sapientum, in primo canone primæ partis aphorismorum;* 2° *Expositio super isto aphorismo Hippocratis : In morbis minus;* commençant par : *In aphorismo præsenti comparat litteraliter quantum ad gradum periculi.* Arnauld, qui ne savait pas le grec, ne pouvait expliquer Hippocrate qu'en abrégeant ou en paraphrasant les gloses arabes. C'est pourquoi ses commentaires, promptement surpassés, n'ont pas conservé de crédit dans l'école. Nous avons à signaler un exemplaire manuscrit du premier dans le n° 173 de la bibliothèque de Metz.

XLIV. *Regulæ generales de febribus;* commençant par : *Regulæ generales de febre continua, tam acuta quam peracuta, et hoc nomine absoluto.* Disciple d'un médecin qu'il nomme Barthélemi, l'auteur de ce traité s'est proposé pour but de faire connaître les leçons et la pratique de son maître en ce qui regarde le traitement des fièvres. Nous avons deux ouvrages de ce Barthélemi, une Pratique et un Commentaire sur le traité de Galien *De crisi,* n°s 7037 et 7091 de la Bibliothèque nationale. Mais Arnauld ne passe pas pour avoir été son disciple. On a donc mal placé ce traité parmi les œuvres d'Arnauld.

XLV. *Expositiones visionum quæ fiunt in somnis;* commençant par : *Philosophantes antiquos, seu Indos, seu Persas, Ægyptiacos seu Græcos.* Ce traité, divisé en deux parties, a pour objet de démontrer que les rêves contiennent des avertissements qui nous viennent de Dieu par l'entremise des constellations célestes. Mais ces avertissements sont toujours obscurs, et comme il faut, pour en profiter, les bien comprendre, les anciens philosophes se sont prudem-

ment appliqués à rechercher les règles suivant lesquelles les songes doivent être interprétés. L'auteur dit ensuite que l'ensemble de ces règles est une vraie science, dont l'étude peut être fort utile, et finalement il entreprend de les exposer. On le voit, l'illusion est complète. Dans le n° 1030 de Vienne, dans le n° 172 du collège Saint-Jean-Baptiste, à Oxford, et dans un volume de la bibliothèque Léopoldine décrit par Bandini, ce traité des visions est anonyme. On peut donc douter qu'il soit d'Arnauld. Il est néanmoins certain qu'Arnauld croyait aux révélations par les songes, et nous savons même qu'il a passé pour très habile à les expliquer. C'est sans doute une version allemande de ce traité qui nous est indiquée sous le titre de *Somniale* dans le n° 11267 de Vienne. Dès qu'il fut imprimé par Thomas Murchi, les théologiens le mirent au nombre des livres prohibés.

Bandini, Catal. bibl. Leopold., t. II, col. 404.

Sandoval (B. de), Index libr. proh., part. 2, p. 36.

XLVI. *Capitula astrologiæ de judiciis infirmitatum secundum motum planetarum;* commençant par : *Circa signa universalia et distributiva termini secundum influentiam cœlestem quatuor sunt inquirenda.* Le même ouvrage est intitulé : *Compendium astronomiæ* dans le n° 281 de Metz; *Astronomia* dans le n° 14068 (fol. 110) de la Bibliothèque nationale; *Brevis tractatus introductorius ad judicia astrologiæ, quantum pertinet ad medicum tam generaliter quam specialiter, secundum quod tempus in eis est præeligendum* dans les nos 7337 (fol. 9) et 7419 (fol. 39) de la même bibliothèque; *Introductorium astrologiæ in scientiam judiciorum astrorum* dans le n° 125 de Munich, et *Introductorium astrologiæ pro medicis* dans le n° 456. Le dernier de ces titres est celui qui convient le mieux. L'ouvrage n'est pas, en effet, un traité d'astronomie; il ne concerne que les rapports de l'astrologie avec la médecine. C'est donc, à proprement parler, un manuel de fausse science. Si fausse qu'elle soit, l'auteur malmène, en terminant son discours, les praticiens peu versés dans l'astrologie qui administrent des médicaments sans tenir compte de la conjonction des astres. C'est sans doute une traduc-

tion allemande de ce traité que contient le n° 11267 de Vienne, sous ce titre latin : *De prognosticis morborum et de planetarum influxu.* Nous sommes plus certains d'en avoir une traduction hébraïque, faite par Salomon Abigdor, fils de Meschoullam, à l'âge de quinze ans. Il y a une copie de cette version à la Bibliothèque nationale, dans le n° 1061 du fonds hébreu.

Tabulæ cod. Vindob., n° 11267.

Quoique interdit comme le précédent, cet écrit eut un long succès. Il ne faut pas trop s'en étonner; en plein XVIIe siècle, le plus fanatique censeur de toutes les sciences nées de l'observation humaine, Théophile Raynaud, reconnaît que l'astrologie, à divers points de vue condamnable, peut être néanmoins également utile aux marins, aux laboureurs et aux médecins.

Sandoval (B. de), loc. cit.

Raynaudus (T.), Erotem. de mal. ac bon. libris, p. 34.

XLVII. *Liber Costæ ben Lucæ de physicis ligaturis, translatus a mag. Arnaldo de Villanova de græco in latinum;* commençant par : *Quæsivisti, fili carissime, de incantatione, de adjuratione et colli suspensione.* Le titre de ce traité n'est pas exact. Costa ben Luca n'est pas un écrivain grec, et la langue grecque n'était pas connue d'Arnauld de Villeneuve. On lit à la fin, dans le n° 6971 (fol. 72) de la Bibliothèque nationale : *Explicit Costa ben Luca de physicis ligaturis, translatus per mag. Arnaldum de Villanova de arabico in latinum.* Antonio signale et approuve la correction que nous offre ce manuscrit. Nous l'approuvons après lui, sans aucune hésitation. Nous tenons, en effet, pour certain qu'Arnauld savait l'arabe. Il a traduit notamment, outre ce traité de Costa ben Luca, un petit livre d'Avicenne dont nous parlerons plus loin, et il a pu faire ces traductions sans le secours de personne, car, ainsi qu'il nous l'affirme dans un de ses ouvrages inédits, il lisait couramment les livres arabes : *Nos in lingua Arabum legisse recolimus totam nigromanticæ fatuitatis doctrinam.* Cela ne peut, d'ailleurs, causer aucun étonnement, puisqu'il était, comme nous l'avons dit, d'un pays habité par un grand nombre de Maures très récemment convertis au christianisme. Une autre copie de la même traduction est, sans au-

Man. lat. de la Bibl. nat., n° 6971, fol. 66 v°.

cun nom d'auteur; dans le n° 16089 (fol. 142) de la Bibliothèque nationale; une troisième, dans le n° 7337 (fol. 114), porte qu'elle fut faite par Arnauld dans la ville de Barcelone. Ce traité de Costa ben Luca a longtemps passé pour être de Galien; on le trouve au tome V de l'édition de ses Œuvres publiée par les Junte. Il est encore sous le nom de Rhasès dans le n° 277 de l'École de médecine de Montpellier. Arnauld n'a certainement pas traduit ce livre sans croire à l'efficacité des charmes qu'il a pour objet d'enseigner à conjurer. Cela nous prouve une fois de plus que ce savant homme n'avait pas mis de côté tous les préjugés de son temps.

XLVIII. *Liber appellatus Thesaurus thesaurorum, Rosarius philosophorum ac omnium secretorum maximum secretum, de verissima compositione naturalis philosophiæ, qua omne diminutum reducetur ad solificum et lunificum verum;* commençant par : *Iste namque liber vocatur Rosarius.* C'est le plus étendu de tous les traités de chimie que nous ait laissés Arnauld de Villeneuve. Comment doit-on procéder pour obtenir enfin la pierre philosophale? Voilà ce que l'auteur se propose de démontrer, ayant, croit-il, deviné le commun secret d'Aristote, de Platon et de Pythagore. La démonstration d'Arnauld ne paraît pas avoir été suffisamment claire; personne, du moins, ne paraît en avoir profité, quoique la plume et la presse en aient multiplié les exemplaires. Tous les manuscrits n'en peuvent être cités; ils sont trop nombreux. Il suffira d'indiquer les n°s 294 du Nouveau Collège, à Oxford, 5230 et 5510 de Vienne, 457 et 2848 de Munich, 7149 et 11202 de notre Bibliothèque nationale. Il y a d'assez grandes dissemblances entre les textes de ce traité. L'ouvrage doit avoir été remanié, soit par l'auteur, soit par un de ses disciples. On ne le trouve pas seulement imprimé dans les œuvres complètes d'Arnauld; il a été, en outre, publié à Bâle, en 1561, in-fol., par Guillaume Grataroli, dans le recueil intitulé : *Veræ alchemiæ artisque metallicæ doctrina certusque modus;* de nouveau à Bâle, en 1610, in-8°, dans le tome II de cet autre recueil : *Ars aurifera quam che-*

miam vocant, et à Cologne, en 1702, par Manget, dans le tome I, p. 662, de sa grande compilation : *Bibliotheca chemica curiosa.* Casimir Oudin en cite encore deux autres éditions, que nous n'avons pas rencontrées, dont l'une de Bâle, 1593, in-8°. On l'a commenté : Antonio mentionne un commentaire, *Isagoge paraphrastica,* sous le nom d'Adam de Bodenstein, médecin de Bâle. On l'a même plusieurs fois traduit en vulgaire, pour mettre à la portée de tout le monde les grandes révélations qu'il est censé contenir. Une traduction française se lit dans le n° 2011 des manuscrits de cette langue, à la Bibliothèque nationale; une traduction allemande est conservée dans le n° 7173 du même fonds; une traduction anglaise nous est, en outre, signalée dans la bibliothèque formée par Élie Ashmole, à Oxford. Enfin, Nazari l'a traduit en italien. Cette traduction est imprimée à la suite du traité *Della tramutatione metallica,* p. 169. Le catalogue des manuscrits de Vienne nous indique même, sous le n° 5509, un Rosaire abrégé, *Rosarius abbreviatus,* qu'il faut peut-être distinguer du Petit Rosaire, dont nous parlerons plus loin. Suivant le même catalogue, une traduction allemande de cet abrégé serait dans le n° 11471. Si nous consultons les professeurs de philosophie hermétique, ils nous répondent tous que le *Rosarius* d'Arnauld est un de leurs manuels classiques et l'un des plus estimés. On en trouve le résumé dans le *Tractatus de secretissimo antiquorum philosophorum arcano,* au tome IV du *Theatrum chimicum,* p. 564. Bernard de Sandoval, archevêque de Tolède, ne pouvait manquer de l'inscrire au catalogue des livres par lui défendus; mais cette défense n'empêcha rien. Au XVIIe siècle les *Rose-Croix* le lisaient encore; ils en ont tiré cette phrase dont ils ont fait la devise de leur société : « Cache ce livre « dans ton sein, ne le montre à personne, ne le mets pas « entre les mains des impies, car il renferme le secret des « secrets de tous les philosophes. Il ne faut pas jeter cette « perle aux pourceaux, car c'est un don de Dieu. »

Catal. man. Angliæ et Hib., t. I, part. 1, n° 7605.

Sandoval (B. de), lib. cit., p. 5, 36.

Hoëfer, Hist. de la chimie, t. I, p. 413.

XLIX. *Novum lumen;* commençant par : *Pater et domine*

reverende, licet liberalium existam scientiarum ignarus. Quoique cet opuscule soit, dans quelques manuscrits, sans nom d'auteur, comme, par exemple, dans le n° 294 du Nouveau Collège, à Oxford, on ne doute pas qu'il ne soit d'Arnauld. Il a été imprimé dans toutes les éditions de ses Œuvres et dans les recueils cités au précédent article, qui furent publiés à Bâle en 1561 et en 1610; dans ce dernier recueil, il est au tome II, p. 298. On le trouve aussi dans la grande collection de Manget, *Bibliotheca chemica,* t. I, p. 676. Il s'agit encore ici de la décomposition des métaux et de la pierre philosophale. C'est peut-être cet écrit qui se lit dans le n° 5230 de Vienne, sous le nom d'Arnauld et avec ce titre obscur : *Methodus præparandi animam saturni et opus ad solem et lunam de mercurio.* Il a été interdit, comme les précédents, par les tribunaux ecclésiastiques. Cependant cela n'a pas empêché Nazari d'en publier une traduction italienne à la fin de son traité romanesque *Della tramutatione metallica.* On en désigne encore une traduction anglaise dans la bibliothèque de lord Élie Ashmole. Elle est inédite.

Nazari, Della tr. metall., p. 211.

Catal. man. Angliæ et Hib., t. I, part. 1, n° 7625.

L. *Sigilla;* commençant par : *In nomine Dei vivi, patris Domini nostri Jesu Christi, accipe aurum purissimum.* Ces *Sigilla* sont douze cachets qui, fabriqués sous certaines influences astronomiques, ont la propriété de préserver le corps et l'âme de toutes les mauvaises influences. « Il y a, dit M. Germain, une fabrication de cette nature prescrite pour chaque « mois de l'année; elle correspond à chaque signe du zodiaque. . . L'or ou l'argent de chaque cachet doit se fondre « au moment où le soleil entre dans le signe zodiacal dont « il porte le nom et la figure. On le frappe sur l'enclume, en « récitant les paroles bibliques marquées d'avance. On y « grave ensuite, autour de la représentation soit du bélier, « soit du capricorne, soit du taureau, du cancer, du lion, « d'autres paroles bibliques réputées non moins efficaces, « avec certains caractères hébreux et le nom de l'un des douze « apôtres. Le talisman est fini, et a dès lors la vertu de mettre « en fuite les démons, de préserver des tempêtes, de la foudre,

Germain, De la méd. à Montpell., p. 14.

« des inondations, de la peste, du mal de tête, du mal d'yeux, « du rhume, » etc., etc.

Germain, De la méd. à Montpell., p. 30.

L'éditeur du recueil intitulé *Tractatus varii* prie qu'on l'excuse de remettre en lumière de semblables rêveries; mais ayant, dit-il, pris l'engagement de publier toutes les œuvres d'Arnauld, il ne se croit pas le droit de supprimer ce qu'il ne saurait approuver. Notre confrère M. Germain vient de donner une édition nouvelle de cette pièce, pour montrer combien, à son origine, l'école de Montpellier était engagée dans les superstitions astrologiques. La preuve est, en effet, décisive. Elle le serait peut-être plus encore si M. Germain avait donné l'ouvrage tout entier. Dans son édition, d'ailleurs conforme à celle de Murchi, ne se lisent pas cinq chapitres que nous offrent plusieurs manuscrits. Il y a deux de ces manuscrits à la Bibliothèque nationale, sous les nos 7337 (fol. 116) et 7349 (fol. 127). La copie conservée dans le n° 7349 est anonyme. On possède encore une version allemande des *Sigilla,* que nous croyons inédite. Elle est dans le n° 11267 des manuscrits de Vienne. Enfin on peut supposer que le même ouvrage est désigné dans le nouveau catalogue des manuscrits de Breslau sous ces titres altérés : *Tractatus de signis; Tractatus de influxu signorum cœlestium.* L'interdiction prononcée contre les ouvrages précédents devait nécessairement atteindre celui-ci.

P. 15-18.

Tabulæ cod. Vindob., n° 11267.

Henschel, Cat. cod. Vrat., col. 24.

LI. *Perfectum magisterium et gaudium mag. Arnaldi de Villanova, transmissum per eum ad inclytum regem Aragonum; quod quidem est Flos florum, thesaurus omnium, incomparabilis margarita, in quo reperitur veri compositio et perfectio elixir tam ad album quam ad rubeum componendum;* commençant par : *Scias, carissime, quod in omni re quæ sub cœlo est creata sunt quatuor elementa.* Tels sont, du moins, le titre et les premiers mots des éditions. Mais dans les bons manuscrits nous avons des titres et un texte tout à fait différents. Dans le n° 7162 (fol. 1) de la Bibliothèque nationale, le titre est simplement *Opus magisterii,* et dans le n° 7147 (fol. 13), manuscrit du XVIe siècle, de la main du Dauphinois Oronce

Finé : *Parvum Rosarium mag. Arnaldi de Villanova super arte secreta, missum regi Aragonum pro dono singularissimo; et vocatur in impresso et adulterato opere Flos florum.* Ainsi le docte Oronce Finé, ayant sous les yeux, en l'année 1535, quelque ancien manuscrit et l'imprimé de Thomas Murchi, constatait la dissemblance des deux textes; et, mécontent, à bon droit, de l'imprimé, le jugeant, ce qu'il est, tronqué, corrompu, il copiait le manuscrit, quoique possédant l'imprimé, pour se mettre en mesure de renouveler un jour les expériences d'Arnauld. Ce qui manque d'abord dans les éditions, c'est la dédicace, commençant par : *Serenissime rex, cum ego, voluntate divina, de regione in regionem concurrens propter scientiam secretam habendam...* Cette dédicace est cependant curieuse. Elle est à l'adresse du roi d'Aragon, à qui l'auteur va familièrement exposer, dans le langage d'un maître à son disciple, les principes de la science hermétique.

Il avait, dit-il, étudié vingt ans, sans les comprendre, les livres des anciens philosophes, quand, étant en France (*in partibus Galliæ*), il fit la rencontre d'un habile homme, avec lequel il eut d'utiles entretiens sur ces livres, dont ils n'avaient pu ni l'un ni l'autre pénétrer les mystères. Ayant échangé leurs idées, ils se persuadèrent réciproquement qu'ils avaient mal fait leurs lectures et qu'ils devaient les recommencer, les anciens philosophes n'ayant pu parler pour ne rien dire. Arnauld avait donc repris leurs livres, y cherchant de nouveau la vérité, qu'il ne trouvait pas, quand l'Esprit-Saint, de qui toute lumière procède, l'est venu visiter, c'est-à-dire éclairer. Il n'étudiait pas, comme il paraît, selon la bonne méthode. Ayant pris en pitié sa grande patience jusque-là si mal récompensée, l'Esprit-Saint l'a remis dans le droit chemin, et maintenant il est au but qu'il se proposait d'atteindre : il sait les grands secrets. La foule ne méritant pas qu'on les lui révèle, il n'adresse pas cet *Opus* à la foule; c'est le roi qu'il veut instruire. Pour avoir appris d'Aristote tout ce que ce grand homme lui pouvait apprendre, Alexandre a conquis de vastes royaumes; ainsi le roi d'Aragon sera devenu supérieur dans la paix, dans la guerre, à

tous les rois ses rivaux ou ses ennemis, quand, ayant lu le présent traité, il aura pénétré les mystères qui sont l'objet de la science fondamentale, la science des quatre éléments. Voilà l'exorde de cette épître; vient ensuite le détail des analyses chimiques au moyen desquelles l'auteur est parvenu, guidé concurremment par Hermès et l'Esprit-Saint, à décomposer les substances de l'air, du feu, de la terre et de l'eau, pour en tirer la pierre des philosophes.

Comme nous l'avons dit, la dédicace manque tout entière dans les éditions. Ajoutons que, dans toutes ces éditions, l'opuscule est lui-même tellement abrégé, modifié, « adultéré », que ce n'est plus l'ouvrage d'Arnauld. Si donc quelqu'un se proposait de renouveler les expériences de cet illustre alchimiste, avec la pieuse intention de nous rendre l'élixir souverain dont le secret est perdu, il devrait opérer suivant la copie d'Oronce Finé ou quelque autre semblable, et non suivant le texte imprimé. Nous ne connaissons que les titres des copies qui se trouvent dans les nos 2848 de Munich et 294 du Nouveau Collège, à Oxford. Elles sont peut-être conformes aux éditions. Parmi les éditions nous citerons encore celles que nous offrent divers recueils d'opuscules chimiques : *Vera alchemiæ artisque metallicæ doctrina*, Bâle, 1561 et 1572, t. II; *Ars aurifera*, Bâle, 1572, 1593, 1610, t. II. Manget a de nouveau publié ce livre curieux, mais sans la dédicace : *Bibliotheca chemica*, t. I, p. 679. Nazari l'a traduit en italien et inséré dans sa *Concordanza de' Filosofi*. Les inquisiteurs d'Espagne et Bernard de Sandoval, archevêque de Tolède, l'ont interdit.

Nazari, Della tr. metall., p. 220.
Sandoval (B. de), lib. cit., p. 5, 36.

LII. *Epistola super alchymia ad regem Neapolitanum;* commençant par : *Scias, o tu, rex, quod sapientes posuerunt in opere multas res et multos modos operandi.* Il s'agit encore, dans cette courte lettre à Robert d'Anjou, roi de Naples, des éléments de la pierre philosophale. Nous pouvons en citer plusieurs copies : dans le n° 2012 des manuscrits français, à la Bibliothèque nationale; dans le n° 11202 (fol. 147) du fonds latin de la même bibliothèque, sous le titre bizarre de *Flo-*

res regis; dans le n° 294 du Nouveau Collège, à Oxford, et dans le n° 2848 de Munich. La même lettre a été imprimée à Bâle, en 1561, dans le recueil de Guillaume Grataroli, et, en 1610, dans l'autre recueil intitulé *Ars aurifera*, au tome II; elle se trouve aussi dans la collection de Manget, t. I, p. 683. Il paraît qu'on a cru longtemps en pouvoir tirer quelque chose, car on l'a traduite assez tard en français et en italien. La traduction française est conservée dans le n° 2011 des manuscrits français, à la Bibliothèque nationale. La traduction italienne est de Nazari, qui l'a fait imprimer.

Nazari, Della tr. metall., p. 229.

LIII. *Recepta electuarii mirabilis præservantis ab epidemia et confortantis mineram omnium virtutum;* commençant par : *Accipe roris madii collecti de mundissimis herbis quantum videbitur tibi.* Recette contre les épidémies, qui, dans toutes les circonstances, a la propriété de réconforter les principaux organes du corps, le cerveau, le cœur, l'estomac. Cet opuscule n'occupe, dans l'imprimé, que deux colonnes. La Curne de Sainte-Palaye en indique une traduction provençale dans le n° 4797 du Vatican, sous ce titre : *Petit tractat per lo reverent mestre Arnau de Vila nova sobra lo regiment quis deu tenir en temps de hepidemie so es en temps de pestilencia.*

Bibl. nat., Man. fonds Moreau, Notic. de man., t. IX, p. 120.

Avec ce traité finit la nomenclature des écrits d'Arnauld publiés par Thomas Murchi. Nous allons mentionner à la suite ceux que Symphorien Champier mit le premier en lumière, en l'année 1520.

LIV. *De lapide philosophorum;* commençant par : *Scito, fili, quod in hoc libro loquitur de secretis naturæ.* Dialogue sur les secrets de la nature et de la chimie. Le même dialogue est intitulé *De secretis naturæ* dans les nos 4751 et 5509 de Vienne, dans un volume de la bibliothèque Bodléienne inscrit sous le n° 3652 au tome I, 1re partie, des Catalogues d'Angleterre et d'Irlande, ainsi que dans le n° 294 du Nouveau Collège, à Oxford. Dans les nos 6749 B et 7162 de la Bibliothèque nationale, le titre est : *Thesaurus secretus operationum naturalium.*

LV. *Tractatus contra calculum;* commençant par : *Serenissimo in Christo domino, domino B., Dei gratia sacrosanctæ Romanæ ecclesiæ ac universalis summo pontifici.* Dans le recueil intitulé *Praxis medicinalis,* les premiers mots sont *Reor quod medicina;* mais il convient de remarquer que la dédicace du traité manque dans ce recueil. Cette dédicace est à l'adresse d'un pape dont le nom commence par un B, sans doute Benoît XI. Arnauld avait, dit-il, guéri ce pape d'une affection calculeuse, *ab obsessu calculosi languoris renum.* Les Catalogues d'Angleterre et d'Irlande en signalent une copie chez Robert Burscough.

Catal. man. Angliæ et Hib., t. II, part. I, n° 7676.

LVI. *Regimen curativum et præservativum contra catarrhum;* commençant par : *Si infestivi catarrhi molestia vos non incitat ad ejus præscindendum insultum.* Cet opuscule, qui a pour objet le traitement du catarrhe, se compose de cinq chapitres, dont le dernier a seul quelque étendue. Nous n'en connaissons aucun manuscrit.

LVII. *De tremore cordis;* commençant par : *Reor quod tremor cordis sequitur omnes species debilitatis ejus.* Ce n'est pas une simple dissertation, c'est un véritable traité, et, comme il remplit treize colonnes du recueil intitulé *Praxis medicinalis,* il est, on le voit, assez considérable. Cependant l'auteur n'y cite aucun médecin moderne; Hippocrate lui-même n'y est nommé qu'une fois. Nous avons donc lieu de croire qu'il contient un assez grand nombre d'observations originales.

LVIII. *De epilepsia;* commençant par : *Morbus caducus est ægritudo spasmosa.* Vingt-six chapitres sur toutes les formes connues de l'épilepsie et de la catalepsie, sur les causes de ces affections et sur les traitements divers qu'elles réclament. Parmi ces traitements il y en a beaucoup d'étranges et d'une efficacité douteuse, comme, par exemple, celui-ci : *Docentur reges quod suspendant smaragdum in collo puerorum eorum statim quando nascuntur, ne superveniat eis morbus caducus*

(chap. XXIV). On nous signale une copie de ce traité dans le n° 77 des manuscrits latins de Munich; une autre existait dans la bibliothèque formée par Robert Burscough. Catal. man. Angliæ et Hib., t. II, part. 1, n° 7676.

LIX. *Tractatus de usu carnium pro sustentatione ordinis Carthusiensis, contra Jacobitas;* commençant par : *Adversum me loquebantur qui sedebant in porta et in me psallebant qui bibebant vinum.* Les jacobins, n'observant pas une règle aussi rigide que celle des chartreux, disaient que ceux-ci géraient mal les affaires de leur santé lorsqu'ils s'interdisaient l'usage de la chair dans tous les cas, même dans le cas de convalescence. Arnauld soutient que l'usage de la chair n'est jamais requis; que les œufs et le vin suffisent toujours. Il fait, d'ailleurs, remarquer qu'il y a parmi les chartreux des nonagénaires, même des centenaires, et que cela suffit pour convaincre d'erreur les jacobins. Astruc loue beaucoup ce traité d'Arnauld : on ne sait pas si c'est comme ami des chartreux ou comme adversaire de l'hygiène confortative. Astruc, Mém., p. 158.

Nous pouvons citer plusieurs copies de ce traité, dans le n° 4259 de Vienne et dans le n° 173 de Metz. Il est aussi désigné par les Catalogues d'Angleterre et d'Irlande comme existant dans la bibliothèque de Robert Burscough. Catal. man. Angliæ et Hib., t. II, part. 1, n° 7676.

Ici finit l'édition des Œuvres d'Arnauld donnée par Symphorien Champier en l'année 1520. Nous mentionnerons à la suite quelques opuscules publiés pour la première fois en 1586 dans les recueils intitulés : *Praxis medicinalis* et *Tractatus varii.*

LX. *Tractatus medicinæ regales, sive descriptio receptarum Arnaldi Villanovani;* commençant par : *Deinceps superest rememorationem fieri singularem quarumdam, cum descriptionibus, receptarum.* Dans *Praxis medicinalis,* 1re partie, p. 81-87. Quoique les anciens éditeurs n'aient pas donné ce traité, nous n'hésitons pas à le croire d'Arnauld. Ce qui nous prouve que cette attribution est bien fondée, c'est la phrase qu'on va lire. L'auteur, parlant de la casse, s'exprime ainsi : *Potestas ejus est scripta plenius in Areolis simplicium et illic requi-*

ratur. Or, ces Parterres des simples, *Areolæ simplicium*, auxquels renvoie l'auteur, sont un livre d'Arnauld mentionné précédemment sous le n° XXXV.

LXI. *Cathena aurea;* commençant par : *Vidi senem unum clarificatum surgentem, in manu sua librum clausum, septem signaculis sigillatum, tenentem.* Dans *Tractatus varii,* p. 46. Le livre que tient à la main ce vieillard est le livre de la pierre philosophale. Tout naturellement, le spectateur de cette miraculeuse apparition, qui est un disciple d'Hermès, demande au vieillard les secrets que le livre renferme, et le vieillard en dit quelques-uns. Mais ces quelques secrets ne peuvent suffire à celui qui vient de les entendre. Avide de tout connaître, il interroge encore, et le vieillard lui répond : « *Amen !* Commence par faire de toi un vrai philosophe, « pur et doux comme un agneau, ensuite travaille, implore « Dieu, et certainement, Dieu te venant en aide, le reste « des secrets te sera révélé. » L'éditeur du recueil intitulé *Tractatus varii* a-t-il eu de bonnes raisons pour publier cet opuscule sous le nom d'Arnauld? C'est ce qu'il n'a pas pris le soin de nous apprendre. Pour notre part, nous n'en connaissons qu'une copie, dans le n° 11202 de la Bibliothèque nationale (fol. 150), et le nom que nous offre cette copie n'est pas celui d'Arnauld; c'est celui de Jean de Gascogne, *Johannes de Vasconia.* Ce Jean de Gascogne n'est pas un alchimiste tout à fait ignoré, car il est cité par Nazari, et nous le croyons l'auteur véritable de l'opuscule, à la fois mystique et romanesque, dont il s'agit ici. Cet opuscule est intitulé dans notre manuscrit *Opus magisterii; Ars magnæ operationis,* dans le catalogue de Nazari.

Nazari, Della tr. metall., p. 139.

LXII. *Arnaldi Villanovani Testamentum ;* commençant par : *Lapis philosophorum de terra scaturiens.* Dans le recueil intitulé *Tractatus varii,* p. 47. La pièce n'est pas complète dans ce recueil ; on n'y trouve pas la dernière phrase, qu'on pourra lire dans le n° 7149 (fol. 11) de la Bibliothèque nationale. Mais cette phrase n'ajoute rien à ce qu'enseigne l'auteur

touchant la confection de la pierre philosophale; elle a seulement pour objet de faire connaître à tout chimiste qu'il s'efforcera vainement de fabriquer cette pierre merveilleuse, s'il ne vit pas dévotement et chastement.

Ce testament complet est encore très bref. Il est impossible d'exposer un si grand secret en moins de mots. Arnauld a sans doute jugé lui-même qu'il était nécessaire d'y ajouter un codicille explicatif. Si ce codicille manque dans les *Tractatus varii*, on le trouve ailleurs.

Nous allons maintenant mentionner les opuscules qui, restés inconnus aux éditeurs des Œuvres d'Arnauld, ont été imprimés sous son nom en des recueils de pièces appartenant à des auteurs différents.

LXIII. *Novum testamentum;* commençant par : *Ego Arnaldus de Villanova incipio istum librum in nomine Jesu Christi, quia breviter volo declarare veritatem de lapide philosophorum.* Le premier éditeur de ce nouveau testament paraît être Manget : *Bibliotheca chemica,* t. I, p. 704. Il se divise en trois parties, dont la première traite de la pierre philosophale naturelle, la deuxième de la pierre philosophale artificielle, la troisième de la transmutation de quelques nobles et de quelques vils métaux. Les trois parties occupent six colonnes dans l'édition de Manget.

LXIV. *Speculum alchymiæ;* commençant par : *Ut ad perfectam scientiam pervenire possimus, primum oportet scire quod tres lapides et tres sales sunt.* Dialogue entre un maître et son disciple sur la nature, les propriétés et l'usage de la pierre philosophale. Ce dialogue est imprimé dans le *Theatrum chemicum,* t. IV, p. 515-542. Il l'est aussi dans la collection de Manget, t. I, p. 687. Rien dans le texte ne confirme ou n'infirme l'attribution de cet ouvrage, assez considérable, à maître Arnauld de Villeneuve; on n'y trouve cités que les livres d'Hermès, de Geber, d'Avicenne, avec les écrits hermétiques que l'on croyait, au moyen âge, d'Aristote et de Platon. On n'en signale, d'ailleurs, aucune copie qui offre

le nom d'Arnauld. La seule que nous ayons rencontrée est dans le n° 7173 (fol. 213) de la Bibliothèque nationale, et à la fin de cette copie l'auteur est appelé frère Heila ou Hécla. Ce nom paraît corrompu; mais il est impossible d'en tirer celui d'Arnauld.

On ne confondra pas le *Speculum alkymiæ* dont nous venons de parler avec un ouvrage différent qui porte, avec le nom d'Arnauld, le même titre dans le n° 12993 de la Bibliothèque nationale, au feuillet 34. Mais cette attribution est tout à fait chimérique. Dans le manuscrit, chargé de corrections de toute sorte, nous n'hésitons pas à reconnaître un manuscrit autographe, et comme il est du XVIe siècle, c'est au XVIe siècle que l'auteur a vécu. Voilà ce qui nous paraît certain. Ajoutons que cet auteur n'avait pas donné de titre à son manuscrit, et que les mots *Speculum alkymiæ Arnaldi de Villanova,* qu'on lit au premier feuillet, sont d'une main encore plus récente.

LXV. *Practica mag. Arnaldi de Villanova;* commençant par : *Sanctissimo in Christo patri devotissimo, post pedum oscula beatorum, imitatio Dei excelsa.* Cet opuscule, dont l'objet principal est de démontrer que tous les métaux ont une substance commune et ne diffèrent que par des accidents, a d'abord été publié par Guillaume Grataroli, à Bâle, en 1561. Nous en avons une autre édition, de Strasbourg, 1659, in-8°, dans le tome III du *Theatrum chemicum;* une autre enfin donnée par Manget : *Bibliotheca chemica curiosa,* t. I, p. 684. Mais, dans toutes ces éditions, l'ouvrage n'est pas complet; il y a des lacunes indiquées. On dit l'avoir tiré d'un recueil, probablement inédit, qu'on intitule *Breviarius librorum alchemiæ.* Les premiers mots font voir que cette pratique est à l'adresse d'un pape; mais cela ne suffit pas pour nous prouver qu'elle est d'Arnauld.

LXVI. *Semita semitæ;* commençant par : *Reverende pater, pias aures inclina et intellige quod mercurius est sperma omnium metallorum.* Ces mots *reverende pater* semblent encore indi-

quer un pape, et ce pape est nommé Benoît XI à l'*explicit* du texte donné par Manget : *Biblioth. chemica*, t. I, p. 402. Mais peut-être ne s'agit-il pas plus ici de Benoît XI que d'Arnauld. Publié pour la première fois en 1533, in-4°, cet opuscule fut ensuite inséré, sans nom d'auteur, dans le premier volume du recueil qui parut à Francfort en 1550, in-4°, sous le titre de : *De alchemia opuscula complura veterum philosophorum*. Il est également sans nom d'auteur dans le tome I de l'*Ars aurifera*, Bâle, 1572, 1593 et 1610. Nous n'en connaissons, d'autre part, aucun manuscrit avec le nom d'Arnauld. C'est pourquoi nous doutons beaucoup qu'il soit de lui. La doctrine exposée dans ce petit livre est que tous les métaux ont pour élément fondamental le vif-argent. N'était-ce pas, au moyen âge, une opinion généralement admise? Quoi qu'il en soit, on ne confondra pas cet écrit avec un autre traité d'alchimie intitulé : *Semita recta*. Celui-ci, dont l'auteur ne paraît pas plus certain, est honoré, dans quelques manuscrits, du nom d'Albert le Grand.

LXVII. *Quæstiones tam essentiales quam accidentales mag. Arnaldi de Villanova ad Bonifacium VIII;* commençant par : *Quæsivit ergo in primo loco*, et finissant par : *Domino papæ Bonifacio VIII fideliter declarare arcana totius artis benedictæ*. Les questions essentielles sont au nombre de trente; les questions accidentelles, au nombre de douze. Nous hésitons à croire que Boniface VIII ait rédigé lui-même ces deux séries de questions chimiques. Cependant on s'accorde à dire qu'Arnauld de Villeneuve est l'auteur des réponses. Cet opuscule a d'abord été publié sous son nom dans le *Theatrum chemicum*, t. IV, p. 544. Nous le retrouvons dans le recueil de Manget : *Bibliotheca chemica*, t. I, p. 698. De plus récents chimistes l'ont cité sous le même nom, entre autres Christophe de Paris, et, comme historien, Christophe de Paris est assez digne de confiance. M. Henschel nous signale une copie de ces Questions dans la bibliothèque de l'université de Breslau. Il est peut-être aussi dans le n° 5230 des manuscrits de Vienne, sous le titre de : *Quæstiones philosophicæ*.

Theatrum chemic., t. VI, p. 205, 212, 222.

Henschel, Catal. cod. Vrat., col. 25.

Nous ne connaissons, en effet, aucun autre ouvrage d'Arnauld auquel ce titre puisse convenir.

LXVIII. *Carmina.* Trois courtes pièces de vers sur des mystères chimiques. La première commence par :

Mercurium retinens extat lapis ille citrinus;

la deuxième par :

In speciem solis lunam convertere si vis;

la troisième par :

Maria mira sonat breviter quæ talia donat.

Ces trois pièces de vers ont été publiées dans le *Theatrum chemicum*, t. IV, p. 542, et dans la collection de Manget, t. I, p. 698. Mais sont-elles vraiment d'Arnauld? Cela paraît bien douteux.

Oudin, Comm. de scriptor. eccl., t. III, col. 617.

D'autres vers sont mis au compte d'Arnauld par Casimir Oudin, sous ce titre : *Ζωοτροφεῖον, animalium naturas et in medicina usum continens.* C'est évidemment une fausse attribution, que personne n'a reproduite.

LXIX. *Tractatus parabolarum.* Paraboles, ou plutôt aphorismes chimiques. Lenglet du Fresnoy cite cet ouvrage d'après Nazari. Il est, en effet, mentionné par Nazari, mais sans explication. Antonio dit qu'il a été imprimé à Séville, en 1514, avec un commentaire de Didacus Alvarez Chauca. C'est une édition que nous n'avons pas rencontrée. Cependant il n'est guère permis de révoquer en doute l'existence de cet ouvrage, puisqu'il est cité par un des plus fervents disciples d'Arnauld, Jean de La Roquetaillade (*Compositio lapidis miner.*, cap. 1).

Man. lat. de la Bibliot. nationale, n° 11202, fol. 61.

LXX. *De sanguine humano, ad mag. Jacobum de Toleto;* commençant par : *Magister Jacobe, amice carissime, dudum me rogatis ut vobis secretum meum de sanguine humano...* Ce secret, le voici : Vous prenez du sang humain, vous le distillez

avec soin et vous obtenez un élixir capable de vivifier un mort pendant une heure ou deux. C'est assez de temps pour que le mort ressuscité puisse se confesser ou dicter son testament. Arnauld dit avoir fait plusieurs fois l'expérience de son élixir, notamment sur un comte Faustin, qu'il a ranimé pendant une heure. Il nous apprend encore qu'il n'était plus jeune quand il écrivait cette courte lettre à son ami Jacques de Tolède : *Senio jam appropinquante.* Elle se trouve dans les recueils publiés à Bâle en 1561 et 1572. Nous en possédons une autre édition de Bâle, que n'ont pas citée les bibliographes. Voici le titre de ce rare volume : *Joannis de Rupescissa de consideratione quintæ essentiæ; accessere Arnaldi de Villanova Epistola de sanguine humano distillato, Raymundi Lullii Ars operativa, Michaelis Savonarolæ Libellus de aqua vitæ;* Bâle, Waldkirch, 1597, in-8°. Nazari désigne notre lettre sous le titre suivant : *Tractatus ad Jacobum de Toleto de maximo secreto medicinæ.* Ce qui prouve que Nazari s'est contenté de recueillir un titre et n'a pas lu l'ouvrage, c'est qu'il range cet ouvrage parmi ceux qui traitent de la transmutation métallique.

Nazari, Della tr. metall., p. 135.

LXXI. *De phlebotomia;* commençant par : *Phlebotomia est incisio venæ omnes humores evacuans; unde circa phlebotomiam possunt notari quatuor.* Nous avons déjà cité, sous les nos IX et X, deux traités sur la saignée. Celui-ci, distinct des précédents, a été publié pour la première fois à Lyon en 1517, in-4°, avec d'autres opuscules médicaux. Quoiqu'il porte dans ce recueil le nom d'Arnauld, nous ne le retrouvons ni dans l'édition des Œuvres donnée par Champier en 1520, ni dans les éditions postérieures. Il est donc probable qu'on n'aura pas admis l'attribution.

LXXII. *Annotationes in Anatomiam Mundini.* L'Anatomie de Mondini est un livre qui a été souvent imprimé. Deux éditions de Lyon, l'une de 1528, l'autre de 1531, offrent ce titre : *Anatomia Mundini. En, lector, libellum Mundini, quem de partibus humani corporis inscripsit, ab omni errore mendaque*

alienum, ... necnon cum annotationibus præstantissimi viri Arnaldi de Villanova in margine positis. Ce titre est, en ce qui regarde Arnauld de Villeneuve, d'une fausseté qui sera facilement prouvée. Que sont, en effet, ces notes marginales qu'on prétend faire valoir en les publiant sous son nom? Ce sont les indications les plus sommaires de ce que le texte contient, avec des renvois à quelques passages cités d'Hippocrate et de Galien. Elles sont évidemment d'un éditeur quelconque, sinon d'un copiste. Si, d'ailleurs, on ne sait pas exactement en quelle année mourut Mondini, on s'accorde à dire qu'il vécut encore assez longtemps après Arnauld de Villeneuve; ce qui suffirait pour montrer la fraude du libraire.

LXXIII. *De accidentibus senectutis et senii;* autrement, *De regimine senum et seniorum;* commençant par : *Domine mundi, qui ex bina stirpe nobili originem assumpsisti, Deus ad vestram clementiam et sanctitatem faciat pervenire omnia adoptata.* Sous le nom d'Arnauld de Villeneuve dans un recueil publié à Lyon en 1517, in-4°, fol. 91. Mais nous ne saurions confirmer cette attribution. Le même écrit est sans nom d'auteur dans un manuscrit de Vienne décrit par M. Endlicher. Il est pareillement anonyme dans le n° 6978 (fol. 22) de la Bibliothèque nationale. Ajoutons que le titre de cette copie prouve, s'il est exact, que l'éditeur de l'année 1517 s'est gravement trompé. Tel est, en effet, ce titre : *Epistola de accidentibus senectutis ad Innocentium IV.* Innocent IV, mort en 1254, n'a pu recevoir aucune lettre d'Arnauld de Villeneuve, né vers l'année 1250. Nous croyons pourtant voir une allusion à cette lettre dans un livre, d'ailleurs peu digne de confiance, où maître Arnauld est souvent cité. Ayant très sommairement résumé quelques-uns des conseils ici donnés aux gens curieux de prolonger leur existence, l'auteur de ce livre, le sieur de Longueville-Harcouët, poursuit en ces termes : « Cet art merveilleux de rétablir la nature « n'est pas dans le volume in-folio des ouvrages du célèbre « Arnaud de Villeneuve imprimés à Lyon et à Basle au

Endlicher, Catal. cod. phil. Vindob., p. 186.

Longueville, Hist. des pers. qui ont vécu plusieurs siècles, ch. XXII.

« XVe siècle. Un ancien manuscrit latin, tombé, dans le « XVIIe siècle, à M. Du Poirier, premier médecin de l'hôpital « général de Tours, qui le prêta à M. l'abbé de Vallemont..., « qui me l'a communiqué, renferme ce secret d'une nou- « velle manière de rajeunir les hommes. » Il est vrai que l'ouvrage auquel, suivant notre conjecture, ce passage se rapporte, avait été depuis longtemps imprimé; mais le sieur de Longueville-Harcouët, peu versé dans l'histoire des livres, pouvait bien l'ignorer.

LXXIV. *De aquæ vitæ simplici et composito;* commençant par : *Humanum corpus.* Antonio cite ce traité d'après Tomasini. Tomasini dit, en effet, l'avoir rencontré dans un manuscrit de Padoue sous le nom d'Arnauld de Villeneuve. M. Hain nous apprend, en outre, qu'il a été imprimé dans le XVe siècle, sous le même nom, in-4°, sans date et sans indication de lieu. Cependant nous avons recherché vainement cette édition, ou quelque autre manuscrit que celui de Padoue. C'est donc un traité dont nous parlons seulement sur la foi d'autrui.

Antonio, Bibl. hisp. vet., t. II, p. 118. — Tomasini, Bibl. Patav., p. 113.
Hain, Repertor. bibl., t. I, p. 225.

LXXV. *Explicatio Compendii alchimiæ quod Joanni Garlandio tribuitur.* Voici le titre du volume où se lit cette explication : *Compendium alchimiæ Joannis Garlandii, Angli philosophi doctissimi, cum Dictionnario ejusdem artis... Adjecimus ejusdem Compendii per Arnoldum de Villanova explicationem, etc., etc. Omnia nunc primum in lucem edita;* Bâle, 1560 et 1571, in-8°. Tout, dans ce long titre, est erroné, sinon mensonger. Nous avons ailleurs démontré que Jean de Garlande, ne s'étant jamais occupé d'alchimie, n'a fait ni le *Compendium* ni le Dictionnaire que renferme ce volume. L'un et l'autre sont, avons-nous dit, d'un chimiste connu, *Martinus Hortolanus,* ou *Ortholanus,* qu'un manuscrit du XVIe siècle appelle, en français, Martin Lortholain. Nous ajouterons ici que ce *Martinus Hortolanus* vivait encore à Paris en l'année 1358, et qu'il fut un des lointains disciples d'Arnauld, non pas un de ses maîtres; d'où l'on peut sûrement conclure qu'Arnauld

Not. et extr. des manusc., t. XXVII, 2e partie, p. 35.

Catal. des mss. franç. de la Bibl. imp., t. I, n° 1330.

Theatrum chemic., t. IV, p. 912.

n'est pas l'auteur des explications données sur son *Compendium.*

LXXVI. *Thesaurus pauperum.* Nous avons trois textes de cet ouvrage : un français, qui a été plusieurs fois imprimé; un espagnol, dont nous connaissons une seule édition; enfin, un latin, qui est inédit. Voici le titre de la première édition française : « Sensuit le Tresor des povres, qui parle « des maladies qui peuvent venir au corps humain et des « remedes ordonnez contre icelles, avec la cirurgie et plu- « sieurs autres praticques nouvelles, selon maistre Arnoul « de Villenove et maistre Girard de Solo, docteurs en me- « decine de Montpellier. » Cette première édition est de l'année 1507, in-4°. Une autre, sans date, fut publiée par Alain Lotrian et Denys Janot, également in-4°. Le P. Niceron en désigne une troisième, de Lyon. Enfin une quatrième, in-12, parut en 1618, à Paris. Quoique ce titre « Le Tre- « sor des pauvres » soit commun, dans les éditions citées, aux différents traités d'Arnauld, de Gérard et de Bernard de Gordon, qui s'y trouvent réunis, c'est, toutefois, le titre propre du traité le plus considérable, celui qui porte le nom d'Arnauld. En voici les premières phrases : « Pour « le fondement de ceste œuvre, au commencement je me « garnis du tres salutaire signe de la croix, en requerant « l'aide et suffrage de la tres glorieuse Vierge Marie, mere « de nostre Seigneur Jesucrist, et aussi de toute la court ce- « lestielle. Des livres de medecine de Ypocras, d'Avicenne, « de Galien, de Constantin et des autres philosophes en l'art « de medecine peult estre cogneu et composé ung brief et « compendieulx traicté pour le regime de tout le corps hu- « main et d'humaine nature. Pour ce, je Arnoult de Villenova, « pour le subside, ayde et secours des povres, ay en vou- « lenté de expliquer par ordre en langue laye et commune, « au moins mal que je pourray, la nature de chascun corps « humain. » « En langue laye » n'a jamais voulu dire qu'en langue vulgaire. Cependant il est bien évident que nous n'avons pas ici le texte original d'Arnauld. Ce français est

Niceron, Mém. cités, t. XXXIV, p. 97.

du XVIe siècle, non du XIIIe. On suppose donc immédiatement que ce Trésor des pauvres, où maître Arnauld de Villeneuve parle avec tant d'aisance « la langue laye » du XVIe siècle, est une œuvre fabriquée sous son nom, comme tant d'autres, par un imposteur qui n'avait aucune notion de philologie. Mais c'est une supposition contredite par le texte latin que nous trouvons dans le n° 3528 (fol. 98) de la Bibliothèque nationale, volume du XVe siècle, dont les premiers mots sont : *Pro fundamento hujus operis, signo crucis salutifero, etc., etc. Ex libris medicinalibus Ypocratis et Avicennæ et aliorum plurimorum philosophorum super arte medicinæ tractatum sub brevi compendio, ex quo totius corporis humani et humanæ naturæ cognosci regimen potest, ego Arnauldus de Villanova compilare pro pauperum subsidio cogitavi, uniuscujusque corporis humani naturam, per ordinem laicæ linguæ, in quantum potero, ut melius cognoscatur, explicando.* Nous remarquons d'abord qu'Arnauld ne s'exprimait pas en latin avec cette correction et cette clarté; nous constatons ensuite que ce texte latin est bien évidemment une version naïvement fidèle, puisqu'on y lit ces mots *per ordinem laicæ linguæ;* jamais, en effet, le latin ne s'est appelé la langue des laïques. Or, cette version n'a pas été faite sur l'édition française, car le manuscrit qui nous l'a conservée est antérieur à cette édition; elle a donc été faite sur un texte vulgaire plus ancien. Ajoutons que l'édition française n'est pas elle-même une reproduction du manuscrit latin; on y trouve, en effet, beaucoup de détails que le latin n'offre pas.

Tout concourt donc à nous convaincre que nous avons, dans le texte latin du XVe siècle et le français du XVIe, deux traductions plus ou moins exactes d'un original en langue vulgaire, qui paraît aujourd'hui perdu. Ce texte original était-il vraiment d'Arnauld de Villeneuve? Son nom se lit en tête de l'ouvrage; il se lit de plus, dans le corps de cet ouvrage, en divers endroits. Enfin, dans le dernier chapitre, se rencontre le nom de Philippe le Bel, « en l'honneur duquel, dit « l'auteur, ce beau petit traicté et ce petit livre de medecine « a esté composé. » Voilà, comme il nous semble, bien des

circonstances favorables à la conjecture. Les anciens faussaires ne prenaient pas ordinairement tant de précautions pour tromper les gens.

Quant à la traduction espagnole, elle est intitulée : *Libro de medicina llamado Tesoro de los pobres, y un regimento de sanidad;* Séville, 1543, in-fol. N'en connaissant que le titre, nous ne pouvons dire sur quel texte elle a été faite; c'est peut-être tout simplement sur le français de l'année 1507. Signalons, en passant, l'erreur commise par le P. Niceron, qui a vu dans le Trésor des pauvres une version du *Regimen sanitatis* restitué ci-dessus au Milanais Magnino.

Il existe un autre *Thesaurus pauperum,* qui est de Pierre d'Espagne. Il ne faut pas confondre ces deux ouvrages. Antonio les a confondus; ce qui l'a conduit à contester l'existence du Trésor des pauvres attribué par divers catalogues à maître Arnauld de Villeneuve. L'erreur n'est pas dans ces catalogues; elle est dans le sien.

LXXVII. *Liber Avicennæ de viribus cordis, a mag. Arnaldo de Villanova translatus de arabico in latinum.* Les exemplaires manuscrits de cette traduction sont assez nombreux. Nous la trouvons notamment dans les n°s 6949 (fol. 88) et 7131 (fol. 85) de la Bibliothèque nationale, 414 de Laon et 363 de Munich. Les Catalogues d'Angleterre et d'Irlande en signalent aussi deux copies, dans la bibliothèque de Guill. Laud et dans celle du collège Caius et Gonville. Elle est, en outre, imprimée dans les *Œuvres d'Avicenne,* t. IV de l'édition de Venise, 1520, in-8°. Daniel Huet, qui l'a connue, en parle avantageusement dans son traité *De claris interpretibus.* Elle est encore citée par M. le docteur Leclerc.

Catal. man. Angl. et Hib., t. I, part. 1, n° 817, et part. 3, n° 974.

Huet (D.), De claris interpret., p. 136, 140, 141.

Leclerc, Hist. de la méd. arabe, t. II, p. 468.

LXXVIII. *Collocutio Friderici, regis Siciliæ, et mag. Arnoldi de Villanova;* commençant par : *Quia tota series meæ narrationis essentialiter pertinet ad evangelicam veritatem...* Antonio, qui n'a pas connu le texte de cet écrit, l'intitule, d'après Du Boulay, *Dialogus de rebus ecclesiasticis cum Frederico et Jacobo, regibus Aragoniæ et Siciliæ.* Les deux titres con-

viennent également. De ce colloque nous avons déjà tiré tout ce qu'il contient sur la vie d'Arnauld. Le reste n'a pas moins d'intérêt. Les témoins ne manquent pas pour nous apprendre quel était le trouble des âmes au commencement du XIVe siècle; mais il n'y en a pas de plus sincères que le roi de Sicile et son interlocuteur.

Frédéric parle le premier. Il a eu un songe, et, dans ce songe, il a vu sa mère qui lui disait : « Mon fils, je te donne « ma bénédiction, en exprimant le vœu que tu te consacres « tout entier au service de la vérité. » Ayant donc réfléchi sur ces paroles, il avait voulu d'abord, pour remplir le vœu de sa tendre mère, déposer sa couronne et prendre l'habit des clercs. Mais de nouvelles réflexions l'avaient détourné de ce dessein. Est-ce, en effet, parmi les clercs qu'il faut aller chercher les zélateurs de la vérité? C'est peut-être, en fait, ce qui les occupe le moins. Séculiers ou réguliers, ils n'ont vraiment souci que de leurs affaires temporelles; ils doivent l'exemple des bonnes œuvres, et ils donnent celui de tous les vices; l'habit respectable qu'ils portent leur assurant une entière impunité, il n'y a pas d'infidélités, de fraudes, de larcins qu'ils ne se permettent. Hélas ! il est trop évident qu'on ne peut rien contre eux, surtout contre les religieux et les moines. Si les évêques croient devoir leur adresser quelques réprimandes, ils en rient, protégés par leurs exemptions. Ils écoutent encore moins les princes et les rois, déclarant n'être pas leurs sujets. Et, ce qui rend le mal plus grave, la cour de Rome, qui devrait avoir à cœur de réprimer ces grands désordres, les contemple avec indifférence. En cet état des choses, j'ai résolu, dit Frédéric, de ne pas entrer dans l'Église. Mais il y a plus : de méditation en méditation, j'en suis venu, je le confesse, à me demander si la doctrine évangélique est vraiment d'institution divine : *Utrum esset humana inventio, vel divina traditio.*

Arnauld, lui répondant, commence par discourir assez longuement sur l'opportunité des songes et sur les dangers qu'on peut courir pour en avoir dédaigné les utiles avertissements. Il raconte ensuite comment il a satisfait au désir

du roi Jacques en interprétant un autre songe, également significatif. Nous avons cité plus haut ce passage curieux, où l'on a pu voir avec quelle liberté, à l'occasion d'un songe quelconque, Arnauld donnait aux rois des leçons de morale. Il s'explique enfin sur les conclusions que Frédéric a tirées du sien. Ces conclusions sont, dit-il, absolument fausses. Le Messie longtemps promis est venu; Jésus, fils de Dieu, Dieu lui-même, est descendu sur la terre pour sauver le monde en l'éclairant, et le livre où nous lisons sa doctrine ne contient rien qui ne soit la pure vérité. Ce sont là des choses qui ne peuvent être la matière d'aucune controverse; il n'est pas permis, il n'est pas possible d'avoir des doutes sur les principes fondamentaux de la religion, quels que soient les dérèglements, quelle que soit l'infidélité des hommes qui s'en disent les ministres. Ces désordres ont, d'ailleurs, été prévus; Dieu lui-même et ses hérauts ont annoncé la future corruption de l'Église, et, dans ces derniers temps, les papes Boniface VIII et Benoît XI ont reçu d'une personne divinement inspirée l'avis des grandes catastrophes qui doivent succéder à cet universel relâchement. Dans un écrit mis sous les yeux de ces deux papes étaient particulièrement dénoncés, comme étant les pires fléaux de l'Église, les Prêcheurs, qui travaillent de toute manière à ruiner l'autorité des évêques; les inquisiteurs, qui, sous de faux prétextes, poursuivent, dans quelques provinces désolées, les meilleurs des chrétiens, pour confisquer et s'attribuer leurs richesses; enfin les Mineurs, insurgés contre les lois dictées par le saint fondateur de leur ordre, qui, pour goûter en paix toutes les délices de la possession personnelle, exilent, emprisonnent ceux de leurs confrères qui les blâment. Mais cet avertissement n'a pas été écouté. L'un des deux papes a même injurieusement repoussé le dénonciateur, le prophète, en lui disant : « Mêle-toi de médecine « et non de théologie, je ferai cas de tes conseils. » Ainsi ce prophète qu'Arnauld ne nomme pas, c'était lui-même. Ce qu'ayant clairement indiqué, il poursuit à peu près en ces termes : Je vous ai dit ces choses, seigneur roi, pour vous

prouver que l'indulgence répréhensible de la cour romaine ne doit pas vous amener à douter de l'Evangile. Soyez, au contraire, d'autant plus ferme dans votre foi, que l'exemple d'une imperturbable constance vous est donné par celui qui fut le messager de Dieu vers ces papes oublieux de leurs devoirs. On l'a méprisé, conspué, emprisonné; on a dit de lui : C'est un fou, un séducteur, un possédé, un hypocrite, un hérétique. Eh bien ! on n'a pas un instant ébranlé sa confiance dans les vérités révélées. Tout au contraire, de plus en plus convaincu qu'il parle au nom du Dieu qui ne se trompe et ne trompe jamais, il annonce hautement que, si l'Église ne vient pas à résipiscence, il y aura bientôt, avant que trois années soient accomplies, de terribles jugements, par lesquels, de l'orient à l'occident, tout sera consterné. — Je vous entends et je vous crois, réplique Frédéric; par vous Dieu vient de m'éclairer. Je resterai donc sur mon trône, en la condition que Dieu m'a faite, et j'y observerai fidèlement les prescriptions de la loi qu'il nous a donnée.

Arnauld le félicite d'avoir pris cette sage résolution; puis il lui dit : Si vous vouliez bien en faire part à votre frère, vers qui j'ai promis de retourner au plus tôt, je lui porterais volontiers votre lettre.

Ici finit le dialogue, que suivent deux lettres : l'une de Frédéric à son frère Jacques, l'autre de Jacques à Frédéric, l'une et l'autre également intéressantes. Les deux rois avaient été détournés de la bonne voie par des causes différentes : Jacques par son goût pour le faste et les plaisirs, Frédéric par sa philosophie. Les conseils d'Arnauld les avaient décidés tour à tour, l'un et l'autre, à redevenir humblement et simplement chrétiens.

Nous ne connaissons aucun manuscrit de ce dialogue. Francowitz l'ayant publié dans son *Catalogus testium veritatis*, p. 356-376, J. Wolf l'a donné de nouveau dans ses *Lectiones*, t. I, p. 565. Il fut communiqué, dit-on, au saint-siège, c'est-à-dire à Clément V, la seconde des deux lettres étant datée de l'année 1309. Clément V n'avait pas l'humeur rigide; il permettait à chacun de lui parler très librement. Il est donc

possible qu'Arnauld ait osé mettre cet écrit sous ses yeux. On peut néanmoins douter d'un fait qui n'est pas certifié par un témoignage plus ancien que celui de Francowitz.

Nous croyons avoir achevé la nomenclature des écrits de toute sorte qui ont été imprimés, à tort ou à raison, sous le nom d'Arnauld. Le nombre en est considérable; mais, pour la plupart, ils sont très courts. S'ils étaient tous réunis, ils n'occuperaient pas plus d'un fort volume in-folio, et ce volume serait bien réduit si l'on en séparait les œuvres manifestement apocryphes. Il nous reste à parler des traités que les manuscrits nous ont seuls conservés sous son nom, et de plusieurs autres qui, cités par les historiens ou les bibliographes, n'ont pas encore été retrouvés.

SES OEUVRES INÉDITES OU PERDUES.

Les œuvres inédites ou perdues d'Arnauld de Villeneuve se rapportent, comme celles qui sont imprimées, à la médecine, à l'alchimie et à la théologie. Nous commencerons cette nouvelle série par les œuvres médicales; nous la terminerons par les écrits théologiques. On soupçonne les difficultés que nous avons dû rencontrer dans cette partie de notre travail. S'il y a, dans les recueils imprimés, beaucoup d'attributions douteuses ou fausses, il y en a plus encore dans les recueils manuscrits. Nous n'avons pu voir, d'ailleurs, toutes les pièces que nous avions à citer; conservées, pour la plupart, en des bibliothèques lointaines, elles ne nous sont connues que par des catalogues. Il est donc probable qu'en reproduisant les indications de ces catalogues nous mentionnerons plus d'une fois le même ouvrage sous des titres différents; mais on voudra bien reconnaître que ces doubles mentions ne pouvaient être évitées.

LXXIX. *Liber de vita philosophorum mag. Arnoldi de Villanova;* commençant par : *Intendo componere rei admirabilis Hip-*

pocratis, Galieni, Haly et Avicennæ et aliorum philosophorum illud quod occultatum est in quibusdam libris antiquorum. Nous avons une belle copie de ce traité dans le n° 7817 (fol. 42) de la Bibliothèque nationale. Le titre en est trompeur. On lit à l'*explicit,* au lieu de *Liber de vita, Liber vitæ;* ce qui se comprend un peu mieux. En effet, il ne s'agit aucunement ici de la vie des philosophes; il s'agit des moyens recommandés par les philosophes, ou, pour mieux dire, par les médecins chimistes, pour prolonger la vie des hommes en général. Au fond, ce traité diffère peu de ceux que nous avons mentionnes sous ces titres : *Regimen sanitatis ad regem Aragonum* et *De conservanda juventute et retardanda senectute.* Si l'on veut lentement vieillir, il faut d'abord suivre un bon régime; il peut être ensuite très utile de recourir, en temps opportun, à certains élixirs vivifiants, comme, par exemple, l'or potable. L'or potable était alors, comme on le sait, en très grande faveur. Arnauld dit que, durant son cardinalat, *quamdiu vixit in cardinalatu,* le cardinal archevêque de Tolède en prenait à chaque repas. Cet archevêque de Tolède paraît être Gonzalve Roderic, nommé cardinal en 1298, mort en 1299. On voit que l'usage de cette panacée ne lui aurait pas été d'un grand profit.

LXXX. *Libellus regiminis Arnaldi de confortatione visus secundum sex res non naturales;* commençant par : *Quoniam natura multiplicibus subjecta est varietatibus causarum concurrentium ad transmutandum ipsam, necessitas eam insequitur ut. . .* Nous trouvons ce traité dans le n° 173 de Metz, où il occupe dix-sept colonnes. Le titre pourrait faire croire que c'est un extrait du *Regimen Salernitanum,* où il est, en effet, question de l'affermissement de la vue (*Praxis medicin.,* part. 1, p. 120); mais il s'agit uniquement dans le *Regimen* de recommander l'emploi de l'anis, qui, dit-on, réconforte la vue en purifiant l'estomac. Le traité contenu dans le manuscrit de Metz est tout différent. Nous n'en connaissons pas un autre exemplaire.

LXXXI. *Tractatus de aquis, de aere, de vinis, de pane et*

leguminibus; commençant par : *Tractatus primus de aqua, et est summa prima de aquis naturalibus, et est capitulum primum de aquæ diffinitione.* Ce traité se rencontre dans le n° 6972 de la Bibliothèque nationale, où, quoique fort long, il est néanmoins incomplet. La table des chapitres en promet plus que le manuscrit n'en contient. Le nom de l'auteur manque, d'ailleurs, soit au commencement, soit à la fin du traité; celui d'Arnauld ne se lit que dans le catalogue de Boivin. Mais Boivin paraît avoir ici commis une erreur d'attribution, car le même traité nous est offert par le n° 277 de Metz sous le nom du Milanais Magnino.

LXXXII. *Libellus de improbatione maleficiorum;* commençant par : *Reverendissimo patri et non fictæ bonitatis exemplo Joanni, Dei provisione præsuli Valentino, mag. Arnaldus de Villanova, ejusdem humilis et fidelis, devotum reverentiæ munus et debitæ servitutis.* Nous avons trois copies de ce traité dans les n°s 6971 (fol. 65), 7337 (fol. 110) et 17847 (fol. 53) de la Bibliothèque nationale. Arnauld y raconte qu'ayant quitté son évêque, l'évêque de Valence, il allait s'embarquer, quand une violente tempête le contraignit de demeurer sur la rive. Alors interrogé par quelques religieux, qui étaient de ses amis, sur l'efficacité des maléfices, il a rédigé ce court traité pour les instruire. Il va sans dire qu'Arnauld ne considère pas tous les maléfices comme purement imaginaires; cependant, on doit le remarquer, il s'applique à démontrer que les démons ne sont pas autant qu'on le pense au service des sorciers, et que bien des prétendus ensorcellements sont tout simplement des cas morbides.

LXXXIII. *Tabula syruporum et electuariorum;* commençant par : *Circa syrupos in generali tam sunt nominanda...* Ce traité nous est offert par le n° 6988 A (fol. 79) de la Bibliothèque nationale. Il occupe tout au plus quatre colonnes in-4° et ne semble avoir rien d'intéressant. Le nom d'Arnauld de Villeneuve se lit au commencement et à la fin. Nous avons déjà dans l'Antidotaire une série de chapitres sur les élec-

tuaires et les sirops. Ce traité spécial en paraît être l'abrégé.

LXXXIV. *Tractatus de urina;* commençant par : *Color urinæ quidem est qui signat temperamentum.* Ce traité considérable occupe trente-quatre colonnes in-fol. dans le n° 6972 de la Bibliothèque nationale. Il nous est encore signalé dans le n° 363 de Munich. Le nom d'Arnauld se lit dans l'un et dans l'autre de ces manuscrits. Antonio dit qu'il existe une édition de cet ouvrage, intitulé *De urinis,* dans un recueil publié à Lyon en 1517. Nous corrigeons cette erreur. Le recueil de 1517 nous offre l'opuscule d'Arnauld *De vinis,* et non pas le traité *De urinis.*

LXXXV. *Curæ breves mag. Arnaudi de Villanova, physici domini regis Siciliæ et Jerusalem et Neapoleni;* commençant par : *Ad morbum caducum.* Dans le n° 6988 A de la Bibliothèque nationale, fol. 142-145. C'est peut-être un fragment de quelque ouvrage plus considérable.

LXXXVI. *Liber de rigore, jectigatione et spasmo, translatus a mag. Arnaldo de Villanova, Barcihinone, de arabico in latinum.* C'est le traité de Galien Περὶ τρόμου, καὶ παλμοῦ, καὶ σπασμοῦ, καὶ ῥίγους. Cette traduction faite sur l'arabe, à Barcelone, par Arnauld de Villeneuve, est dans le n° 1649 (fol. 107) de la Bibliothèque nationale, où elle commence par ces mots : *Quoniam Anaxagoras, filius Anchalis.* Fabricius et Harles ne l'ayant pas connue, elle ne paraît pas avoir été imprimée. C'est peut-être celle qu'ils attribuent à Pierre d'Abano. Elle est mentionnée par M. Leclerc d'après un ou plusieurs manuscrits qu'il ne désigne pas. Leclerc, Hist. de la méd. arabe, t. II, p. 468.

LXXXVII. *De retardanda senectute;* commençant par : *Domine Raymunde, quia ex nobilissima stirpe.* Ce traité, conservé dans le n° 281 de la bibliothèque de Metz, y porte le nom d'Arnauld, et les premiers mots indiquent un ouvrage différent de celui qu'il a composé sous le même titre pour le

roi Robert. Mais est-il bien certain qu'il soit l'auteur de l'un et de l'autre ?

LXXXVIII. *Abbreviatio libri Prognosticorum.* Tomasini donne ce titre d'après un manuscrit autrefois possédé par François Pétrarque, et Antonio, qui le reproduit, suppose avec raison qu'il désigne un abrégé des Pronostics d'Hippocrate. Nous avons cet opuscule avec le nom d'Arnauld, mais sous un titre différent, dans le n° 7292 (fol. 287) de la Bibliothèque nationale. Il est intitulé, dans ce manuscrit : *Astrologia,* et commence par ces mots : *Sapientissimus Hippocras, omnium medicorum perfectissimus, ait.* Deux autres copies sont citées par Bandini dans ses Catalogues, mais sans aucun nom d'auteur.

Bandini, Catal. cod. lat. bibl. Laurent., t. II, col. 33. — Idem. bibl. Leopold, t. II, col. 248.

LXXXIX. *Modus vivendi compositus per mag. Arnaldum de Villanova;* commençant par : *Mense Martii, dulce manduca, dulce bibe.* Dans le n° 4147 (fol. 115) de la Bibliothèque nationale. Ce sont des prescriptions hygiéniques pour chaque mois de l'année. Sont-elles vraiment d'Arnauld? Il est assurément permis d'en douter. L'affaire n'a, d'ailleurs, aucune importance. L'ensemble de ces prescriptions n'occupe pas même une page entière dans le manuscrit que nous venons de désigner.

XC. *Medicina Hermetis;* cité dans les Catalogues d'Angleterre et d'Irlande, t. II, 1re partie, n° 7677. Ce titre manque de clarté. Désigne-t-il une traduction ou un livre original? Il nous est, d'ailleurs, difficile de croire qu'Arnauld soit l'auteur de cette traduction ou de ce livre, dont nous n'avons découvert aucune autre mention.

XCI. *Medicamina.* Ce titre nous est fourni par Antonio, qui l'a tiré sans doute de quelque catalogue. Comme il peut convenir à plusieurs des écrits précédemment cités, nous le reproduisons avec beaucoup de défiance. C'est peut-être l'*Antidotarium* (n° XXXVI). On peut néanmoins suppo-

ser qu'il s'agit d'un ouvrage tout différent et que nous n'avons pas encore mentionné, n'en ayant rencontré le texte latin ni dans les imprimés ni dans les manuscrits. Cet ouvrage, dont nous ne connaissons qu'une version hébraïque, est ainsi désigné par le Catalogue des manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale, sous les n°s 1054 et 1128 : Traité sur les médicaments digestifs et purgatifs, tant simples que composés, par Arnauld de Villeneuve, traduit du latin en hébreu par R. Abraham Abigdor, en 1381; et voici, en français, les premiers mots de cette version hébraïque : « Ainsi parle le médecin, le sage, l'illustre maître Arnauld « de Villeneuve : J'ai été prié par mes amis, par mes parents « et par mes compagnons de faire pour eux un court traité « concernant les médicaments purgatifs et digestifs, tant « simples que composés, et, leur demande m'ayant paru « convenable et acceptable, j'ai rédigé ce traité. » Si donc ce traité n'est pas d'Arnauld de Villeneuve, il est, soit en latin, soit en hébreu, d'un imposteur; à moins, toutefois, que la première phrase du texte hébreu ne soit une addition du traducteur abusé.

XCII. *Quæstio determinata de genere febrium;* dans un manuscrit de Breslau signalé par M. Henschel. C'est peut-être l'extrait du *Breviarium practicæ* (n° XVII) qui a été publié à Venise, en 1576, sous ce titre particulier *De febribus.* Cependant les mots *Quæstio determinata* semblent indiquer un opuscule différent, composé selon la méthode scolastique. Henschel, Catal. cod. Vratisl., col. 50.

XCIII. *Abuzale de medicinis simplicibus, ex translatione Arnaldi de Villanova;* dans la bibliothèque de François Bernard, suivant les Catalogues d'Angleterre et d'Irlande, t. II, p. 1, n° 3632. Nous supposons que le manuscrit ainsi désigné contient le vingt-huitième livre du Traité des Manipulations d'Abou'l-Kâsim Khalaf ben Abbas al-Zahrâivi, de Cordoue, que les Latins appellent ordinairement *Albucasis;* ce vingt-huitième livre enseigne, en effet, comment il faut préparer les médicaments simples, et, très prisé durant le

moyen âge, il a été publié séparément à Venise en 1471. Mais, dans cette édition de 1471, il est traduit en latin par Simon de Gênes, traducteur de la fin du XIIIe siècle, et il nous paraît douteux qu'Arnauld de Villeneuve en ait fait une autre version.

XCIV. *Liber de conservatione corporis humani et regimine sanitatis sapientissimi senis Arabici Albenzohar, translatus ab Arnaldo de Villanova, anno Dom.* MCCCLXVIII; dans la bibliothèque du collège *Corpus Christi*, à Oxford, n° 177. L'auteur arabe semble être le célèbre Abou Merouan abd el Malek ben Abou'l Ala ibn Zohr. L'ouvrage commence en latin par : *Capitis cutis conservabitur si eam balneare volueris.* Mais si cet ouvrage existe en arabe sous un nom quelconque, le traducteur latin de l'année 1368 n'est certainement pas Arnauld de Villeneuve, mort depuis longtemps.

Nous terminons ici la nomenclature des manuscrits médicaux. Les manuscrits chimiques sont encore plus nombreux.

XCV. *Tractatus de solutione dubiorum in alchimia;* à la bibliothèque Bodléienne, suivant les Catalogues des manuscrits d'Angleterre et d'Irlande, t. I, part. 1, n° 1720. Si l'ouvrage est d'Arnauld, ce qui nous paraît très douteux, certainement il ne lui a pas donné ce titre, dont la forme est moderne.

XCVI. *Doctrina nova.* C'est encore un opuscule dont le titre seul nous est connu. Nous l'empruntons au catalogue dressé par Nazari. Mais Nazari n'ayant pas cité tous les ouvrages authentiques d'Arnauld, nous croyons qu'il a désigné par ce titre un livre autrement intitulé dans les manuscrits que nous avons rencontrés. Lenglet du Fresnoy ne mentionne pas cette Doctrine nouvelle; il a donc tenu pour suspecte, comme nous, l'indication de Nazari.

XCVII. *Arnaldi de Villanova recepta de arte chimiæ;* dans

le n° 448 des manuscrits de l'école de médecine de Montpellier. C'est peut-être l'opuscule que Nazari désigne ainsi : *Recepta de compositione lapidis philosophorum.* La confection de la pierre philosophale est, en effet, le but qu'Arnauld propose à presque toutes les opérations chimiques.

XCVIII. *De vera compositione lapidis philosophorum; Recepta de duobus spermatibus; Arnaldus de Villanova, quomodo confecerit crocum martis de venere.* Ces trois opuscules sont réunis, comme étant d'Arnauld, dans le n° 5230 des manuscrits de Vienne; mais nous ne les connaissons que par la mention sommaire d'un catalogue.

XCIX. *Artis divisio, secundum maq. Raymundum de Villanova;* commençant par : *Ars diviidtur in septem partes. Prima est conjunctio.* Dans le n° 7161 de la Bibliothèque nationale, fol. 24. Cet art, ou plutôt cette science, est la chimie; mais de très courtes explications sont ici données sur les sept parties entre lesquelles l'auteur la divise; ces explications occupent, en effet, une seule page dans notre manuscrit. Nazari mentionne sous un titre presque semblable, *Liber artis,* un opuscule d'Arnauld qui est peut-être celui-ci. Il n'y a jamais eu, parmi les chimistes, aucun Raimond de Villeneuve; le copiste de notre n° 7161 a certainement écrit Raimond pour Arnauld.

C. *Clavis scientiæ majoris;* dans le n° 11405 de la bibliothèque impériale de Vienne. Lenglet du Fresnoy en désigne deux traductions, l'une française, l'autre allemande, également manuscrites. Mais toutes ces désignations nous semblent suspectes. Il s'agit ici, croyons-nous, du traité d'Artefius, qui est ordinairement intitulé : *Clavis majoris sapientiæ.*

Tabulæ cod. Vindob., n° 11405.
Lenglet du Fr., Histoire de la phil. herm., tome III, p. 325.

CI. *De origine metallorum;* commençant par : *Aurum fit ex argento vivo claro, mixto cum sulfure rubeo.* Cet ouvrage occupe vingt-quatre pages in-4° dans le n° 7162 de la

Bibliothèque nationale. Il est sans nom d'auteur dans le n° 185 du collège *Corpus Christi*, à Oxford; mais on lit dans notre n° 7162, avant le titre : *Qui fecit hunc librum fecit Lumen luminum;* ce qui désigne clairement Arnauld. On fera bien néanmoins de tenir cette attribution pour suspecte; en effet, un ouvrage de cette étendue aurait été souvent cité sous le nom d'Arnauld, s'il était de lui.

CII. *Soliloquium.* C'est un écrit indiqué par Evald Vogel au chapitre cinquième de son traité *De lapidis physici conditionibus.* Ce Soliloque a donc pour objet la chimie. Mais c'est là tout ce que nous en pouvons dire, car nous ne l'avons pas rencontré. Il est possible, d'ailleurs, qu'Evald Vogel ait mentionné sous ce titre un livre qui nous est connu sous un titre différent.

Lenglet du Fr., Histoire de la phil. herm., t. III, p. 325.

CIII. *Phœnix,* commençant par : *Cum tanta dierum prolixitas.* Lenglet du Fresnoy cite ce traité de chimie d'après un manuscrit où, dit-il, on lisait que l'auteur l'avait offert en 1299 à Martin, roi d'Aragon. Le roi d'Aragon se nommait, en cette année 1299, Jacques et non Martin. Martin régna de l'année 1395 à l'année 1430, un siècle après Arnauld. Les deux noms de Martin et d'Arnauld étaient donc fautivement associés dans le manuscrit que nous signale Lenglet du Fresnoy. Antonio range aussi le *Phœnix* parmi les œuvres d'Arnauld, mais sur un autre témoignage. C'est une indication qu'il a, dit-il, rencontrée dans les manuscrits de Padoue, à la page 113 des catalogues publiés par Tomasini. Or à la page désignée par Antonio nous trouvons, en effet, la mention du *Phœnix;* mais l'auteur nous prévient que le manuscrit est anonyme. Il n'y a donc aucune raison pour laisser ce *Phœnix* dans les œuvres d'Arnauld.

Antonio, Bibl. hisp. vet., t. II, p. 118.

Tomasini, Bibl. Patav., p. 113.

CIV. *Elucidarium, Lucidarium.* Dans le n° 12969 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, fol. 30 et suiv., nous rencontrons plusieurs chapitres empruntés, dit

le copiste, à un ouvrage d'Arnauld qu'il intitule *Elucidarium*. Dans le même volume, du fol. 35 au fol. 68, est une version française de ce Lucidaire, aussi nommé par le traducteur ou le copiste « La theorique et practique de maistre Arnault « de Villeneufve. » Il s'agit encore de la transmutation des métaux, et ce Lucidaire est, à quelques différences près, composé sur le plan du Rosaire. Ce sont néanmoins deux ouvrages différents. On trouvera la mention du *Lucidarium* dans le catalogue de Lenglet du Fresnoy et dans celui de Nazari. Nous n'en connaissons aucun texte latin complet.

Lenglet du Fr., Histoire de la phil. herm., tome III, p. 324. — Nazari, Della tram. metall., p. 135.

CV. *Rosa novella magistri Arnaldi de Villanova;* commençant par : *Non negligas, homo ergo nobilissime, hoc arcanum rationis et veritatis, quia ornat moribus, ditat beneficiis, exaltat pauperem...* Ce traité nous est offert par le n° 6749 B (fol. 58) de la Bibliothèque nationale. Le nom d'Arnauld se lit, comme on le voit, dans le titre, et nous ne connaissons aucun exemplaire du même traité qui porte un autre nom. On peut donc admettre qu'Arnauld en est vraiment l'auteur. C'est encore un manuel didactique, où sont successivement décrites toutes les opérations qui doivent avoir pour résultat certain la confection de la pierre philosophale. De ces opérations, les quatre principales consistent à dissoudre, distiller, calciner et solidifier. C'est pourquoi le traité se divise en quatre livres. Mais chacun de ces livres est très court, puisque l'ouvrage n'occupe pas même trois pages du manuscrit. On lit à la fin : *Tu quicumque es ad quem iste liber non absque nutu Dei pervenit, per fidem Dei te adjuro ut non ostendas eum nisi philosophis, quia omnium philosophorum secretorum secretissimum in eo continetur.* Nous voulons croire à la naïveté de cette recommandation; elle serait, en effet, d'un effronté charlatan, si elle n'était pas d'un savant à tort convaincu qu'il a fait une vraie découverte. Ayant cité ce traité sous le nom d'Arnauld, Nazari mentionne une suite de cette Rose nouvelle, qu'il intitule : *Rosa novella secunda.* Cette suite ne nous est pas connue. Nous trouvons encore dans le catalogue de Nazari les deux titres suivants : *Aurea*

Nazari, Della tr. metall., p. 135.

rosa prima, Aurea rosa secunda. Il est bien probable que ces Roses d'or font double emploi avec les Roses nouvelles.

CVI. *Liber deflorationis philosophorum magistri Rainaldi de Villanova;* commençant par : *Incipit liber magistri Rainaldi de Villanova, dictus Liber deflorationis philosophorum in opere alchymiæ, sub compendio, cum quibusdam aliis spectantibus ad artem imaginum.* Nous trouvons cet article dans le n° 6749 B de la Bibliothèque nationale, où il n'occupe qu'une page. Les mots *Liber deflorationis, in compendio,* doivent donc être pris à la lettre. L'alchimie tout entière résumée dans une page in-4°, c'est bien, en effet, la quintessence de l'alchimie, ou le plus sommaire des abrégés. Si le copiste a nommé l'auteur *Rainaldus,* c'est évidemment par étourderie ; on ne connaît, parmi les alchimistes du moyen âge, aucun Rainaud de Villeneuve. Nazari nous paraît indiquer cet ouvrage au catalogue des œuvres chimiques d'Arnauld, sous le titre de : *Compilationes philosophorum.*

Nazari, Della tr. metall., p. 135.

CVII. *Liber experimentorum Arnaldi de Villanova.* Nous avons sous ce titre, dans le n° 7319 (fol. 115) des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, un petit livre en langue vulgaire dont nous résumons ainsi la préface : Moi, Guillaume de Périsse, secrétaire de maître Arnauld de Villeneuve, j'écrivais sous sa dictée tous les livres qu'il composait. Il n'en a composé que trois, « car el morit mot jone « home, car quant el morit el non avie sinon 60 ans, per « que el non poc accomplir sa volontat. » De ces trois livres, le premier, intitulé *Liber consecrationum,* est resté dans les mains du roi Robert; ce qui est, pour le monde entier, un grand malheur, car dans ce livre se trouve la claire exposition de tous les arts, de toutes les sciences. Je demeurai longtemps à Naples après la mort de mon maître, espérant toujours avoir la communication de ce livre merveilleux. Étant enfin parvenu, dans cette attente, à l'âge de quatre-vingts ans, je perdis tout espoir et quittai la ville de Naples. Le second livre de mon maître avait pour titre *Liber medi-*

cinæ; le troisième, *Experimenta.* Ayant donc quitté la ville de Naples, je rencontrai par hasard une noble dame nommée Sibille, comtesse de Vintimille, qui m'admit dans son conseil et me fit elle-même connaître une autre dame de sa condition qui avait un château nommé Kalvilla. Celle-ci me dit un jour : « Maître Guillaume, ce serait merveille si « vous n'aviez pas quelque livre de ce prodigieux savant « dont vous avez été l'élève, maître Arnauld de Villeneuve. » A quoi je répondis : « Très souveraine dame, sachez que « maître Arnauld n'a fait que trois livres, dont un seul est « en ma possession. » — « Montrez-le-moi, répliqua-t-elle. » Ce que je fis; mais, ne pouvant le comprendre en son latin, cette noble dame me pria de le traduire en langue vulgaire. Voici donc cette traduction.

A la suite sont les Expériences, dont nous n'avons pas à donner le détail. Elles ne sont ni médicales, ni chimiques; elles appartiennent à l'astrologie judiciaire. Nous ne croyons pas non plus devoir nous arrêter à tout ce qui prouve la fraude de l'attribution. Comment le fabricateur de cet opuscule a-t-il négligé de se mieux renseigner sur la vie d'Arnauld? Ayant mis tant de grosses erreurs dans la bouche du prétendu secrétaire, il n'a pu, comme il semble, tromper que des gens intéressés à croire toute cette fable. Or Sibille, comtesse de Vintimille, a vécu; elle épousait, vers l'année 1340, Paul de Villeneuve, baron de Vence. L'intention du faussaire n'a-t-elle pas été de se rendre favorable un de leurs descendants, en lui présentant un livre où se trouvent associés les noms de Vintimille et de Villeneuve?

Ces *Experimenta* paraissent être encore, sous le n° 490, parmi les manuscrits de l'École de médecine de Montpellier. Le même titre est donné, dans un volume de Breslau, à quelque ouvrage composé par Arnauld pour le pape Clément. Ce volume contient peut-être la Pratique sommaire. Henschel, cod. lat. Vrat., col. 56.

CVIII. « La glorieuse marguerite de maître Arnault de

« Villeneufve, excellent docteur et grant philosophe, mise « en notre langue françoise par J. Cerasius, Condomois; » dans le n° 1089 des manuscrits français, à la Bibliothèque nationale, fol. 44. Voici les premières phrases, non de l'ouvrage, mais d'une préface écrite en l'année 1560 par ce J. Cerasius :

« Amy lecteur, comme je me travaillois pour recouvrer « des libvres anciens en ceste divine philosophie, il m'en « est tumbé ung entre les mains par le moyen d'un mien « amy à Paris, lequel, pour estre docte, j'ay voulu mectre « en nostre langue françoise en termes tels que nostre art « le requiert, pour ce qu'il estoit escript non seulement en « langage picart fort ancien, mais presque du tout corrompu, « tellement qu'en d'aucuns endroits nous avons esté con- « traints diviner avec gens bien versés en la science et « mesmes natifs de la Picardie. » L'ouvrage commence par : « Pour ce que une chose tant grande et souveraine est « donnée aux enfants en lieu de très glorieuse marguerite, « sans laquelle les branches souveraines qui ne portent fruict « sans imbibition de la rosée de may ne peuvent provinier, « pour faulte de sa naturelle humidité, je l'ay voulu descripre « avec la très puissante aide du souverain. » Ainsi, l'auteur du livre l'aurait écrit en picard, et Cerasius l'aurait traduit en français. A-t-il jamais existé quelque texte picard de ce traité d'alchimie ? Nous en doutons. S'il a jamais existé, si même il existe encore, certes il n'est pas d'Arnauld. Nous n'en connaissons, d'ailleurs, aucun texte latin. Cette *Glorieuse marguerite* nous paraît devoir être ajoutée à la liste déjà considérable des ouvrages frauduleusement attribués à notre célèbre docteur.

Les manuscrits nous offrent, en outre, sous le nom d'Arnauld, divers opuscules concernant l'histoire naturelle, la géométrie, l'astronomie.

CIX. *De quercu.* Du chêne et de ses parties : les feuilles, le gland, le gui, etc., etc. Les manuscrits de ce traité sont nombreux. Nous le trouvons dans les nos 9530 de

Vienne, 4634, 5613, 5905, 7660 de Munich. Un autre exemplaire nous est signalé par les Catalogues d'Angleterre et d'Irlande dans la bibliothèque de François Bernard. Le même écrit se présente encore sous ces différents titres : *De laudibus et virtute quercus; Epistola ad Richardum, episcopum Cantuariensem.* Arnauld de Villeneuve en est nommé l'auteur dans tous les manuscrits que nous venons de désigner. Cette attribution est néanmoins contestée par de Haitze. Elle n'est pas, en effet, acceptable. Pour en démontrer l'évidente fausseté, nous ferons simplement remarquer que, de l'année 1245 à l'année 1314, c'est-à-dire durant tout le cours de la vie d'Arnauld, aucun Richard ne fut archevêque de Cantorbéri. Une traduction allemande de cet opuscule est conservée dans la bibliothèque de l'université de Breslau.

Catal. man. Angliæ et Hibern., tome II, 1re part., n° 3659.

Pierre Joseph, Vie d'Arnauld, p. 127.

Henschel, Catal. cod. Vrat., col. 12.

CX. *Tratta de geometrio pratico, o la sciença de troubar la profondour de l'aigo, la longour et largiour dei terras;* à la bibliothèque de Carpentras, n° 313. Deux autres exemplaires du même ouvrage sont à la bibliothèque de la ville d'Aix, n°s 84 et 85, sous ce titre différent : *Libre que ensenha de destrar et de termenar, de agachonar et de scayrar terras et autras possessions, extrach de hun libre ordenat per maistre Arnaut de Villanova, a la requesta del rey Robert, et qu'a esta treslata en la ciutat d'Arle.* Ce traité de géométrie pratique, ou plutôt ce traité d'arpentage aurait donc été traduit en provençal, selon les manuscrits d'Aix, du latin d'Arnauld, et l'on suppose que l'auteur de cette traduction est un arpenteur d'Arles, nommé Bertrand Boisset, qui vivait en l'année 1405. On lit, en effet, en tête du manuscrit de Carpentras, un travail de ce Bertrand Boisset sur les mesures d'Arles, et la suite de ce manuscrit est, à n'en pas douter, une copie de sa main. Nous croyons, pour notre part, qu'Arnauld ne s'est jamais occupé de géométrie pratique, que son traité latin n'a jamais existé et que l'arpenteur Bertrand Boisset, auteur véritable de l'ouvrage, a, par supercherie ou par modestie, dissimulé son nom sous

Catal. des man. de Carp., p. 168.

celui d'Arnauld. C'est une opinion que nous allons nous efforcer de justifier.

En tête de l'ouvrage, dans le manuscrit de Carpentras, se lit un poème où maître Arnauld, parlant beaucoup de lui-même, s'exprime d'abord en ces termes :

Et oy, senhors mieus et maistres,
Sapias tots per veritat
Que yeu Arnaut de Villanova,
Doctor en leis et en decrets,
Et en sciensa de strolomia,
Et en l'art de medecina,
Et en la santa teulogia,
Enqueras mais en la VII arts,
Maistre par tots fuy apelats.
De Quataluenha nadieu fuy,
Et a Napol yeu mi rendieu;
Al service del rey Robert estieu
Molt longament sensa partir.
Et estant a son service,
En sa quambra am lo rey estant,
En son estudi esvelhant,
An II ensem se nos fesem
Aquest libre veraiament...

Quel que soit le dialecte de ces vers, catalan ou languedocien, Arnauld a pu certainement composer dans l'un ou dans l'autre une série de vers plus ou moins défectueux. Mais il est impossible de croire qu'il se soit donné dans aucune langue les titres de maître ès arts, de docteur en droit romain, en droit canonique et en théologie, titres qu'il n'a jamais possédés. Évidemment, ce n'est pas lui qui parle; on le fait parler; ce que prouvent mieux encore les vers suivants :

Le qual libre fon acabat,
Escrig et anordenat
En Napol, la granda sieutat,
L'an quart que fon coronat
Lo rey Robert en son regnat
Que Secilia es apelat...

Robert ayant été couronné roi de Sicile le 1er août 1309, l'an quatrième de son règne a commencé le 1er août 1312. Or, nous avons montré qu'Arnauld était mort avant le 15 mars de cette année 1312; donc il n'a pu, comme il le dit, achever son livre l'an quatrième du roi Robert, étant mort avant la fin de l'an troisième. Ce qui nous permet de conclure que le poème mis en tête du manuscrit de Carpentras nous offre, dans les vers cités, un prologue purement fictif.

Quant au traité, on ne peut supposer que Bertrand Boisset ait commis une simple erreur en le présentant sous le nom d'Arnauld. Pour nous convaincre qu'il est d'Arnauld, il faudrait nous en montrer un texte latin. Mais ce texte latin n'est désigné, n'est cité nulle part. On ne connaît même aucun traité d'Arnauld, qui a tant écrit, sur l'arithmétique ou la géométrie. Cela nous décide à croire que Bertrand Boisset s'est joué, comme beaucoup d'autres, de la crédulité publique.

CXI. *De compositione et utilitate quadrantis;* dans le n° 353 des manuscrits de Munich. Mais l'attribution de cet opuscule à maître Arnauld de Villeneuve est toute récente; c'est une conjecture proposée par le rédacteur du dernier catalogue des manuscrits latins de Munich. Or, nous n'hésitons pas à dire qu'elle doit être rejetée. Arnauld n'a rien écrit sur cette matière. Un écrit anonyme: *De compositione quadrantis,* nous est signalé par M. Coxe dans le n° 41 du collège de l'Université et dans un volume du collège *Corpus Christi,* à Oxford; le même traité se rencontre dans les n°s 284 de Metz et 528 de Bruges; il est aussi mentionné par Bandini au tome IV de son catologue de la bibliothèque Laurentienne, col. 131. Les premiers mots de cet écrit sont : *Geometriæ duæ sunt partes, theorica et practica.* Tel n'est-il pas aussi l'*incipit* du manuscrit de Munich ?

Parlons enfin des opuscules théologiques d'Arnauld, qui sont malheureusement, pour la plupart, perdus.

CXII. *Allocutio Arnaldi de Villanova de his quæ conveniunt homini secundum propriam dignitatem creaturæ rationalis, ad inclytum tertium*[1] *Fredericum, Trinacriæ regem illustrem;* commençant par : *Volens Deus, propter immensitatem suæ bonitatis, communicare suam bonitatem humanæ creaturæ, insignivit eam illis potentiis quibus posset acquirere qualitatem qua disponeretur ad consequendum eam.* Cette Allocution, qui n'est citée par aucun bibliographe, nous est offerte par un seul manuscrit, le n° 173 de Metz. Elle en occupe les treize premières colonnes. C'est un court traité de théologie morale, dont quelques chapitres concernent la politique. Il n'y a rien ici de nouveau touchant la morale dans ses rapports avec la religion; ce ne sont que paraphrases sans originalité sur des maximes banales. On ne s'y arrête pas. La partie de l'ouvrage où il s'agit de la politique est plus curieuse. Arnauld avait évidemment la manie de conseiller les rois. Nous avons dit précédemment, sur son propre témoignage, dans quel esprit il avait entendu régler la conduite du roi d'Aragon. Nous retrouvons ici les mêmes leçons données au roi de Trinacrie. Le premier des axiomes est, en politique, celui-ci : Les rois sont d'institution divine. Mais Dieu les a faits ce qu'ils sont non par privilège, en vue de leur intérêt personnel; il s'est proposé pour but l'intérêt des peuples. Les droits dont jouissent les rois sont les moyens que Dieu leur a donnés pour remplir leurs devoirs. Voici quelques sentences d'Arnauld sur les devoirs du prince en général : *Non sufficit ad salutem ejus in seipso servare justitiam, sed etiam in subditos in quibus est constitutus a Domino minister justitiæ. Prædictam observantiam justitiæ debet custodire non solum propter salutem animæ suæ, sed etiam propter salutem honoris sui vel dignitatis... Omnis ergo princeps, sive sit rex, aut dux, aut comes, aut alius baro, quicumque præest hominibus et habet jurisdictionem in eis, debet toto studio vitare.. injustitiam, hoc est ut nulli deneget justitiam... Cum Deus fecerit eum* (principem) *in suo principatu magis honorabilem et magis honoratum*

[1] On l'appelle ordinairement Frédéric II.

pauperibus, tamen non est per naturam melior ipsis, cum ex eadem materia et eodem modo sint geniti prout ipse, nec minus etiam dilecti sint a Deo quam ipse. Arnauld recommande particulièrement aux rois de surveiller tous les ministres de leur puissance, *officiales,* gens qui, pour la plupart, arrogants et cupides, commettent à l'ordinaire un grand nombre d'iniquités. Il s'exprime aussi très nettement sur la question, alors très disputée, de l'altération des monnaies : *Quandocumque princeps adulterat monetam ut augeat suos thesauros, furtum committit;* et plus loin : *Per adulterationem monetæ publica utilitas non promovetur, nec alicui affert lucrum etiam temporale, nisi monetariis tantum et aliqualiter principi; in quo dolo veri principis amittit nomen et rationem, cum exercet tyranni opus; verus enim princeps nunquam studet ad privatam utilitatem ut princeps, imo semper ad publicam.* Il semble bien que tout ce passage concerne Philippe le Bel.

CXIII. *Speculatio adventus Antichristi.* Tel est le titre qu'Antonin de Florence donne au libelle d'abord condamné par les maîtres en théologie de l'Université de Paris, ensuite par les cardinaux romains réunis en consistoire. Antonio l'intitule plus brièvement *De adventu Antichristi,* et en désigne un exemplaire conservé de son temps chez les carmes de Rome, avec cet *incipit: Constitui vos auditores.* Si cet exemplaire a survécu, nous le croyons unique; on n'en rencontre aucun autre dans les bibliothèques de Paris.

CXIV. *De cymbalis Ecclesiæ;* commençant par : *Qui interrogant interrogent in Abela et sic proficient.* Matthias Francowitz intitule ce traité *De mysteriis symbolorum.* Il est donc probable qu'il l'a cité sans l'avoir lu, sur le témoignage d'une vague tradition. C'est l'écrit apologétique dont Boniface VIII crut pouvoir absoudre la témérité. Une lettre d'Arnauld, dont nous avons déjà parlé, nous fait connaître qu'il avait envoyé cet écrit aux chanoines de Saint-Victor de Paris. Or l'exemplaire sur lequel nous allons en rendre compte provient de la bibliothèque de ces chanoines. Ils

Flacius Illyric., Catal. test. verit., p. 376.

l'avaient joint à d'autres pièces pour former le volume qui porte aujourd'hui le n° 15033 de la Bibliothèque nationale.

Le ton de l'ouvrage est celui d'un mémoire composé pour une cour d'appel, par un homme très soucieux d'être justifié, mais qui voudrait bien ne pas l'être au prix d'une rétractation humiliante. Il commence par déclarer qu'il soumet au jugement de l'Église romaine, en bon chrétien, les propositions qu'il va faire. Elles sont encore douteuses, puisque la cour romaine ne les a pas confirmées; mais il a l'espoir très licite de prouver qu'elles sont vraies. C'est là son exorde. Il explique ensuite ce qu'il entend par les cloches de l'Église, *cymbala Ecclesiæ*. Il y a les petites cloches qu'on sonne à matines, quand le jour vient de paraître : ainsi, dès le temps d'Abraham, fut déjà faiblement révélée la future venue du Christ. Plus tard, en plein jour, les plus grosses cloches se font entendre : ainsi, plus on approcha de l'heure natale du Christ, plus fortement vibra la voix des prophètes. De même pour ce qui regarde la venue de l'Antéchrist. Les petites cloches l'ont anciennement annoncée, c'est-à-dire le prophète Daniel et la sibylle d'Érythres. Avec les apôtres, le son est devenu plus fort, plus clair, et bientôt on entendra retentir les voix formidablement sonores d'Élie et d'Énoch.

Peut-on déjà démontrer que la fin des siècles est prochaine? Arnauld n'hésite pas à le croire, et sur les textes de Daniel et de saint Augustin il fait des calculs fort compliqués, dont la conclusion est que l'Antéchrist doit apparaître vers l'année 1376. Néanmoins l'année reste vague : Dieu n'a pas voulu nous révéler par ses prophètes une date précise. La précision aurait eu des inconvénients qu'il est facile d'apprécier. Il nous suffit de savoir que le messager de la ruine universelle et finale va bientôt se montrer aux nations; cela nous avertit assez que nous devons dès à présent régler notre vie comme des gens qui n'auront pas de postérité.

Cet écrit sinistre ne contient pas une seule déclamation

sur les mœurs du siècle. On lit, il est vrai, vers la fin quelques prophéties où l'on peut voir des allusions; mais ces prophéties ne sont pas d'Arnauld; elles lui ont été, dit-il, communiquées. Il est donc évident que l'auteur de l'écrit l'a composé de bonne foi, sans aucune arrière-pensée, uniquement pour divulguer des prévisions qu'il croyait justes. Les calculs qu'il avait faits pouvaient être facilement contrôlés. S'il s'était trompé, tant mieux; il était prêt à reconnaître son erreur. Mais si l'on ne savait rien objecter à sa démonstration mathématique, on devait se tenir pour averti que le temps était venu de ne plus penser qu'au jugement dernier. Il n'est guère vraisemblable que Boniface VIII ait admis cette conclusion; mais on croit volontiers qu'il l'estima plus capable d'exciter que d'altérer la foi.

Un extrait de ce mémoire justificatif se trouve parmi les manuscrits latins de la bibliothèque impériale de Vienne, sous le n° 545. Il est intitulé, dans le nouveau catalogue de cette bibliothèque : *Prophetiæ a quodam fratre Gentili extractæ e tractatu Arnaldi de Villanova cui titulus : De cymbalis Ecclesiæ.*

Tab. cod. lat. Vindob., t. I, p. 92.

CXV. *Apologia de versutiis et perversitatibus pseudotheologorum et religiosorum, ad mag. Jacobum Albi, canonicum Condignensem.* Ce titre nous est fourni par Antonio. Casimir Oudin mentionne le même traité d'après un catalogue de la bibliothèque Cottonnienne. Mais dans ce catalogue on ne lit aucun nom d'auteur. Parmi les écrits d'Arnauld qui furent, après sa mort, condamnés par l'inquisition, Eymeric en désigne un qu'il intitule pareillement *Apologia.* Il s'agit peut-être du même ouvrage. C'est ce que nous ne pouvons décider.

Antonio, Bibl. Hisp. vetus, t. II, p. 118.

Oudin, Comm. de script. eccles., t. III, col. 617. — Catal. man. Angl. et Hiberniæ; Bibl. Cottonn., Vitellius, E, n° 2.

CXVI. *Opus Arnoldi de Villanova de generibus abusionum veritatis et de pseudoministris Antichristi cognoscendis et de pastorali officio contra gregem exercendo.* La mention de cet ouvrage se rencontre dans le catalogue de la bibliothèque Cottonnienne par Thomas Smith; Vitellius, E, n° 2.

CXVII. *Philosophia catholica adnihilandi artem et versutias Antichristi et omnium membrorum ejusdem, secundum mag. Arnoldum de Villanova;* dans le même numéro du même catalogue.

CXVIII. *Responsiones ad argumenta et oppositiones doctorum Parisiensium.* Ce mémoire judiciaire n'est cité que par Antonio, et il n'en désigne aucun manuscrit.

CXIX. *Expositio super Apocalypsi mag. Arnaldi de Villanova;* commençant par : *Pertransibunt plurimi et multiplex erit scientia. Quamvis hoc dictum ecclesiæ sit toti scripturæ sacræ, quia tamen angelus qui dixit hoc Danieli tunc eum alloquebatur super intellectu visionis cujusdam...* Cette exposition sur l'Apocalypse est dans le n° 5740 du Vatican, du fol. 1 au fol. 143, sur deux colonnes. C'est donc un ouvrage considérable. Il porte, comme on le voit, le nom d'Arnauld; mais cette attribution ne nous est confirmée par aucun autre manuscrit. Il n'est pourtant pas impossible qu'Arnauld ait essayé d'interpréter l'Apocalypse, sans être vraiment théologien. Car on sait qu'il avait un goût très vif pour toutes les visions.

CXX. *Alphabetum catholicorum ad inclytum dominum regem Aragoniæ pro filiis erudiendis in elementis catholicæ fidei;* commençant par : *Es tu fidelis? Sum, Domine. Quare dicis te esse fidelem? Quia habeo rectam fidem.* Dans le n° 5732 du Vatican, du fol. 83 au fol. 89. Ce manuscrit n'offre aucun nom d'auteur. Le même opuscule est dans le n° 292 de Saint-Omer, où le nom de l'auteur manque pareillement. Il paraît néanmoins probable que cet avis au roi d'Aragon touchant l'éducation de ses fils est un écrit d'Arnauld. Après l'*Alphabetum* se lit, dans le manuscrit du Vatican, un court traité qui paraît être du même auteur et qui est intitulé : *Tractatus de prudentia catholicorum scholarium.*

CXXI. Nous rangeons maintenant sous le même numéro

tous les petits livres qui furent condamnés, en 1317, par l'inquisiteur et le vicaire général de Tarragone. Quelques-uns de ces petits livres étaient écrits en latin. Ce sont les suivants : *Apologia,* commençant par : *Ad ea quæ per vestras; Libellus* ou *Littera,* commençant par : *Domino suo carissimo; Denunciatio facta coram episcopo Gerundensi,* commençant par : *Coram vobis; Responsio contra Bernardum* (ou *Benedictum*) *Sichardi.* Les autres étaient, comme il semble, en catalan; néanmoins dans les *incipit* de ces écrits, tels qu'Eymeric nous les a conservés et tels que nous allons les reproduire, Astruc a cru reconnaître la langue que tout le monde parlait de son temps à Montpellier. Voici la liste d'Eymeric : De l'humilité et de la patience de Jésus-Christ, commençant par : « Si la amor natural »; De la fin du monde, commençant par : « Entés per vostres lettres »; Instruction pour les béguines, ou Lecture faite à Narbonne, commençant par : « Tots aquells »; A une prieure, ou De la charité, commençant par : « Beneyt sia e loat Jesu Christ »; De l'aumône et du sacrifice, commençant par : « Al catholich « enquiridor »; un livre sans titre commençant par : « Per ço « car molts desigen saber » ; une autre Instruction pour les béguines, commençant par : « Als cultivadors »; un livre commençant par : « Davan vos, senneyer en Jachme, per la « gratia de Deu rey d'Arago ; » enfin, un livre commençant par : « Quant fuy en Avinio ». Tous ces écrits semblent aujourd'hui perdus.

Eymericus, Direct. inquis., 2e p., quæst. 28.

Astruc, Mém., p. 153.

CXXII. *Epistolæ.* Il nous reste d'Arnauld cinq lettres, conservées dans le n° 173 de la bibliothèque de Metz.

La première, à l'adresse du roi de France, commence par : *Cum ad locum unde flumina exeunt, juxta sacræ scripturæ testimonium, revertantur...* Elle est datée de Gênes, 17 novembre. L'année n'est pas indiquée; mais, comme nous l'avons dit, c'est l'année 1301. On remarquera, dans l'exorde de cette lettre, un style très emphatiquement ultramontain. Rome est la source d'où toute puissance découle et vers laquelle remonte toute puissance; ainsi, le premier de-

voir des rois est de travailler au développement de la foi catholique, à l'affermissement de l'autorité romaine. Les bons chrétiens, ajoute Arnauld, souhaitent que, pour remplir ce devoir, le roi de France veuille bien tourner ses regards vers la terre sainte et former la résolution de l'arracher le plus tôt possible à la domination des infidèles. Il ne convient peut-être pas d'exprimer un tel souhait si librement; mais le roi Philippe est clément, généreux, et permet facilement qu'on lui dise tout ce qu'on pense : *Quia prædictorum medulla vobis innotescit clarissime, nec obscuritas mea posset illud exhibere obsequium claritatis, me ipsum redarguens humiliter, peto veniam de mea præsumptione, quia, vermis cum sim, leonem aggredior vocibus, et, velut aura levissima tangens montem, ipsum movere puto. Sublimis tamen clementia vestra, nobilitate confecta, patitur catulos fidelissimos suis in auribus dare voces et puerorum suorum loquacitatem auscultat paterna benignitate, commemorans aliquando contigisse quod asina cum propheta dedit rationis eloquium et nonnunquam stultorum profuit suis majoribus audacia.* Cependant Arnauld n'a pas écrit au roi Philippe dans l'unique dessein de lui recommander une croisade plusieurs fois annoncée, autant de fois ajournée. L'objet principal de sa lettre est de l'engager à lire, dans ses loisirs, un écrit récemment approuvé par la cour romaine, où sont révélées d'importantes conjectures sur la fin des temps, et où, par surcroît, est confondue l'ignorance de quelques puissants docteurs : *Quia de futuris habere notitiam mens humana laborat quacumque probabili conjectura, propterea quoddam opusculum, tanquam incœnium pauperis, quod noviter de sacro pontificis summi palatio nunc emanavit, in quo multa futurorum probabilis notitia traditur et gigantium ignorantia panditur, regali plenitudini, ad legendum aliquando in solatium, per ministerium offero præsentium litterarum.* Il s'agit, on le voit, du second écrit d'Arnauld sur la venue prochaine de l'Antéchrist. La cour romaine, l'ayant lu, l'a remis aux mains de l'auteur, qui s'empresse d'en expédier une copie au roi de France.

La deuxième lettre a pour titre : *Epistola missa fratribus*

Prædicatoribus qui sunt Parisius per mag. Arnaldum, et tels en sont les premiers mots : *Salus et pax vobis et abundantia caritatis a Domino Jesu Christo.* Envoyant le même ouvrage aux frères Prêcheurs de Paris, Arnauld les prie de lui venir en aide contre les docteurs séculiers de cette ville, qui, l'année précédente, l'ont injustement condamné : *Cum, anno jam præterito, similes assertiones fuerint casualiter divulgatæ Parisius, quas collegium theologorum . . . , non impudenter solum, sed et injuste et inhoneste sategit extinguere . . . , mitto vobis opusculum, ut ex tenore ipsius vestra prudentia clarius informetur.* Cette lettre, plus longue que la première, est encore plus farcie de citations bibliques. Arnauld, qui redoute, à bon droit, les frères Prêcheurs, ne ménage rien pour se les concilier ; il les flatte sans mesure, c'est-à-dire sans pudeur. Ce sont ses très chers pères, *carissimi patres mei;* il vit en eux depuis sa naissance; même, lorsqu'il était encore incapable de comprendre l'excellence de leur ordre, la grâce divine le disposait à l'embrasser : *Innatam quasi devotionem, qua puerilibus annis cor meum incalescebat ac specialiter ferebatur ad obsequium ordinis et amplexum, credo indubitanter fuisse scintillam gratiæ cœlestis ignis, quæ quodam radio gratuiti luminis præcurrebat in mente mea plenitudinem futuræ notitiæ de ordinis veritate.* Tous ces compliments sont ailleurs désavoués. Arnauld s'est mainte fois très vivement déclaré contre les ordres nouveaux, et particulièrement contre les Prêcheurs.

Voici le titre de la troisième lettre : *Epistola missa fratribus Prædicatoribus Montis Pessulani a mag. Arnaldo de Villanova;* et elle commence par : *Artificis æterni magnalia tanto periculosius sustinet humana creatura quanto sublimius in eadem vis rationis attollitur ad veritatis notitiam.* Envoyant son petit livre aux frères Prêcheurs de Montpellier, Arnauld ne leur répète pas tout ce qu'il vient de conter à ceux de Paris. A Montpellier, ses véritables sentiments étaient bien connus ; il n'y aurait trompé personne.

La quatrième lettre est à l'adresse des frères Mineurs de la même ville et commence par : *Quamvis rerum opifex ad*

imaginem sui formaverit hominem, ut, altitudinis æternæ caractere insignitus, imaginem veritatis ostendere... Les Mineurs étant ennemis des Prêcheurs, Arnauld devait faire sa cour aux uns comme aux autres. Il pouvait, en effet, espérer qu'il serait justifié par ceux-ci, s'il était condamné par ceux-là. Pourtant Arnauld flatte moins humblement les Mineurs que les Prêcheurs. Il est probable qu'il les redoutait moins.

Il s'agit toujours du même libelle dans la cinquième lettre, écrite aux chanoines de Saint-Victor, à Paris, et dont voici les premiers mots : *Splendor immaculatæ religionis.* Arnauld avait le droit de croire que les religieux de Saint-Victor, qui faisaient profession d'un ardent mysticisme, auraient quelque disposition à prendre parti pour un prophète. Ils nous ont, du moins, conservé son écrit.

Une sixième lettre d'Arnauld nous est signalée dans le n° 5509 de Vienne, où elle commence par ces mots : *Mutatio dexteræ.* Quel est l'objet de cette lettre? Elle est à l'adresse d'un pape; mais quel est ce pape? Voilà ce que nous ignorons.

CXXIII. On peut joindre enfin aux lettres d'Arnauld sa plainte et son acte d'appel de l'année 1300. Ces deux pièces sont réunies dans le n° 17534 de la Bibliothèque nationale, fol. 104 et suiv. Un texte incomplet de la seconde se trouve encore dans le n° 15033 de la même bibliothèque, fol. 241.

Nous croyons avoir achevé la longue nomenclature des œuvres authentiques ou supposées d'Arnauld de Villeneuve. Il ne paraît pas utile de prouver de nouveau, contre Gabriel Naudé, qu'il doit être distingué de ce *Villanovanus,* dont parle Guillaume Postel, qui le désigne comme auteur d'un livre *De tribus prophetis,* où se trouve, dit-on, tout le venin des doctrines calvinistes. Les écrits qui parurent du temps de Postel sous le nom de *Villanovanus* sont de Michel Servet. La Monnoye a déjà corrigé cette erreur de Naudé.

La Monnoye, Œuv. chois., t. III, p. 370, 371.

B. H.